

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express



**YEARBOOK OF THE
UNITED NATIONS** VOLUME 65



Volume 65

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2011

Volume 65

Table des matières

Prologue	v
Table des matières	vii
A propos de l'Annuaire 2011	xiv
L'Annuaire en ligne	xv
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xvi
Note explicative des documents	xvii
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **33**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 33 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 33 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43; Protection, 49 ; Missions politiques spéciales, 50. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 52 : Terrorisme international, 52. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 57 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 58 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 61 ; Opérations menées en 2011, 62 ; Registre des opérations menées en 2011, 63 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 65.

II. Afrique **87**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 90. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS 97 : Afrique Centrale et Région des Grands Lacs, 97 ; République Démocratique du Congo, 102 ; Burundi, 117 ; République centrafricaine, 121 ; République centrafricaine et Tchad, 128 ; Ouganda, 132 ; Rwanda, 132. AFRIQUE DE L'OUEST, 133 : Questions régionales, 133 ; Côte d'Ivoire, 140 ; Libéria, 162 ; Sierra Leone, 174 ; Guinée-Bissau, 180; Cameroun–Nigéria, 186 ; Guinée, 188. CORNE DE L'AFRIQUE, 189 : Soudan et Soudan du

Sud, 189 ; Tchad–Soudan, 232 ; Somalie, 233 ; Érythrée, 261; Érythrée–Éthiopie 265. AFRIQUE DU NORD, 266 : Jamahiriya arabe lybienne, 266 ; Sahara occidental, 289. AUTRES QUESTIONS, 296: Égypte et Tunisie, 296 ; Maurice–Royaume Uni, 296.

III. Amériques

297

AMERIQUE CENTRALE, 297 : Guatemala, 297 ; Honduras, 298 ; Nicaragua–Costa Rica, 298. HAÏTI, 298 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 299 ; MINUSTAH, 305. AUTRES QUESTIONS, 308 : Cuba–États-Unis, 308.

IV. Asie et Pacifique

310

AFGHANISTAN, 310 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 311 ; MANUA, 331 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 331 ; Enfants et conflits armés, 335 ; Sanctions, 336. IRAQ, 351: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 352 ; MANUI, 356 ; Mécanisme successeur du Fonds de développement, 356 ; Obligations en matière de non-prolifération et de désarmement, 357 ; Enfants et conflits armés, 358 ; Programme « Pétrole contre nourriture », 358. IRAQ–KOWEÏT, 360 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 360 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 361. TIMOR-LESTE, 362 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 362 ; MINUTO, 366 ; MINUT, 366. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 368 : Non-prolifération, 368 ; Autres questions, 369. IRAN, 369 : Non-prolifération, 369. NEPAL, 372 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 372. YEMEN, 373 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 373. AUTRES QUESTIONS, 375 : IndE–Pakistan, 375 ; Pakistan, 375; Sri Lanka, 375 ; Thaïlande–Cambodge, 375; Émirats Arabes Unis–Iran, 376.

V. Europe et Méditerranée

377

BOSNIE-HERZEGOVINE, 377 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 378. KOSOVO, 384 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 384; EULEX, 386 ; MINUK, 387. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 389. GEORGIE, 389 : MONUG, 391. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 392. CHYPRE, 392 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 393 ; UNFICYP, 394. AUTRES QUESTIONS, 400 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 400 ; Organisation pour la démocratie et le développement économique, 401.

VI. Moyen-Orient

402

PROCESSUS DE PAIX, 403 : Actions diplomatiques, 403 ; Territoire palestinien occupé, 403. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 434 : Aspects généraux, 434 ; Assistance aux Palestiniens, 438. LIBAN, 455 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 455 ; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 456 ; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 458 ; Tribunal spécial pour le Liban, 466. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 468 : Évolutions de la situation politique et des conditions

de sécurité, 468 ; Le Golan syrien, 471. ONUST, 477.

VII. Désarmement

478

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 478. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 483. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 485 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 493 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 498; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 499. NON-PROLIFERATION, 500 : Traité sur la non-prolifération, 500 ; Missiles, 505 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 506 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 511 ; Garanties de l'AIEA, 513 ; Déchets radioactifs, 516 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 517. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 520 : Armes bactériologiques (biologiques), 521 ; Armes chimiques, 522. ARMES CONVENTIONNELLES, 524 : Vers un traité sur le commerce des armes, 524 ; Armes légères, 524 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 529 ; Armes à sous-munitions, 532 ; Mines antipersonnel, 532 ; Désarmement concret, 533 ; Transparence, 533. AUTRES QUESTIONS, 538 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 538 ; Respect des normes environnementales, 539 ; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 540. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 540. DESARMEMENT REGIONAL, 541: Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 545.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

551

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 551 : Appui aux démocraties, 551. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 552 : Océan Indien, 552. DECOLONISATION, 553 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 553 ; Puerto Rico, 560 ; Territoires en cours d'examen, 560 ; Autres questions, 572. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 577 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 577 ; Sous-comité scientifique et technique, 578 ; Sous-comité juridique, 581 ; Coordination du système des Nations Unies, 582. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 586. SECURITE DE L'INFORMATION, 589. INFORMATION, 590 : Information publique des Nations Unies, 590.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

603

MECANISMES des Nations Unies, 603 : Conseil des droits de l'homme, 603 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 614 ; Autres aspects, 616. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 617 : Convention contre la discrimination raciale, 619 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 620 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 620 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 621 ; Convention contre la torture, 621 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 622 ; Convention sur les travailleurs migrants, 633 ; Convention sur les droits des personnes

handicapées, 633 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 634 ; Convention sur le génocide, 636 ; Aspects généraux, 636. AUTRES ACTIVITES, 638 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 638 ; Éducation aux droits de l'homme, 645 ; Journée mondiale de la trisomie 21, 648 ; Journée internationale pour le droit à la vérité, 649 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 649 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 649.

II. Protection des droits de l'Homme

650

PROCEDURES SPECIALES, 650. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 651 : Racisme et discrimination raciale, 651 ; Défenseurs des droits de l'homme, 663 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 665 ; Protection des migrants, 666 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 671 ; Liberté de religion ou de conviction, 674 ; Droit à l'autodétermination, 680 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 685 ; Autres questions, 691. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 704 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 704 ; Droit au développement, 704 ; Forum social, 720 ; Extrême pauvreté, 720 ; Droit à l'alimentation, 721 ; Droit à un logement convenable, 726 ; Droit à la santé, 727 ; Droit à la culture, 730 ; Droit à l'éducation, 733 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 734 ; Problèmes liés à l'esclavage, 735 ; Groupes vulnérables, 737.

III. Situation des pays en matière de droits de l'Homme

753

ASPECTS GENERAUX, 753. AFRIQUE, 754 : Burundi, 754 ; Côte d'Ivoire, 754 ; République démocratique du Congo, 757 ; Guinée, 757 ; Libye, 758 ; Somalie, 759 ; Soudan, 760 ; Soudan du sud, 761 ; Tunisie, 761. AMERIQUES, 761 : Bolivie, 761 ; Colombie, 762 ; Guatemala, 762 ; Haïti, 762. ASIE, 763 : Afghanistan, 763 ; Cambodge, 763 ; République populaire démocratique de Corée, 764 ; Iran, 768 ; Kirghizistan, 771 ; Myanmar, 772 ; Népal, 776 ; Yémen, 777. EUROPE ET MEDITERRANEE, 778 : Bélarus, 778 ; Chypre, 778. MOYEN-ORIENT, 779 : République arabe syrienne, 779 ; Territoires occupés par Israël, 782.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

789

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 789 : Développement et coopération économique internationale, 790 ; Bonheur et bien-être, 796 ; Autonomie et développement des personnes, 796 ; Sécurité humaine, 797 ; Développement durable, 797 ; Élimination de la pauvreté, 805 ; Science et technique au service du développement, 810. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 821 : Comité des politiques de développement, 821 ; Administration publique, 823. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 825 : Pays les moins avancés, 826 ; Petits États insulaires en développement, 832 ; Pays en développement sans littoral, 834.

II. Activités opérationnelles de développement	838
ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 838. COOPERATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 843 : Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 843 ; Activités opérationnelles du PNUD, 844 ; Dispositions spécifiques de programmation, 847 ; Questions financières et administratives, 849. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, 853 : Compte pour le developpement, 853; Activités des Nations Unies, 853 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 854 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 856 ; Volontaires des Nations Unies, 857 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 859 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 860.	
III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique	861
ASSISTANCE HUMANITAIRE, 861 : Coordination, 861; Fonds central pour les interventions d'urgence, 865 ; Assistance en cas de catastrophe, 869 ; Déminage, 879 ; Action humanitaire, 881. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 891 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 891 ; Autres activités d'assistance économique, 899.	
IV. Commerce international, financement et transports	902
COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 902 : Système commercial multilatéral, 902 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 905 ; Produits de base, 910 ; Mesures économiques coercitives, 913. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 914 : Etat de la dette des pays en voie de developpement, 917 ; Financement du développement, 921 ; Autres questions, 930. TRANSPORT, 932 : Transport Maritime, 932 ; Transport des marchandises dangereuses, 933.	
V. Activités économiques et sociales régionales	937
COOPERATION REGIONALE, 937. AFRIQUE 938 : Tendances économiques, 938 ; Activités, 938 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 944. ASIE ET PACIFIQUE, 944 : Tendances économiques, 944 ; Activités, 945 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 950. EUROPE, 951 : Tendances économiques, 951 ; Activités, 951 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 954. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 954 : Tendances économiques, 954 ; Activités, 954. ASIE OCCIDENTALE, 958 : Tendances économiques, 958 ; Activités, 958.	
VI. Energie, ressources naturelles et cartographie	963
ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 963 : Énergie, 963 ; Ressources naturelles, 966. CARTOGRAPHIE, 967.	
VII. Environnement et établissements humains	970
ENVIRONNEMENT, 970 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 970 ; Fonds pour l'environnement mondial, 976 ; Conventions et mécanismes internationaux, 977 ; Sujets relatifs à l'environnement, 984 ; Autres questions, 991. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 994 : ONU-Habitat, 994 ; Suivi de la Conference des Nations Unies sur les etablissements	

humains 1996 (Habitat II), 998.

VIII. Population 1002

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1002. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1004. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1005. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA POPULATION, 1011.

IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1013

POLITIQUE SOCIALE, 1013 : Développement social, 1013 ; Vieillesse de la population, 1024 ; Personnes handicapées, 1029 ; Jeunes, 1032 ; Famille, 1039. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1042 : Culture de la paix, 1042 ; Sport au service du développement et de la paix, 1047 ; Culture et développement, 1049. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1051 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1053 ; Éducation, 1056.

X. Femmes 1057

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1057 : Principaux sujets de préoccupation, 1061. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1090 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1090 ; Commission de la condition de la femme, 1092 ; ONU-Femmes, 1093.

XI. Enfants, jeunes et personnes âgées 1101

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1101. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT, 1102. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1103.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1112

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1112 : Politique du programme, 1112 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1117 ; Activités régionales, 1121 ; Elaboration de la politique générale et coopération, 1130 ; Questions financières et administratives, 1131.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1134

SANTE, 1134 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1134 ; Maladies non transmissibles, 1145 ; Tabac, 1152 ; Paludisme, 1153 ; Santé publique mondiale, 1157 ; Santé publique mondiale, 1159. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1160 : Aide alimentaire, 1160 ; Sécurité alimentaire, 1162. NUTRITION, 1169.

XIV. Système international de contrôle des drogues 1170

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1170. CONTROLE

INTERNATIONAL DES DROGUES, 1174 : Commission des stupéfiants, 1174 ; Coopération contre le problème mondial de la drogue, 1176 ; Conventions, 1183. PREVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE, 1188 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1188 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1189 ; Programme de prévention du crime, 1190 ; Criminalité transnationale organisée, 1198.

XV. Statistiques

1215

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1215 : Statistiques démographiques et sociales, 1215 ; Statistiques économiques, 1217 ; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1220 ; Autres activités, 1221.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice

1227

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1227 : Procédures contentieuses, 1228 ; Procédures consultatives, 1240. AUTRES QUESTIONS, 1240 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1240 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1241.

II. Cour et tribunaux internationaux

1242

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1242 : Chambres, 1242 ; Bureau du Procureur, 1246 ; Le Greffe, 1247 ; Financement, 1248. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1249 : Chambres, 1250 ; Bureau du Procureur, 1255 ; Le Greffe, 1255 ; Financement, 1256. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1258 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1258. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1261 : Chambres, 1261 ; Bureau du Procureur, 1263 ; Le Greffe, 1264 ; Coopération internationale, 1264.

III. Questions juridiques internationales

1266

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1266 : Commission du droit international, 1266 ; Relations politiques internationales et droit international, 1282 ; Terrorisme international, 1284 ; Relations diplomatiques, 1289 ; Traités et accords, 1290. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1290 : Commission pour le droit commercial international, 1291. AUTRES QUESTIONS, 1298 : État de droit aux niveaux national et international, 1298 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1300 ; Relations avec le pays hôte, 1305.

IV. Droit de la mer

1308

CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER, 1308. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION,

1323 : Autorité internationale des fonds marins, 1323 ; Tribunal international du droit de la mer, 1324 ; Commission des limites du plateau continental, 1325. AUTRES EVOLUTIONS RELATIVES A LA CONVENTION, 1325 : Évaluation mondiale de l'état du milieu marin, 1327 ; Ressources biologiques marines, 1328 ; Processus consultatif informel ouvert à tous, 1328 ; Piraterie, 1328 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1328.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles 1351

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1351 : Programme de réformes, 1351. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1353 : Admission d'un nouvel État membre, 1353 ; Assemblée générale, 1354 ; Conseil de sécurité, 1358 ; Conseil économique et social, 1359. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1360 : Mécanismes institutionnels, 1360 ; Autres questions, 1362. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1362 : Coopération avec les organisations, 1362 ; Autres coopérations, 1369 ; Participation au travail des Nations Unies, 1369.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies 1375

SITUATION FINANCIERE, 1375. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1375 : Budget pour 2010–2011, 1375 ; Budget pour 2012–2013, 1382. CONTRIBUTIONS, 1399 : Évaluations, 1399. COMPTABILITE ET AUDIT, 1401 : Pratiques de gestion financière, 1402 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1403. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1404 : Performance des programmes, 1405.

III. Questions administratives et relatives au personnel 1406

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1406 : Réforme et contrôle de la gestion, 1406 ; Gestion des conférences, 1411 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1419 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1421. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1427 : Nomination du Secrétaire Général, 1427 ; Conditions d'emploi, 1428 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1435 ; Autres questions relatives au personnel, 1439 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1447 ; Questions relatives aux voyages, 1448 ; Administration de la justice, 1448.

Appendices

I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1461
II. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1464
III. Structure des Nations Unies	1482
IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2011	1495
V. Centres et services d'information des Nations Unies	1506
VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies	1508

Index

Index thématique	1513
Index des résolutions et décisions	1538
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1541

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

[A/66/1]

Chapitre I Introduction

1. Le monde a considérablement changé depuis 2007. Il a vu s'amplifier et s'approfondir les répercussions sur la population mondiale des chocs alimentaires, énergétiques et économiques. Il a assisté à la révolution et à la renaissance de mouvements démocratiques populaires en Afrique du Nord et à travers le Moyen-Orient. Il a vu se dessiner une nouvelle carte de la puissance économique alors que certaines parties de l'Afrique et de l'Asie apparaissaient comme les nouveaux moteurs de la croissance mondiale. Il a été témoin d'une série de catastrophes gigantesques qui ont infligé de lourdes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et gravement compromis le développement. Il a vu enfin s'amplifier un ensemble de problèmes qui mettent en danger la vie des populations et la viabilité du globe.

2. Nous traversons une période de transition à l'échelle de la planète. Les générations futures y verront sans doute un tournant décisif de l'histoire, une remise en question irréversible du statu quo esquissant les contours d'un monde nouveau.

3. Durant toute cette période, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de centrer l'action internationale sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, en mobilisant des milliards de dollars d'investissements nouveaux pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation a été à la pointe de la lutte contre les pires catastrophes naturelles ou les situations d'urgence complexes créées par l'homme, mobilisant les ressources et apportant aux populations touchées une aide salvatrice. Elle a pris d'importantes mesures en vue de transformer le paysage politique dans le sens de l'autonomisation des femmes dans le monde entier et de la réforme des institutions, et a préconisé des changements fondamentaux visant la discrimination dont les femmes sont victimes sur le plan politique, au travail et au foyer. Nous avons répondu aux attentes placées dans des opérations complexes de maintien de la paix et aidé les États Membres à traverser maintes périodes de transition politique délicate et à tenir des élections dans des conditions difficiles. Nous nous sommes faits les champions des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous nous sommes attaqués de front aux principaux défis de notre génération : faire face aux changements climatiques et aux problèmes de la santé dans le monde, sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, et promouvoir la lutte contre le terrorisme. Dans chacun de ces domaines, nous avons facilité la conclusion d'importants accords ou engagements en faveur de stratégies mondiales et avons mobilisé les ressources et les autres moyens nécessaires pour mettre en oeuvre les plans d'action arrêtés au niveau international.

Chapitre II Répondre aux besoins des plus démunis

4. De larges couches de la population mondiale souffrent de ce que la reprise qui a suivi la crise économique est inégalement répartie et subissent le contrecoup de catastrophes naturelles, ou causées par l'homme, et de conflits internes. Partout, le personnel des Nations Unies s'est attaché sans relâche à aider à répondre aux besoins des pauvres et des plus vulnérables.

A. Développement

5. De nombreux pays restent en difficulté du fait de la répartition inégale et de l'incertitude de la reprise économique mondiale. Les conséquences de la crise financière comme celles de la hausse et de l'instabilité des prix des produits alimentaires et énergétiques continueront de se faire sentir durant les années à venir. Il est indispensable de s'orienter vers une nouvelle ère de développement durable pour tous. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 2012, offrira à cet égard une occasion historique et que les membres de la communauté internationale devront saisir pour s'entendre sur un cadre ambitieux et réalisable qui viendra compléter le modèle dont procèdent les objectifs du Millénaire.

1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

6. À quatre ans de l'échéance de 2015, le succès est à portée de main pour plusieurs des objectifs fixés. En 2015, le taux mondial de pauvreté devrait tomber à moins de 15 %, soit bien au-dessous des 23 % prévus. Plus de 90% des habitants du globe accéderont plus facilement à des sources d'eau potable. De grands progrès ont été accomplis dans la scolarisation au niveau primaire, même dans les pays les plus pauvres.

7. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a diminué, étant passé de 12,4 millions en 1990 à 8,1 millions en 2009 : chaque jour, près de 12 000 enfants de plus survivent. Bien que l'exemple de nombreux pays prouve qu'il est possible de progresser, les efforts doivent s'intensifier en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables.

8. En 2009, près du quart des enfants du monde en développement n'avaient pas atteint un poids normal. La mortalité maternelle ne cesse de préoccuper, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le taux net de scolarisation est passé de 87 % à 89 % seulement entre 2004 et 2009, éloignant l'espoir de parvenir en 2015 à l'éducation primaire pour tous. La moitié de la population des régions en développement manquait toujours en 2009 d'installations sanitaires satisfaisantes.

9. D'une manière générale, des inégalités persistantes, qui tendent à se creuser, se manifestent entre riches et pauvres et entre populations rurales et populations urbaines. Ces inégalités touchent particulièrement ceux qui sont défavorisés par leur situation géographique, leur sexe ou leur âge, ou qui subissent les conséquences de tel ou tel conflit.

10. Les plus grands progrès vers la réalisation des objectifs ont été accomplis dans les cas suivants : en premier lieu, lorsque des interventions majeures ont été entreprises dans le domaine de la santé, par exemple la lutte contre le paludisme, la prévention et le traitement du VIH/sida et les campagnes de vaccination; en second lieu, lorsque l'augmentation des fonds disponibles a permis d'élargir les programmes visant à fournir des services et des outils directement à ceux qui en ont besoin. En revanche, les progrès ont été beaucoup moins importants dès lors que les objectifs exigeaient des réformes structurelles et des engagements politiques fermes afin de garantir des apports financiers soutenus et prévisibles. Tel est notamment le cas de la lutte contre la faim et la mortalité maternelle et de l'élargissement de l'accès à l'éducation et à de meilleurs équipements sanitaires.

11. L'aide publique au développement a atteint en 2010 le niveau record de 128,7 milliards de dollars, chiffre qui reste néanmoins bien en deçà de l'objectif fixé pour 2015, soit 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs. L'Organisation de coopération et de développement économiques a

prédit que le volume de l'aide bilatérale diminuerait durant les prochaines années en raison du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale.

12. Le Secrétaire général a inauguré un cadre de mise en oeuvre intégrée fondé sur un système interactif de suivi en ligne auquel peuvent accéder tous ceux qui participent au partenariat mondial pour le développement. Ce cadre permettra de renforcer la transparence et de faire le point du respect des promesses et des engagements, d'où une plus grande cohérence et une plus grande clarté qui favoriseront le respect du principe de responsabilité.

13. Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, les États ont pris note des difficultés prévues, mais se sont déclarés convaincus que les objectifs pourraient être atteints et ont demandé que l'application des méthodes éprouvées soit étendue et que l'action collective s'intensifie. Ils ont également constaté qu'il était nécessaire de commencer à voir plus loin que l'échéance de 2015. Au sein du système des Nations Unies, le Secrétaire général a sollicité des idées sur le cadre de développement pour l'après-2015 en vue de formuler en 2012 des recommandations concrètes.

14. D'importantes initiatives ont été prises pour surmonter, à l'échelle mondiale et au niveau régional, les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Eu égard à la persistance des risques inhérents au niveau élevé et à l'instabilité des prix des denrées, l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise alimentaire mondiale a recommandé des mesures concrètes pour faire face, à court terme, aux situations d'urgence, ainsi que des interventions à long terme en vue d'obtenir durablement des niveaux suffisants de production alimentaire et de nutrition.

15. Les besoins et les problèmes particuliers des pays les moins avancés ont constitué le thème de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011. Dans le programme d'action qui en est issu, les États Membres se sont engagés à aider les pays les moins avancés à surmonter les obstacles structurels en augmentant leur capacité de production et en les rendant moins vulnérables aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et aux risques environnementaux.

2. Besoins particuliers de l'Afrique

16. L'Afrique demeure un axe principal de l'activité du système des Nations Unies dans son ensemble. Le continent a à son actif de solides progrès économiques. La croissance du produit régional brut s'est accélérée, pour atteindre 4,7 % en 2010 contre 2,4 % en 2009. Cette accélération masque toutefois de grandes disparités entre les pays. La flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques en 2011 a été particulièrement dévastatrice pour les plus pauvres. Ainsi, le nombre d'habitants de la région vivant dans la misère a continué d'augmenter. Le chômage reste élevé tandis que les conflits armés exacerbent la pauvreté, font baisser la fréquentation scolaire et engendrent des violences sexuelles et sexistes.

17. Le dynamisme démographique de l'Afrique, dont la population se chiffre maintenant à 1 milliard d'habitants, dont une majorité écrasante de jeunes, est de plus en plus regardé comme à la fois un handicap et un avantage. Soixante pour cent des Africains ont moins de 25 ans. Vu l'explosion des effectifs de ce groupe d'âge, il est essentiel de s'attacher davantage à ouvrir aux jeunes de plus grandes possibilités en matière d'éducation, de formation, et d'emplois.

18. Tous ces défis ont donné encore plus d'importance aux politiques de développement, en particulier, aux efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire et ceux que l'Union africaine a arrêtés dans son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En 2010, les participants à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire ont demandé à la communauté internationale de tenir ses engagements en matière d'aide au bénéfice de l'Afrique. Le volume net de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique est passé de 29,5 milliards de dollars en 2004 à environ 46 milliards en 2010, mais ce chiffre est encore en retrait de 18 milliards de dollars sur ce que les donateurs se sont engagés à fournir lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles (Royaume-Uni).

19. Le système des Nations Unies continue à améliorer son appui opérationnel aux efforts de développement des pays africains. Il progresse dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Il agit en partenariat avec plusieurs gouvernements africains pour les aider à exécuter des projets encourageant le financement du développement dans des domaines tels que la gestion durable des forêts et à promouvoir et à renforcer le rôle des citoyens dans la gouvernance et l'administration publique.

20. Un certain nombre de pays africains se heurtent à d'immenses problèmes en matière de paix et de sécurité. Le Secrétaire général a consacré beaucoup de temps et d'efforts à ces problèmes, en concertation et en coordination étroites avec l'Union africaine et les organisations régionales du continent.

B. Paix et sécurité

21. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont dû faire face à l'instabilité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et ailleurs. La conjoncture actuelle milite en faveur d'une ONU capable d'agir avec souplesse et rapidité, dotée de moyens de prévention, de maintien de la paix et de consolidation de la paix lui permettant d'empêcher et de régler les conflits violents.

1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix

22. L'ONU entend anticiper les conflits et agir pour les désamorcer en pratiquant la diplomatie préventive et la médiation.

23. En 2011, l'Organisation s'est particulièrement attachée à prévenir la violence liée aux élections en aidant les États Membres, par ses bons offices, ses conseils et son assistance technique, à mener des opérations électorales crédibles et transparentes; c'est ce qu'elle a fait notamment aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Haïti, au Kirghizistan, au Niger, en République centrafricaine et en République-Unie de Tanzanie. Au total, l'Organisation a apporté une assistance électorale à une cinquantaine de pays, en mettant chaque fois l'accent sur l'impartialité, la viabilité à long terme et l'efficacité des processus électoraux.

24. L'ONU a joué un rôle important en veillant à ce que le référendum sur l'indépendance du Soudan se déroule pacifiquement en janvier 2011. En collaboration étroite avec le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, l'Organisation a contribué à amener la

communauté internationale à soutenir une démarche commune, fourni une assistance technique et logistique considérable au processus référendaire et aidé au bon déroulement des négociations sur les arrangements post-référendaires. Le Secrétaire général a dépêché son Groupe pour l'appui aux référendums au Soudan pour qu'il suive les progrès du processus et exerce ses bons offices auprès des hauts responsables. Grâce à ces efforts conjugués, le Soudan du Sud est devenu un État indépendant le 9 juillet et a été admis à l'ONU le 14 juillet. Toutefois, d'énormes difficultés subsistent, qui exigent que le système des Nations Unies ne relâche pas son soutien.

25. Face aux soulèvements populaires observés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONU a encouragé toutes les parties à se conformer au droit international, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a souligné combien il importe de remédier aux inégalités sociales et économiques et a offert d'apporter l'aide voulue pour faciliter des transitions politiques pacifiques. En ce qui concerne la Jamahiriya arabe libyenne, le Secrétaire général a nommé un envoyé spécial chargé de prendre attache sur place avec les parties en vue de mettre fin à la violence, de remédier aux conséquences humanitaires de la crise et de faciliter la recherche d'une solution politique. L'ONU élabore des plans d'urgence afin d'être prête à accompagner tout processus politique qui émergerait des négociations entre les parties au conflit. Le Secrétaire général a également envoyé au Yémen plusieurs missions chargées, en mobilisant le concours de toutes les parties prenantes, de contribuer à la recherche d'une solution pacifique.

26. En Côte d'Ivoire, la réussite qu'a finalement constituée l'avènement d'un gouvernement démocratiquement élu a donné le ton à plusieurs élections prévues en Afrique. Ailleurs, l'ONU s'est employée à prévenir la reprise des conflits, notamment grâce aux missions intégrées de consolidation de la paix à l'oeuvre au Burundi, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et en Sierra Leone. Au Kenya, elle a continué de soutenir le processus de révision qui a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution prévoyant un meilleur équilibre des pouvoirs.

27. En Somalie, l'ONU a collaboré étroitement avec les institutions fédérales de transition à la poursuite des activités de transition, notamment la rédaction d'une constitution. Par ailleurs, le Secrétaire général a invité la communauté internationale à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes en ayant recours à la dissuasion et à des mesures de sécurité, et en contribuant, en Somalie, au retour à l'état de droit et au développement.

28. À la suite des changements de gouvernement opérés par des moyens anticonstitutionnels en Guinée et au Niger, l'ONU a apporté une aide utile au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Au Kirghizistan, elle a aidé à l'adoption d'une nouvelle constitution, à l'organisation d'un processus électoral crédible et au rétablissement d'un gouvernement légitime.

29. S'agissant du Moyen-Orient, l'ONU a étudié des moyens concrets d'encourager la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens, d'améliorer les conditions de vie des civils de la bande de Gaza sans méconnaître les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, et d'assurer l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Israël ayant pris des mesures pour faciliter l'accès à la bande de Gaza, l'ONU a pu entreprendre un certain nombre de projets de reconstruction et de relèvement économique. Elle a aidé à dissiper les tensions nées d'un accrochage entre les armées israélienne et libanaise le long de la Ligne bleue. Suite à l'incident de la flottille survenu le 31 mai 2010, le Secrétaire général, en étroite concertation avec Israël et la Turquie, a chargé une commission d'enquête de faire des recommandations en vue d'éviter que des incidents semblables ne se reproduisent.

30. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'est attachée à promouvoir la réconciliation nationale et une solution acceptable par tous de la question du statut de Kirkouk et d'autres zones contestées. Elle a favorisé les pourparlers avec les principales parties prenantes, en particulier au sujet de la restitution des biens, des droits des minorités, du sort des détenus et des droits en matière de langue et d'éducation, et a collaboré avec l'Iraq et le Koweït pour les aider à résoudre les questions non encore réglées entre les deux pays.

31. Au Népal, l'ONU a continué de soutenir le processus de paix après le retrait de la Mission des Nations Unies au Népal. Pour Sri Lanka, le Secrétaire général a constitué un groupe consultatif d'experts, qui lui a remis son rapport le 12 avril, en vue d'aider les Nations Unies et les autorités du pays à faire avancer le règlement de la question des responsabilités, condition essentielle de la réconciliation nationale et d'une paix durable.

32. Au Myanmar, le Secrétaire général s'est tenu activement en contact avec toutes les parties prenantes en vue de promouvoir la réconciliation nationale, la transition démocratique et le respect des droits de l'homme. L'engagement pris par le nouveau Gouvernement de coopérer plus étroitement avec l'ONU pourrait annoncer une collaboration plus efficace. Il reste toutefois beaucoup à faire pour engager le pays sur la voie d'un changement politique véritable.

33. Ailleurs, l'ONU a aidé au règlement pacifique de différends frontaliers, notamment entre la Guinée équatoriale et le Gabon.

34. En ce qui concerne le Sahara occidental, une série de cycles de pourparlers informels organisés par l'ONU a permis aux parties de convenir de nouvelles modalités pour aborder le processus de négociation et d'une série de mesures de confiance.

35. À Chypre, l'ONU a continué de favoriser la tenue de véritables négociations entre les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, en vue de progresser vers un règlement global.

36. L'Amérique centrale a connu une recrudescence de la violence liée à la criminalité organisée. L'expérience positive de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, parrainée par l'ONU, ayant suscité de l'intérêt à l'échelle internationale, l'ONU a reçu de nouvelles demandes d'assistance d'El Salvador et du Honduras.

2. Maintien de la paix

37. Après avoir atteint un niveau record en mars 2010, les effectifs militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies tendent à se stabiliser. En juin 2011, plus de 120 000 soldats et civils étaient déployés dans 14 opérations de maintien de la paix réparties sur quatre continents.

38. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste a achevé en mars 2011 le transfert de ses responsabilités en matière de police aux autorités nationales. Au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria a consolidé les progrès des préparatifs entrepris avec le Gouvernement en vue du transfert de ses fonctions de maintien de la sécurité aux institutions nationales, et a aidé à la préparation des élections prévues pour octobre 2011. À la suite de l'accession du Soudan au Sud à l'indépendance le 9 juillet, une nouvelle opération de maintien de la

paix, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, a été chargée d'un mandat concernant exclusivement ce pays.

39. La protection des civils demeure la tâche première de sept opérations de maintien de la paix. Au Darfour, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Sud-Soudan, en particulier, la protection des civils reste un problème majeur.

40. Les soldats de la paix ont facilité la transition politique en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Soudan en apportant un appui technique et logistique aux autorités nationales en vue des élections ou référendums. Ils ont également contribué à créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue de scrutins libres et réguliers. Le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan, qui a eu lieu en janvier 2010 et s'est soldé par un vote en faveur de l'indépendance, a mis fin à la plus longue des guerres civiles africaines. Le nord et le sud doivent continuer à collaborer en vue de régler pacifiquement toutes les questions en suspens. L'instabilité qui a suivi les élections en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et en Haïti est venue cruellement rappeler la fragilité des acquis de la paix au lendemain de conflits.

41. En Côte d'Ivoire, la grave crise politique et militaire qui a suivi les élections présidentielles du 28 novembre 2010 a mis à rude épreuve la capacité de l'ONU de protéger les civils et de mener une opération en état de siège. Elle a également mis à rude épreuve l'unité de la communauté internationale et sa détermination à continuer d'accomplir les tâches essentielles prescrites, en particulier en ce qui concerne les élections. Le Secrétaire général a collaboré étroitement avec l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et les dirigeants des postélectorales qui respecte la volonté démocratiquement exprimée du peuple ivoirien. Dans le même temps, comme l'avait prescrit le Conseil de sécurité, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a usé de tous les moyens nécessaires pour se défendre et pour défendre le mandat qui lui a été confié de protéger les civils, notamment en empêchant l'emploi d'armes lourdes contre ceux-ci.

42. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué d'apporter leur soutien aux institutions responsables de l'état de droit et de la sécurité dans un certain nombre de pays qui sortent d'un conflit. À cet égard, l'ONU a renforcé sa force de police permanente.

43. Pendant l'année écoulée, l'ONU a notablement progressé dans l'élaboration de nouveaux principes de maintien de la paix et la mise en oeuvre des réformes nécessaires. Elle a notamment entrepris de définir une stratégie de consolidation initiale de la paix qui indiquera comment hiérarchiser et échelonner les activités prescrites par le Conseil de sécurité au lendemain de conflits ainsi que d'établir des normes de capacité minimum, de renforcer les moyens de mobilisation des ressources et d'améliorer la formation. Elle a par ailleurs poursuivi l'application de la stratégie quinquennale d'appui aux missions établissant à Entebbe (Ouganda) un centre régional de services dont quatre des fonctions d'appui sont déjà opérationnelles. En outre, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un nouveau modèle de financement normalisé pour la première année des opérations de maintien de la paix.

44. Pour huit missions, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Secrétariat a achevé l'élaboration de cadres stratégiques intégrés qui fixent les priorités des interventions du système des Nations Unies en matière de paix, de sécurité et d'aide humanitaire.

45. L'Assemblée générale a approuvé de nouvelles conditions d'emploi harmonisées pour le personnel international des missions, ce qui devrait aider celles-ci à attirer et retenir du personnel qualifié.

3. Consolidation de la paix

46. La Commission de consolidation de la paix a aidé à canaliser les interventions des acteurs concernés en fonction des priorités nationales, mobilisé les ressources nécessaires et aidé les acteurs nationaux à poursuivre assidûment le développement des institutions et le renforcement de moyens indispensables pour éviter la reprise de tout conflit. Six pays sont actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission : le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria l'ayant été au cours des neuf derniers mois.

47. Publié en février 2011, le rapport du Groupe consultatif indépendant de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles propose une série de recommandations visant à rendre plus efficace et moins coûteux les moyens civils que l'ONU met au service des pays sortant d'un conflit. À l'issue d'un examen interne et après avoir consulté les États Membres et les autres parties prenantes, le Secrétaire général entreprendra de mettre en oeuvre les recommandations jugées le plus susceptibles d'aider l'ONU dans ses activités sur le terrain.

48. En 2010, le Fonds pour la consolidation de la paix, qui fournit un financement d'amorçage pour des activités de consolidation de la paix, a continué de s'affirmer, accordant un financement à de plus nombreux pays, développant ses partenariats avec les parties prenantes et collaborant plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. En 2010, le Fonds a alloué un total de 76 millions de dollars, soit 52 millions de dollars de plus qu'en 2009, réparti entre 12 pays, dont 4 tout récemment ajoutés à la liste de ceux remplissant les conditions requises pour bénéficier de son aide. Le Fonds entend mobiliser, allouer et décaisser 100 millions de dollars par an au cours de la période 2011-2013.

C. Affaires humanitaires

49. La période 2010/11 a été extrêmement difficile pour le dispositif humanitaire des Nations Unies, qui s'est efforcé de venir en aide à des dizaines de millions de personnes dans 30 pays. Les sécheresses, les inondations et la flambée des prix des produits énergétiques ont contribué à une augmentation rapide des cours internationaux des denrées alimentaires qui, dans le monde entier, a pénalisé des millions de personnes déjà démunies et vulnérables.

50. L'ONU a été sollicitée pour venir en aide aux autorités de pays touchés par des catastrophes naturelles ou se trouvant dans des situations d'urgence complexes, devant souvent intervenir dans un environnement hostile, avec des ressources humaines et financières limitées. Au Pakistan, les inondations consécutives aux fortes pluies de la mousson ont touché jusqu'à 20 millions de personnes, soit près de 10 % de la population. Après le séisme dévastateur de janvier 2010, les Haïtiens ont subi de nouveaux revers sous la forme de tempêtes tropicales, d'une épidémie de choléra et de troubles politiques. En Côte d'Ivoire, le conflit armé et les affrontements intercommunautaires qui ont suivi les élections présidentielles contestées ont conduit quelque 200 000 personnes à s'expatrier et, rien qu'à Abidjan, ont provoqué l'exode d'un demi-million de personnes. Au Soudan, des dizaines de milliers de personnes ont fui, craignant des violences liées à l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance. Dans la corne de l'Afrique, plus de 8 millions de

personnes ont souffert de l'insécurité alimentaire en 2011 des suites de la pire sécheresse des 10 dernières années.

51. Les crises qui ont éclaté en Jamahiriya arabe libyenne et au Yémen ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et réduit un grand nombre de personnes au sort de déplacés ou de réfugiés. En Jamahiriya arabe libyenne, plus de 630 000 habitants ont fui les combats, dont 280 000 étrangers. Leur retour au Niger, au Tchad et ailleurs a entraîné une charge supplémentaire pour les communautés d'accueil déjà vulnérables. Quant au Japon, il a subi une catastrophe à la fois naturelle et nucléaire, qui a mis à rude épreuve ce pays pourtant bien préparé aux calamités.

52. L'ONU a tiré de ces crises des enseignements précis quant aux moyens d'améliorer la manière dont le dispositif humanitaire international se prépare et répond aux urgences humanitaires. Sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, les membres du Comité permanent interorganisations, dont les partenaires non gouvernementaux, ont entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie visant à améliorer le pilotage et la coordination de l'action humanitaire, à faire en sorte que du personnel et des fonds suffisants soient mobilisés pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur, en particulier pendant les premières phases des interventions qui sont cruciales, et à rendre le déroulement des opérations plus transparent pour les États Membres aussi bien que pour les sinistrés.

53. Les apports des donateurs au Fonds central pour les interventions d'urgence se sont accrus. Le Fonds est un outil de financement novateur à faibles coûts de transaction, qui permet d'allouer rapidement et équitablement des ressources financières. Le montant des ressources du Fonds est passé de 409 millions de dollars en 2009 à 428 millions en 2010 et, en mai 2011, le total cumulatif de ses décaissements a dépassé les 2 milliards de dollars. Douze États Membres se sont joints aux donateurs, et 19 donateurs existants ont considérablement augmenté leurs contributions.

54. Le montant des dons gérés par l'ONU dans le cadre de la procédure d'appel global a atteint, en 2010, 7 milliards de dollars, soit à peu près autant qu'en 2009. Néanmoins, le taux de couverture des besoins a accusé une baisse, tombant de 73 % en 2009 à 63 %.

55. L'ONU s'appuie sur une évaluation plus rigoureuse des besoins pour améliorer la planification conjointe, suit les progrès des interventions en temps réel grâce à une meilleure utilisation des technologies, renforce les structures de direction et s'attache à rendre les opérations plus transparentes.

56. Les problèmes de sécurité ont continué de limiter l'aptitude des organismes d'aide humanitaire à fournir des services de base aux populations touchées. Dans la récente étude commandée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, intitulée *To Stay and Deliver*, les États Membres sont invités à s'abstenir de se donner des lois ou politiques de nature à empêcher les agents humanitaires d'établir des contacts avec les groupes armés non étatiques.

57. Pour l'avenir, l'Organisation entend redoubler d'efforts pour promouvoir des stratégies efficaces d'atténuation des risques liés aux catastrophes, l'idée étant que les collectivités et les pays soient moins exposés et moins vulnérables aux catastrophes naturelles.

D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance

58. L'année écoulée fera date pour les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, aussi bien sur le terrain, avec le « printemps arabe » de 2011, qu'au Siège de l'ONU avec les débats intenses qui s'y sont déroulés.

1. Droits de l'homme

59. Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, défenseurs éloquents de l'application généralisée des normes internationales en matière de droits de l'homme, ont dépêché promptement des missions d'évaluation en fonction des besoins sur le terrain et appuyé dans les situations d'urgence les activités du Conseil des droits de l'homme et des autres instances de défense dans ce domaine.

60. Durant l'année qui vient de s'écouler, le Conseil des droits de l'homme a dressé, avec l'Assemblée générale, le bilan de ses propres activités. Le premier cycle de l'examen périodique universel, qui vient à son terme à la fin de 2011, est salué comme un succès important pour le Conseil. Ce processus novateur devra cependant faire véritablement ses preuves durant le deuxième cycle, à compter du milieu de 2012, lorsque les États Membres devront rendre compte des progress accomplis dans l'application des recommandations issues du premier cycle.

61. Le Conseil des droits de l'homme a également élargi son champ d'activité avec deux nouveaux mandats thématiques, l'un sur la liberté de réunion et d'association pacifiques et l'autre sur la discrimination de droit et de fait à l'égard des femmes. Il s'est également vu assigner un nouveau mandat concernant un pays, la République islamique d'Iran.

62. Il faut se féliciter tout particulièrement que les engagements mondiaux en faveur des droits de l'homme aient été clairement consacrés dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intégration des droits de l'homme a aussi considérablement avancé dans le domaine de la paix et de la sécurité du fait que les composantes droits de l'homme ont été renforcées dans les missions de paix et les missions politiques des Nations Unies. En Côte d'Ivoire, lors de la crise politique qui a suivi l'élection présidentielle, l'ONU a catégoriquement réaffirmé qu'il était impératif de protéger les civils, de faire respecter le droit international et de faire en sorte que les auteurs de violations graves aient à répondre de leurs actes.

2. État de droit

63. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les appels au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'état de droit ont poussé les gouvernements à procéder à des réformes à un rythme sans précédent. L'ONU se tient prête à mettre à leur service, comme ils le lui demandent d'ailleurs de plus en plus souvent, ses compétences en matière d'état de droit.

64. Au cours de l'année écoulée, les interventions de l'ONU dans le domaine de l'état de droit ont été renforcées par la pratique plus systématique de la coopération interorganisations, qui a abouti à la mise sur pied de programmes conjoints, notamment en Haïti, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Les Nations Unies ont apporté leur soutien à la poursuite des auteurs de crimes internationaux et aux processus de justice transitionnelle grâce à divers mécanismes, dont la Cour pénale internationale, les commissions d'enquête internationales du Conseil des droits de l'homme et les tribunaux internationaux spéciaux ou mixtes.

65. À la suite du succès de la neuvième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, les efforts visant l'universalité ont produit des résultats. La Tunisie – au lendemain de la visite du Secrétaire général – est devenue le premier pays d'Afrique du Nord et le quatrième membre de la Ligue des États arabes à se joindre aux Parties au Statut. L'Égypte a également annoncé son intention de ratifier le Statut.

66. L'Assemblée générale a décidé qu'elle tiendrait une réunion de haut niveau sur l'état de droit à l'ouverture de sa soixante-septième session. Cette réunion devrait encourager les engagements en faveur de la coordination internationale qui permettraient de renforcer l'effet des activités en matière d'état de droit.

3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger

67. La protection des êtres humains est restée au premier plan des préoccupations du Secrétaire général, de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme.

68. Les conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger aident l'Assemblée générale à poursuivre l'examen de ces concepts. Ils évaluent la situation dans les divers pays, publient des déclarations et établissent des notes d'orientation à l'intention du Secrétaire général et des organismes des Nations Unies.

69. Le Bureau conjoint des conseillers s'est activement attaché à renforcer en la matière les capacités des fonctionnaires nationaux, des organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et du personnel des Nations Unies. On a vu se multiplier les demandes d'informations et d'avis sur les mandats respectifs des conseillers émanant de parlementaires, des médias, d'enseignants et de groupes publics.

4. Démocratie et bonne gouvernance

70. Les manifestations pacifiques qui ont chassé du pouvoir des dirigeants de longue date en Égypte et en Tunisie ont suscité dans d'autres pays des appels pressants en faveur de réformes démocratiques. Dès le départ, le Secrétaire général a exhorté au respect des droits de l'homme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et a demandé de surcroît que soit accordée la liberté de réunion, d'expression et d'information. Il a lancé un appel pour que cesse immédiatement la violence dirigée contre les manifestants et a engagé les dirigeants de la région à répondre aux aspirations légitimes de la population par la voie du dialogue et des réformes.

71. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui contribue au financement de l'action d'organisations non gouvernementales locales dans le monde entier, a consacré près de 15 millions de dollars à 64 projets lors de son quatrième cycle de financement. En 2010, il a reçu près de deux fois plus de propositions de projet que lors des années antérieures, ce qui traduit une demande sans précédent de la part des organisations de la société civile luttant pour la démocratie. Cette tendance devrait s'amplifier à la suite des événements qui se déroulent dans le monde arabe et d'autres régions du monde.

Chapitre III

Sauvegarder les biens de l'humanité

72. Les grands problèmes auxquels se heurte actuellement l'humanité sont complexes, contagieux et multiples. Les États Membres se sont tournés vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à sauvegarder le patrimoine de l'humanité en relevant des défis tels que les changements climatiques, les maladies, le terrorisme et la prolifération des armes classiques et non classiques.

A. Changements climatiques

73. Les changements climatiques sont lourds de conséquences pour la paix et la prospérité mondiales. La recherche de solutions exigera une coopération internationale soutenue, accompagnée d'une action accélérée des pays afin de réduire les émissions et de renforcer la capacité de résistance aux effets de ces changements. Chaque année de retard dans l'adoption des mesures nécessaires est coûteuse sur le plan humain et financier et diminue nos chances de bâtir un avenir plus sûr et écologiquement viable pour tous.

74. L'année 2010 a été marquée par des avancées sur un certain nombre de fronts, dont la moindre n'est pas le renforcement de la transparence et de la confiance dans le processus de négociations multilatérales.

75. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Cancún (Mexique), s'est soldée par des progrès. Les gouvernements sont convenus de créer un « fonds pour le climat », de confirmer officiellement leurs promesses de contributions à l'atténuation des effets des changements climatiques, de prendre des mesures concrètes pour empêcher la déforestation – qui est la cause de près d'un cinquième des émissions de carbone dans le monde –, de promouvoir la coopération technologique et de renforcer l'aptitude des populations vulnérables à s'adapter aux bouleversements du climat.

76. Des mesures ont été également prises pour améliorer le suivi de l'emploi et les modalités de décaissement d'une somme de 30 milliards de dollars destinée à financer rapidement des activités de soutien aux populations vulnérables des pays en développement. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a conclu qu'il serait possible, encore que difficile, de porter d'ici à 2020 à 100 milliards de dollars le montant mobilisé annuellement auprès de sources publiques et privées de pays développés, afin de permettre aux pays en développement d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter.

77. La Conférence de Cancún a donné à la communauté internationale toute une panoplie de moyens. Il lui appartient maintenant de s'en prévaloir et de redoubler d'efforts pour porter leur action au niveau qu'exigent impérativement les prévisions scientifiques. En 2010, des phénomènes climatiques extrêmes correspondant aux prévisions – inondations catastrophiques, canicules, incendies de forêt et pluies diluviennes – ont causé de terribles souffrances à des millions de personnes au Pakistan, dans la Fédération de Russie et dans le nord-ouest de la Chine.

78. Il est maintenant plus que jamais évident que le monde doit disposer d'évaluations scientifiques aussi exactes, objectives et transparentes que possible. À cet effet, le Secrétaire général et le Président du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques ont commandé en août

2010 une étude indépendante des processus et des structures de gestion de l'Organisation et ont demandé aux États Membres de donner suite aux conclusions de cette étude.

79. Le Secrétaire général a également créé un Groupe spécial de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial qu'il a chargé d'établir une feuille de route pour avancer vers un développement durable et résistant aux effets des changements climatiques dans les domaines de l'éradication de la pauvreté, de l'énergie, de l'alimentation, de l'eau et d'autres domaines essentiels. Ses recommandations, qui seront publiées au début de 2012, apporteront d'importantes contributions à la Conférence Rio +20.

B. Santé dans le monde

80. Il ne reste que cinq ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Secrétaire général a lancé en septembre 2010 la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. C'est la première fois que ce domaine bénéficie d'un niveau d'engagement aussi élevé, qui implique les chefs de gouvernement, les institutions multilatérales, dont l'ONU, les membres de la société civile, les fondations privées, les milieux d'affaires et les universitaires. La Stratégie a fait l'objet de nouveaux engagements en matière de politiques et de services, et les contributions annoncées totalisent plus de 40 milliards de dollars. Les 192 États Membres ont affirmé leur soutien à la Stratégie et à la création d'un mécanisme de contrôle permettant de veiller à ce que les fonds soient versés et servent à atteindre les objectifs fixés.

81. La lutte mondiale contre le sida a fait la preuve de son efficacité et le nombre d'infections par le VIH diminue. Néanmoins, on compte cinq infections nouvelles pour trois personnes qui commencent leur traitement. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, tenue en juin 2011, a débouché sur une déclaration politique ambitieuse accompagnée d'objectifs concrets, y compris l'élimination de la transmission verticale, afin d'assurer d'ici à 2015 l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services de soutien.

82. La tuberculose fait le plus grand nombre de victimes parmi les personnes touchées par le VIH. La collaboration entre spécialistes a permis de rendre la lutte contre cette coïnfection plus efficace, mais la plupart des cas de tuberculose multirésistante ne sont toujours pas traités.

83. La charge de morbidité du paludisme a sensiblement diminué depuis 2000. Durant la période allant de 2008 à 2010, l'augmentation des ressources et la multiplication des interventions ont contribué à réduire de 50 % le nombre des cas de paludisme et des décès dus à cette maladie dans 43 pays. En Afrique subsaharienne, des moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées en quantités suffisantes pour protéger 76 % de la population à risque.

84. L'Initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite a permis des progrès record, le nombre des cas enregistrés en Inde et au Nigéria ayant été réduits de 95 % par rapport à 2009. Afin d'exploiter pleinement cette avancée et d'éliminer la maladie dans les deux années à venir, il est nécessaire d'obtenir d'urgence un appui financier et politique accru.

85. Des progrès remarquables ont été aussi enregistrés dans la réduction de la mortalité due à la rougeole. Le nombre de décès est tombé de 78 %, ce qui représente un quart de la baisse de la mortalité générale parmi les enfants âgés de moins de 5 ans.

86. Le nombre actuel et prévu de cas de maladies non transmissibles et leurs répercussions sur le développement économique ont poussé la communauté internationale à demander que l'Assemblée générale tienne en 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise de ces maladies, dont meurent chaque année 36 millions de personnes; 25 % des décès sont enregistrés dans les groupes d'âge de moins de 60 ans et la plupart surviennent dans les pays en développement.

87. À plus longue échéance, la principale difficulté consistera à assurer une protection sociale et une distribution équitable de services de santé de façon que tout le monde puisse être mieux portant. Il sera essentiel à cet égard de mettre de nouveau l'accent sur l'importance de l'hygiène publique, qui non seulement améliore la santé, mais exerce aussi un effet multiplicateur sur le bien-être et la productivité économique. Des solutions existent – il suffit simplement de les mettre en oeuvre.

C. Lutte contre le terrorisme

88. Le terrorisme constitue toujours une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Le principal mécanisme de lutte dont dispose le Secrétaire général, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui comprend 31 entités dans le système des Nations Unies et en dehors, a appuyé la mise en oeuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Équipe s'est attachée à renforcer la coopération avec les États Membres et à faire mieux connaître la Stratégie en tenant régulièrement au courant l'Assemblée générale, en organisant des ateliers régionaux et en modernisant les communications externes. Elle a produit des rapports sur la coordination de la lutte contre des attentats nucléaires ou radiologiques et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, ainsi que des manuels élémentaires des droits de l'homme destinés à servir de guides en cas d'interpellation et de fouille de suspects. Elle a créé un Groupe de travail sur la surveillance des frontières chargé de définir des orientations pour l'application des mesures de lutte antiterroriste aux frontières, qui sont préconisées dans la Stratégie. De concert avec l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'Équipe spéciale a lancé un projet pour aider les États Membres de la région à appliquer tous les éléments de la Stratégie.

89. Tandis qu'il appartient en priorité aux États Membres d'appliquer la Stratégie, les organismes des Nations Unies continueront à les aider en élaborant un code de bonnes pratiques, en renforçant la collaboration entre partenaires et en fournissant de concert une assistance aux pays qui en font la demande.

D. Désarmement et non-prolifération

90. Après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires, tenue en 2010, les États parties ont entrepris de traduire les engagements souscrits à la Conférence en « mesures concertées » concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

91. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont mis en vigueur entre eux le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques qui leur impose de nouvelles limites au déploiement d'armes nucléaires stratégiques. Les États dotés d'armes nucléaires ont entamé un processus de dialogue sur des efforts systématiques et progressifs en vue d'éliminer complètement leur arsenal nucléaire. Des préparatifs sont en cours pour tenir en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

92. Les États et les membres de la société civile ont continué d'étudier les conditions nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, notamment grâce à une convention universelle et effectivement vérifiable dans ce domaine. En août 2010, le Secrétaire général a été le premier titulaire du poste à assister à titre officiel à la cérémonie du Mémorial de la paix à Hiroshima. Rendant hommage aux survivants et à la mémoire de tous ceux qui ont péri à Hiroshima et à Nagasaki il y a 66 ans, il a souligné que le moment était venu de concrétiser le rêve d'un monde exempt d'armes nucléaires.

93. Il reste très préoccupant que la Conférence du désarmement, à Genève, n'ait guère avancé. De nouveaux travaux sont nécessaires pour appliquer les recommandations issues de la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement entamées le 24 septembre 2010 à l'initiative du Secrétaire général.

94. Les pourparlers à six n'ont pas permis d'avancer vers la dénucléarisation pacifique et négociée de la péninsule coréenne.

95. De même, la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran ne laisse pas d'être préoccupante.

96. De nouveaux problèmes sont apparus dans le contexte de l'accident survenu dans la centrale nucléaire « Daiichi » de Fukushima, au Japon. Étant donné les ramifications de la crise à l'échelle mondiale, le Secrétaire général a souligné le rôle que les organisations internationales pouvaient jouer, ainsi que l'importance d'efforts conjoints et coordonnés pour trouver une solution. En avril 2011, lors du Sommet de Kiev sur l'utilisation sûre et innovante de l'énergie nucléaire, le Secrétaire général a demandé que des mesures concrètes soient prises pour renforcer la sûreté nucléaire. À cet égard, il a lancé à l'échelle du système des Nations Unies une étude sur les répercussions de l'accident de Fukushima. Cette étude sera publiée comme rapport du Secrétaire général afin de faciliter les travaux de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires qui doit se tenir le 22 septembre 2011.

97. Dans le domaine des armements classiques, les États doivent continuer à progresser vers un traité sur le commerce des armes, traité auquel le Secrétaire général attache la plus haute importance. Il est profondément inquiétant de constater l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et la facilité avec laquelle il est possible de s'en procurer dans les zones marquées par les conflits et la criminalité.

98. Le Secrétaire général attache de l'importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ainsi qu'au rôle des organisations de la société civile dans les régions exposées aux dangers que créent le trafic d'armes transfrontière, l'existence de stocks d'armes non sécurisés et la montée de la violence armée. Il estime qu'une contribution importante dans ce domaine a été apportée par l'adoption de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

99. L'Organisation continuera de collaborer avec les États Membres aux fins du maintien de normes efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération et du renforcement des normes déjà en vigueur.

Chapitre IV

Faire de l'ONU une organisation plus forte

A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales

100. Alors que l'économie mondiale est en proie à des difficultés qui s'accompagnent de restrictions budgétaires dans certains pays, on attend de l'ONU qu'elle fasse davantage avec moins de ressources. Les diverses initiatives actuellement mises en oeuvre pour réformer l'appareil intergouvernemental et rendre plus cohérente l'action des organismes des Nations Unies permettront à l'Organisation de jouer plus efficacement son rôle, qui est de définir les priorités mondiales et d'agir comme elles l'exigent.

1. Secrétariat

101. Le Secrétaire général a lancé quatre initiatives complémentaires en vue de faire de l'ONU une organisation plus efficace. En premier lieu, il a présenté un projet de budget prévoyant une réduction de plus de 3 % du total des dépenses de l'Organisation. En deuxième lieu, il a demandé au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de collaborer à l'application de mesures de réforme à l'échelle du système. En troisième lieu, il a engagé tous les cadres supérieurs du Secrétariat à proposer des idées concrètes en vue de changer les méthodes et le mode de fonctionnement de l'ONU. Enfin, il a désigné une équipe de gestion du changement chargée de proposer des réformes en profondeur.

102. Ces initiatives s'appuieront sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans le sens d'une plus grande transparence, d'une plus grande efficacité et de meilleurs résultats, notamment l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats, qui sera présenté aux États Membres vers la fin de 2011, et un modèle de gestion des risques actuellement à l'essai dans certains départements.

103. Le Secrétariat a progressé dans les préparatifs de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui permettra l'adoption de pratiques reconnues comme optimales à l'échelle internationale, d'accroître la transparence, en particulier celle des coûts des programmes, de resserrer les contrôles internes et de renforcer considérablement la gestion des actifs. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré Umoja, il faudra redoubler d'efforts pour que se matérialisent les avantages attendus de la mise en oeuvre de pratiques de fonctionnement de plus en plus harmonisées et rationalisées à l'échelle du Secrétariat, vu les difficultés nées des retards de l'exécution du projet.

104. L'excellence en matière de gestion des ressources humaines est indispensable pour réaliser la vision qu'a le Secrétaire général d'une organisation mondiale adaptable, efficace et souple, qui privilégie l'autonomisation et l'efficacité et permette à son personnel d'apprendre et de s'épanouir. Les récentes réformes concernant le régime des engagements et les conditions d'emploi constituent des progrès. Nous continuerons d'améliorer les modalités de recrutement, l'organisation des carrières et le régime de mobilité du personnel.

2. Organes intergouvernementaux

105. Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale s'est penchée sur des questions essentielles relatives au programme de développement mondial et à d'autres domaines, consacrant notamment des débats thématiques à des sujets comme la réduction des risques de catastrophe, les investissements propres à accroître la capacité de production des pays les moins avancés et leur mode de financement, l'état de droit, les migrations internationales et la gouvernance mondiale.

106. Les tentatives de réforme du Conseil de sécurité semblent avoir trouvé un nouveau souffle, à en juger notamment par le caractère de plus en plus concret et précis des propositions avancées par les États Membres dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la question.

107. Devant les soulèvements qui se sont produits dans le monde arabe, le Conseil de sécurité, dans le cas de la Jamahiriya arabe libyenne, a invoqué la responsabilité de protéger. Le reste de son ordre du jour était dominé par le suivi des missions de maintien de la paix et des missions politiques en cours sur quatre continents, une attention particulière étant accordée aux référendums sur l'indépendance du Soudan du Sud et à l'action coercitive en Côte d'Ivoire. Le Conseil a consacré des débats thématiques à des sujets tels que la diplomatie préventive, le terrorisme, la consolidation de la paix après les conflits, les femmes, la paix et la sécurité, et la corrélation entre sécurité et développement. Le Conseil s'est également employé à faire appliquer intégralement et équitablement les régimes de sanctions en vigueur, notamment grâce à la participation active du Médiateur, dont la fonction a été récemment créée pour faire en sorte que l'action antiterroriste de l'Organisation soit conforme aux normes relatives aux droits de l'homme.

108. Le Conseil économique et social a usé de nouveaux moyens pour mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sa réunion de haut niveau a permis de renforcer le partenariat mondial pour le développement et d'améliorer la coordination des politiques entre les principales parties prenantes institutionnelles, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'examen ministériel annuel a permis de faire avancer le programme d'éducation convenu. En outre, le Conseil a examiné la démarche suivie par les organismes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes et fait des recommandations pour accélérer les progrès à cet égard.

3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

109. L'application des principes posés dans la résolution 64/289 sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 2 juillet 2010, a notablement progressé. Le 1er janvier 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est devenue opérationnelle. Née de la fusion de quatre organismes distincts du système des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'égalité des sexes, ONU-Femmes regroupe les ressources et les mandats, ce qui doit lui permettre d'obtenir plus de résultats en poursuivant l'important travail entrepris par ses prédécesseurs. Concentrer les fonctions normatives dans une même entité et donner à celle-ci les moyens de fournir un appui opérationnel aux pays afin qu'ils puissent appliquer les normes fixées permettra à l'ONU d'intensifier notablement son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le monde entier.

110. Des efforts continuent d'être faits pour renforcer l'unité d'action des organismes des Nations Unies. Une évaluation indépendante est en cours sur les enseignements tirés des formules à l'essai dans les pays pilotes. L'adoption volontaire de descriptifs de programme standardisés offre la possibilité d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements entre les programmes relevant de différents organismes. Cette année, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a fait des progrès remarquables dans l'application du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies et vers l'adoption d'une démarche coordonnée pour rendre la mondialisation plus équitable, plus verte et écologiquement viable.

4. Organisations regionales

111. L'ONU a continué de renforcer sa coopération avec les organisations régionales, comme en témoignent les missions hybrides, la médiation conjointe, le renforcement des capacités de médiation, les activités communes de formation, les échanges d'informations sur les pratiques éprouvées, la concertation entre homologues et la création de bureaux de liaison.

112. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a mis en relief le partenariat stratégique noué par l'ONU avec cette organisation. Le partenariat entre l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des élections a fait un bond qualitatif avec la signature d'un accord-cadre de coopération et l'envoi d'une équipe de liaison à Gaborone. Le nouveau Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, établi à Libreville, s'est déjà engagé à resserrer la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, contribuant ainsi à renforcer les moyens d'alerte rapide et de médiation de cette organisation régionale.

113. L'ONU s'est dotée d'un bureau de liaison à Bruxelles, consacrant ainsi l'institutionnalisation de sa coopération en matière de paix et de sécurité avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

114. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU ont fortement réaffirmé leurs liens de coopération lors de leur troisième sommet conjoint, et la coopération avec la Communauté des Caraïbes a été resserrée par la participation du Secrétaire général, pour la première fois, à la Conférence des chefs de gouvernement de cette organisation.

B. Grands partenaires mondiaux

115. La société civile, le monde des affaires et les milieux universitaires apportent des contributions essentielles à la réalisation des objectifs de l'ONU, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec ces groupes et mieux mettre à profit leur expérience dans le but de nouer des partenariats porteurs de changement qui l'aident à relever les défis pressants.

1. Renforcement des partenariats avec la société civile

116. L'Organisation a élargi et approfondi son interaction avec la société civile, notamment dans le cadre de l'initiative « Impact universitaire des Nations Unies », à laquelle participent déjà plus de 650 établissements d'enseignement supérieur de 104 pays.

117. Plus de 6 000 représentants d'organisations non gouvernementales s'intéressant aux aspects économiques, sociaux et environnementaux du programme de développement des Nations Unies ont participé à des séances du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, faisant ainsi entendre la voix des organisations populaires et des communautés.

118. Dans le monde entier, les centres d'information des Nations Unies collaborent avec la société civile en quelque 50 langues dans le cadre de campagnes largement médiatisées comme celles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, au changement climatique et au développement durable, ou encore les campagnes « Debout contre la pauvreté » et « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, plusieurs centres d'information des Nations Unies ont joué un rôle essentiel en entretenant le dialogue avec diverses communautés pendant les changements tumultueux qu'a connus la région.

2. Ouverture au monde de l'entreprise

119. Un réseau d'experts du secteur privé provenant de plus de 30 entités des Nations Unies aide l'Organisation à s'appuyer sur des partenariats porteurs de changement pour trouver des solutions aux problèmes systémiques qui se posent à l'échelle mondiale ou localement.

120. Conformément aux directives sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, l'ONU a entrepris de rendre plus rigoureuse, selon le principe de précaution, la sélection de ses partenaires. Un nouveau site Web ouvert aux entreprises a permis d'obtenir des dizaines d'engagements, de mieux déterminer ce que les entreprises peuvent apporter à l'Organisation et de mobiliser des secours pour les sinistrés lors des crises qui ont sévi en Haïti, au Japon, en Jamahiriya arabe libyenne et au Pakistan.

121. La collaboration avec le monde des affaires s'est également exercée dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative mondiale de responsabilisation sociale de l'entreprise, qui réunit 9 000 participants de plus de 135 pays. Les volets du Pacte mondial relatifs à l'autonomisation des femmes, à la lutte contre la corruption, au climat et à l'eau amènent les entreprises à intervenir dans des domaines critiques. En septembre 2010, l'ONU a accueilli le troisième Forum du secteur privé, au cours duquel les chefs d'entreprise et les gouvernements ont recensé les mesures concrètes que les entreprises peuvent prendre pour aider à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le succès de la participation des entreprises à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, montre la voie d'une collaboration plus étroite avec le secteur privé lors des sommets des Nations Unies tels que la Conférence Rio +20.

Chapitre V Conclusion

122. Dans la perspective des cinq prochaines années, l'ONU ne peut que nous apparaître indispensable comme jamais, mais nous savons aussi qu'il ne lui sera pas facile de répondre aux multiples attentes placées en elle. Il nous faut faire en sorte que l'Organisation serve tous ses États Membres, du moins avancé au plus développé, et tous leurs citoyens. À bien des égards, notre action consistera à bâtir sur les acquis des cinq dernières années.

123. Il est impératif de faire du développement durable une réalité. Il nous faut non seulement redoubler d'efforts pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015, mais aussi définir notre vision de l'avenir et convenir d'un cadre pour promouvoir le développement au-delà de 2015. Il nous faut en outre élaborer des stratégies et plans d'action pour relever le défi 50-50-50. En 2050, la population mondiale aura dépassé les 9 milliards d'habitants, et sera donc 50 % plus nombreuse qu'au début de ce siècle et, en conséquence, le volume mondial des émissions de gaz à effet de serre devra avoir baissé de 50 %. L'élaboration d'une stratégie énergétique mondiale viable à long terme constitue un axe essentiel de l'action à entreprendre pour atteindre cet objectif.

124. En matière de paix et de sécurité, les cinq dernières années nous ont donné un aperçu de l'utilité que peuvent avoir les moyens renforcés de prévention dont s'est dotée l'Organisation lorsque les États Membres veulent bien s'en prévaloir pour dissiper les tensions internes et internationales. Nous devons continuer de renforcer et de diversifier les services de prévention que l'ONU offre à ses États Membres.

125. Ces cinq dernières années, les opérations de maintien de la paix devenant de plus en plus complexes, il nous a fallu jongler avec des ressources limitées pour parvenir à exécuter des mandats sans cesse plus ambitieux. Il y a deux ans, nous avons entrepris de repenser et réorganiser l'appui aux missions. Nous cherchons à innover pour rendre cet appui plus adaptable et mieux tirer parti des possibilités de partenariat afin de pouvoir répondre aux besoins qui se manifestent sur le terrain dans le cadre des missions de maintien ou de consolidation de la paix et des missions politiques. Le prochain défi à relever consiste à opérer tous autres changements indispensables pour donner à l'Organisation les moyens de continuer de répondre aux aspirations de paix et de sécurité des peuples qu'elle sert.

126. Les calamités qu'ont subies Haïti, le Pakistan et le Japon nous ont fait entrevoir ce que pourraient être la nature et l'ampleur des catastrophes futures. Nous sommes entrés dans l'ère des grandes catastrophes, et ces dernières années nous ont montré qu'il nous fallait être mieux équipés et mieux préparés pour y faire face. Les Nations Unies ont entrepris de repenser leur mode d'action et de revoir leurs stratégies d'intervention, en mettant en avant la réduction des risques liés aux catastrophes. Pour renforcer ses moyens, l'ONU s'est orientée vers de nouveaux types de partenariat avec le monde des affaires et la société civile et met à l'essai de nouvelles technologies pour mieux coordonner l'action des divers intervenants et faire en sorte qu'ils soient à l'écoute des victimes. Il nous faudra intensifier ces efforts au cours des cinq années à venir pour que les Nations Unies soient à même de répondre aux crises humanitaires auxquelles nous devons malheureusement nous attendre.

127. Les événements de l'année écoulée sont venus nous rappeler à tous l'importance capitale des normes universelles que définit notre organisation. L'ONU a soutenu les aspirations démocratiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et a exhorté la communauté internationale à protéger les civils contre des violations flagrantes de leurs droits en Côte d'Ivoire et en Jamahiriya arabe libyenne. Nous avons vu combien cette défense des valeurs est importante pour ceux qui luttent en première ligne pour les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, ainsi que l'exercice de la responsabilité de protéger. Nous devons à présent aller au-delà du plaidoyer et aider les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux favorables au changement à institutionnaliser ces normes et valeurs. Les cinq prochaines années seront décisives quant au cours que suivront nombre

de transitions, et il est donc essentiel que l'ONU renforce rapidement sa capacité de soutien aux pays qui ont entrepris de se doter d'institutions et de règles démocratiques.

128. Les problèmes mondiaux des dernières décennies – changement climatique, prolifération des armes, maladies et terrorisme – ne vont pas disparaître d'eux-mêmes. Nous devons continuer de renforcer et d'approfondir la collaboration internationale. Nous devons également être prêts à affronter solidairement de nouveaux problèmes, notamment ceux liés aux tendances démographiques.

129. Enfin, pour bien tenir son rôle international, l'Organisation doit porter sur elle-même un regard sans complaisance et, de concert avec les États Membres, faire en sorte que ses structures, ses pratiques opérationnelles et son personnel soient à la hauteur des défis de la prochaine décennie. Nous avons déjà lancé une importante initiative de changement qui permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience au sein de l'Organisation au cours des cinq prochaines années.

130. Toute période de transition à l'échelle planétaire est lourde de difficultés, mais riche aussi de vastes possibilités pour le progrès de l'humanité. Ensemble, nous ne craignons aucun défi. Ensemble, rien ne nous est impossible.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2011) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,5	36,1	26,9
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,5	58,3	50,9
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	—	—	—
Caucase et Asie centrale	6,3	22,3	19,2
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale (mars 2011).

Indicateur 1.2

Indice d'écart de la pauvreté^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,4	11,6	8,0
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,3	25,8	20,7
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	—	—	—
Caucase et Asie centrale	2,1	7,5	5,4
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

^a L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 1.B**Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée**(a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	2000	2010 ^a
Monde	2,9	3,1
Régions en développement	3,9	5,2
Afrique du Nord	2,5	2,7
Afrique subsaharienne	0,5	1,8
Amérique latine et Caraïbes	1,9	3,0
Asie de l'Est	6,9	8,5
Asie du Sud	2,4	4,8
Asie du Sud-Est	4,3	5,0
Asie occidentale	7,6	3,0
Océanie	-6,0	3,7
Caucase et Asie centrale	5,5	2,7
Régions développées	2,7	3,0
Pays les moins avancés	2,2	2,1
Pays en développement sans littoral	2,3	2,4
Petits États insulaires en développement	3,1	4,9

^a Données préliminaires.**(b) PIB par personne occupée**

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	2000	2010 ^a
Monde	18 272	21 828
Régions en développement	8 163	12 211
Afrique du Nord	16 528	18 994
Afrique subsaharienne	4 389	5 294
Amérique latine et Caraïbes	21 047	23 013
Asie de l'Est	6 058	13 431
Asie du Sud	5 378	7 978
Asie du Sud-Est	7 109	9 774
Asie occidentale	33 722	39 743
Océanie	5 590	5 883
Caucase et Asie centrale	7 062	12 527
Régions développées	56 565	64 345
Pays les moins avancés	2 174	3 053
Pays en développement sans littoral	3 398	4 905
Petits États insulaires en développement	21 611	25 938

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5
Ratio emploi/population

(a) **Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2009	2010 ^a
Monde	62,2	61,5	61,2	61,1
Régions en développement	64,3	63,2	62,7	62,7
Afrique du Nord	43,4	43,1	45,8	45,9
Afrique subsaharienne	62,6	62,6	64,3	64,4
Amérique latine et Caraïbes	56,4	58,1	60,6	60,7
Asie de l'Est	74,4	73,9	70,3	70,2
Asie du Sud	58,5	56,9	58,3	58,5
Asie du Sud-Est	68,3	67,1	65,9	65,8
Asie occidentale	48,0	45,3	43,6	43,5
Océanie	65,9	66,3	66,4	66,1
Caucase et Asie centrale	57,4	54,9	59,1	59,8
Régions développées	56,6	55,8	55,4	54,8
Pays les moins avancés	70,2	68,5	69,1	69,1
Pays en développement sans littoral	67,4	67,1	69,5	69,7
Petits États insulaires en développement	55,2	56,7	57,9	57,7

^a Données préliminaires.

(b) **Hommes, femmes et jeunes (2009)^a**

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	72,9	49,2	44,3
Régions en développement	75,8	49,4	45,3
Afrique du Nord	69,8	22,3	28,5
Afrique subsaharienne	74,1	54,9	47,4
Amérique latine et Caraïbes	74,6	47,5	44,3
Asie de l'Est	75,9	64,3	54,5
Asie du Sud	78,5	37,4	42,7
Asie du Sud-Est	77,5	54,5	44,2
Asie occidentale	66,1	18,9	24,2
Océanie	70,2	62,0	50,7
Caucase et Asie centrale	66,3	53,9	39,4
Régions développées	61,5	48,5	38,1
Pays les moins avancés	78,9	59,5	54,9
Pays en développement sans littoral	77,6	62,2	57,0
Petits États insulaires en développement	69,3	46,5	41,5

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de titulaires d'emplois disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

(a) Nombre

(En millions)

	1991	1999	2009 ^a
Monde	972,8	875,1	631,9
Régions en développement	970,9	871,4	631,7
Afrique du Nord	2,5	2,2	1,3
Afrique subsaharienne	124,7	155,8	184,0
Amérique latine et Caraïbes	21,8	26,3	17,4
Asie de l'Est	444,4	286,2	73,0
Asie du Sud	264,9	285,5	282,3
Asie du Sud-Est	104,5	104,9	62,2
Asie occidentale	3,1	3,1	4,2
Océanie	1,0	1,1	1,5
Caucase et Asie centrale	4,0	6,3	5,9
Régions développées	1,9	3,7	0,2
Pays les moins avancés	151,0	184,7	206,2
Pays en développement sans littoral	61,9	73,8	77,8
Petits États insulaires en développement	3,2	4,1	5,4

^a Données préliminaires

(b) Pourcentage de l'effectif total de la main-d'œuvre

	1991	1999	2009 ^a
Monde	43,0	33,9	20,7
Régions en développement	56,1	42,9	25,6
Afrique du Nord	8,0	5,4	2,5
Afrique subsaharienne	68,5	67,9	59,1
Amérique latine et Caraïbes	13,4	13,0	6,9
Asie de l'Est	67,4	39,2	9,1
Asie du Sud	60,7	54,5	41,9
Asie du Sud-Est	53,5	45,2	22,4
Asie occidentale	8,1	6,4	7,0
Océanie	51,2	44,6	44,6
Caucase et Asie centrale	16,1	24,6	17,7
Régions développées	0,4	0,7	0,0
Pays les moins avancés	71,9	71,3	59,8
Pays en développement sans littoral	60,1	59,9	46,6
Petits États insulaires en développement	18,7	20,0	21,8

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

(a) Hommes et femmes

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
Monde	55,5	53,5	50,2	50,1
Régions en développement	69,0	64,8	60,0	59,6
Afrique du Nord	37,2	32,6	33,5	33,3
Afrique subsaharienne	81,0	80,0	75,0	75,6
Amérique latine et Caraïbes	34,9	36,1	31,8	32,2
Asie de l'Est	69,6	60,6	52,5	51,2
Asie du Sud	81,3	79,8	77,5	77,2
Asie du Sud-Est	69,4	66,1	62,3	61,6
Asie occidentale	42,7	37,5	28,4	28,6
Océanie	75,1	76,6	78,4	78,1
Caucase et Asie centrale	46,8	57,0	43,9	43,6
Régions développées	11,2	11,5	9,9	9,7
Pays les moins avancés	86,2	85,0	80,6	80,8
Pays en développement sans littoral	75,0	78,0	72,9	73,7
Petits États insulaires en développement	32,6	35,5	36,3	36,5

(b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
Monde	53,1	51,8	48,9	48,9
Régions en développement	64,7	61,4	57,2	56,9
Afrique du Nord	33,2	30,0	28,5	29,1
Afrique subsaharienne	76,4	74,6	68,1	69,1
Amérique latine et Caraïbes	34,5	35,4	31,3	31,6
Asie de l'Est	63,8	56,1	49,2	48,1
Asie du Sud	77,9	76,7	74,8	74,4
Asie du Sud-Est	65,0	62,4	59,5	58,8
Asie occidentale	35,7	32,0	25,4	25,4
Océanie	70,6	72,0	73,7	73,4
Caucase et Asie centrale	49,7	56,5	42,9	42,9
Régions développées	11,3	12,0	10,8	10,7
Pays les moins avancés	83,2	81,0	75,6	76,1
Pays en développement sans littoral	72,2	74,4	68,7	69,8
Petits États insulaires en développement	32,3	36,1	37,4	37,6

(c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	1999	2008	2009
Monde	59,2	56,1	52,1	51,8
Régions en développement	75,9	70,3	64,4	63,8
Afrique du Nord	51,9	41,2	48,9	46,5
Afrique subsaharienne	87,6	87,4	84,2	84,2
Amérique latine et Caraïbes	35,8	37,3	32,6	33,2
Asie de l'Est	76,7	66,2	56,6	55,0
Asie du Sud	89,8	87,6	83,8	83,4
Asie du Sud-Est	75,5	71,2	66,2	65,4
Asie occidentale	67,4	57,6	40,0	40,6
Océanie	81,0	82,0	83,8	83,5
Caucase et Asie centrale	43,5	57,7	45,1	44,4
Régions développées	11,0	10,9	8,7	8,5
Pays les moins avancés	90,2	90,5	87,2	86,9
Pays en développement sans littoral	78,3	82,4	78,0	78,3
Petits États insulaires en développement	32,9	34,6	34,8	35,0

Cible 1.C
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ^a**(a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2009
Régions en développement	30	23
Afrique du Nord	10	6
Afrique subsaharienne	27	22
Amérique latine et Caraïbes	10	4
Asie de l'Est	15	6
Asie de l'Est (hors Chine)	11	5
Asie du Sud	52	43
Asie du Sud (hors Inde)	59	39
Asie du Sud-Est	30	18
Asie occidentale ^b	11	7
Océanie	—	—
Caucase et Asie centrale	7	5

^a Ces données concernent 64 pays et 73% de la population de moins de 5 ans des régions en développement. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la santé. Pour le Caucase et l'Asie centrale, les données de référence utilisées pour l'analyse des tendances sont celles de l'année 1996, compte-tenu du peu de données disponibles pour 1990.

^b L'agrégat régional ne concerne que 47% de la population régionale, en raison de l'absence de données sur le Yémen.

(b) Par sexe (2003-2009)

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	24	24	1.01
Afrique du Nord	7	5	1.29
Afrique subsaharienne	24	21	1.14
Amérique latine et Caraïbes	4	4	1.12
Asie de l'Est	7	7	1.00
Asie de l'Est (hors Chine)	5	5	1.02
Asie du Sud	41	42	0.97
Asie du Sud (hors Inde)	37	39	0.96
Asie du Sud-Est	—	—	—
Asie occidentale	—	—	—
Océanie	21	15	1.44
Caucase et Asie centrale	6	6	1.11

(c) Par lieu de résidence (2003-2009)

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement	28	14
Afrique du Nord	7	5
Afrique subsaharienne	25	15
Amérique latine et Caraïbes	7	3
Asie de l'Est	8	3
Asie de l'Est (hors Chine)	6	4
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud (hors Inde)	41	31
Asie du Sud-Est	—	—
Asie occidentale	—	—
Océanie	20	12
Caucase et Asie centrale	7	4

(d) Par richesse du ménage (2003-2009)

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement	38	15
Afrique du Nord	8	4
Afrique subsaharienne	28	13
Amérique latine et Caraïbes	—	—
Asie de l'Est	—	—
Asie de l'Est (hors Chine)	7	3
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud (hors Inde)	48	24
Asie du Sud-Est	—	—
Asie occidentale	—	—
Océanie	—	—
Caucase et Asie centrale	7	4

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

(En pourcentage)

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007
Monde	16	14	14	13
Régions en développement	20	18	16	16
Afrique du Nord	<5	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	31	30	26
Amérique latine et Caraïbes	12	11	10	8
Amérique latine	11	10	9	7
Caraïbes	26	28	22	24
Asie de l'Est	18	12	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	11	13	12
Asie du Sud	21	19	20	21
Asie du Sud (hors Inde)	26	26	23	23
Asie du Sud-Est	24	18	17	14
Asie occidentale	6	8	8	7
Océanie	—	—	—	—
Caucase et Asie centrale	16	13	17	9
Régions développées	<5	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	41	36	32
Pays en développement sans littoral	34	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	25	21	21

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire^a

(a) Total

	1991	1999	2009
Monde	82,7	83,9	89,7
Régions en développement	80,5	82,1	89,0
Afrique du Nord	80,0	86,0	94,3
Afrique subsaharienne	53,5	57,9	76,2
Amérique latine et Caraïbes	85,7	93,5	95,0
Amérique latine	87,2	94,8	96,6
Caraïbes	67,6	78,0	76,1
Asie de l'Est	97,4	95,1	95,6
Asie de l'Est (hors Chine)	97,2	95,9	97,5
Asie du Sud	77,0	79,2	90,9
Asie du Sud (hors Inde)	67,7	69,1	77,2
Asie du Sud-Est	94,0	93,0	94,5
Asie occidentale	82,0	83,1	88,3
Océanie	—	—	—
Caucase et Asie centrale	—	94,3	92,7
Régions développées	96,3	97,1	95,8
Pays les moins avancés	52,2	57,8	79,6
Pays en développement sans littoral	55,5	63,8	81,2
Petits États insulaires en développement	70,4	78,9	76,0

(b) Par sexe

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,6	78,7	86,8	80,9	90,6	88,8
Régions en développement	85,0	75,9	85,4	78,7	90,0	87,9
Afrique du Nord	86,7	73,0	89,2	82,6	96,0	92,4
Afrique subsaharienne	58,2	48,8	61,5	54,1	78,0	74,5
Amérique latine et Caraïbes	87,8	83,6	94,1	92,8	95,1	94,9
Amérique latine	89,5	84,9	95,5	94,1	96,7	96,4
Caraïbes	67,3	68,0	77,7	78,3	75,5	76,7
Asie de l'Est	98,9	95,8	94,2	96,0	94,1	97,3
Asie de l'Est (hors Chine)	97,6	96,9	96,6	95,3	97,9	97,0

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Asie du Sud	84,7	68,7	86,3	71,6	92,6	89,1
Asie du Sud (hors Inde)	74,2	60,9	74,4	63,6	79,8	74,6
Asie du Sud-Est	95,7	92,3	94,2	91,9	95,0	93,9
Asie occidentale	86,2	77,6	88,0	78,0	91,0	85,5
Océanie	—	—	—	—	—	—
Caucase et Asie centrale	—	—	94,6	94,0	93,2	92,0
Régions développées	96,4	96,1	97,0	97,1	95,3	96,3
Pays les moins avancés	57,8	46,5	61,5	54,0	81,0	78,1
Pays en développement sans littoral	61,5	49,4	68,6	59,0	83,7	78,6
Petits États insulaires en développement	71,2	69,6	79,7	78,2	77,0	75,0

^a Nombre d'élèves scolarisés dans le primaire ou dans le secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale des élèves en âge d'être scolarisés dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.2

Proportion d'écoliers commençant la première année d'étude ayant terminé l'école primaire^{a,b}

(a) **Total**

	1991	2000	2009
Monde	80,1	8,9	88,5
Régions en développement	77,2	7,6	87,3
Afrique du Nord	72,2	81,1	91,7
Afrique subsaharienne	50,8	51,2	66,9
Amérique latine et Caraïbes	83,7	96,9	101,0
Amérique latine	85,4	98,8	102,8
Caraïbes	58,7	71,3	77,0
Asie de l'Est	106,3	97,9	95,9
Asie de l'Est (hors Chine)	95,0	98,3	98,1
Asie du Sud	64,4	69,3	86,0
Asie du Sud (hors Inde)	55,2	62,3	65,3
Asie du Sud-Est	85,7	92,3	100,1
Asie occidentale	77,6	78,5	84,3
Océanie	60,8	63,6	61,6
Caucase et Asie centrale	—	94,6	95,9
Régions développées	96,7	97,9	97,7
Pays les moins avancés	39,9	45,0	61,0
Pays en développement sans littoral	52,0	55,2	65,7
Petits États insulaires en développement	61,9	72,3	75,0

(b) **Par sexe**

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles

	1991		2000		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	84,0	75,7	84,6	78,9	89,5	87,3
Régions en développement	81,9	72,0	82,7	76,2	88,4	86,1
Afrique du Nord	79,9	64,1	84,2	77,9	93,0	90,3
Afrique subsaharienne	55,0	45,0	55,3	46,4	70,6	63,0
Amérique latine et Caraïbes	82,8	84,6	96,5	97,3	100,5	101,6
Caraïbes	57,3	60,0	70,4	72,2	76,5	77,4
Amérique latine	84,5	86,3	98,5	99,2	102,2	103,3
Asie de l'Est	—	—	97,9	97,8	94,2	97,8
Asie de l'Est (hors Chine)	95,2	94,9	98,6	98,0	98,4	97,8
Asie du Sud	73,8	54,3	75,8	62,3	87,5	84,4
Asie du Sud (hors Inde)	61,2	48,9	66,5	58,0	68,7	61,6
Asie du Sud-Est	86,5	84,9	92,7	92,0	99,8	100,4
Asie occidentale	83,3	71,7	83,7	73,1	88,0	80,4
Océanie	64,6	56,8	67,5	59,5	65,5	57,6
Caucase et Asie centrale	—	—	95,8	93,4	96,6	95,1
Régions développées	—	—	97,8	97,7	98,1	97,0
Pays les moins avancés	44,9	33,4	48,7	40,5	64,1	57,8
Pays en développement sans littoral	56,5	47,4	60,5	49,7	69,2	62,0
Petits États insulaires en développement	61,8	62,0	72,5	72,0	75,8	74,2

^a Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux de réussite dans l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission en dernière année de primaire : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge d'entrer en dernière année de primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'UNESCO, 2009), annexe B, p. 256)

^b Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

(a) Total^a

(En pourcentage des personnes sachant lire et écrire)

	1990	2000	2009
Monde	83,2	87,1	89,3
Régions en développement	80,1	84,8	87,7
Afrique du Nord	67,5	79,3	86,6
Afrique subsaharienne	65,3	68,7	72,0
Amérique latine et Caraïbes	91,7	96,1	97,0
Amérique latine	92,1	96,7	97,6
Caraïbes	86,8	—	89,5
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,4
Asie de l'Est (hors Chine)	99,4	—	99,6
Asie du Sud	60,3	73,7	79,7
Asie du Sud (hors Inde)	56,4	67,3	76,7

	1990	2000	2009
Asie du Sud-Est	94,4	96,3	97,7
Asie occidentale	87,4	91,7	93,2
Océanie	72,5	74,8	74,9
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,9
Régions développées	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	55,6	65,3	70,2
Pays en développement sans littoral	62,1	68,4	71,7
Petits États insulaires en développement	84,9	86,9	87,6

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

(b) Par sexe^a

(En pourcentage)

	1990		2000		2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,7	78,6	90,3	83,8	91,9	86,8
Régions en développement	85,5	74,5	88,6	80,9	90,7	84,8
Afrique du Nord	77,2	57,3	85,2	73,3	90,1	83,0
Afrique subsaharienne	72,8	58,3	75,7	62,4	76,7	67,3
Amérique latine et Caraïbes	91,4	92,0	95,8	96,5	96,8	97,2
Amérique latine	91,8	92,4	96,3	97,1	97,3	97,8
Caraïbes	87,3	86,3	—	—	89,6	89,4
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,5	99,3
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	99,5	—	—	99,4	99,7
Asie du Sud	71,6	48,3	81,1	65,6	85,9	73,8
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	45,9	73,9	60,8	80,5	72,6
Asie du Sud-Est	95,4	93,5	96,6	96,1	97,8	97,5
Asie occidentale	93,4	81,0	95,5	87,8	95,8	90,6
Océanie	77,5	67,4	76,9	72,5	73,3	76,5
Caucase et Asie centrale	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	99,2	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	64,0	47,5	72,2	58,9	74,5	65,9
Pays en développement sans littoral	68,2	56,5	74,8	62,6	77,2	66,5
Petits États insulaires en développement	86,5	83,3	87,7	86,1	87,6	87,7

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

(a) Enseignement primaire^a

	1991	2000	2009
Monde	0,89	0,92	0,96
Régions en développement	0,87	0,91	0,96
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,95
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,92
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Amérique latine	0,98	0,97	0,97
Caraïbes	0,99	0,98	0,96
Asie de l'Est	0,92	1,01	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,98	0,98
Asie du Sud	0,77	0,83	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	0,79	0,81	0,92
Asie du Sud-Est	0,97	0,96	0,97
Asie occidentale	0,86	0,86	0,92
Océanie	0,90	0,90	0,89
Caucase et Asie centrale	0,99	0,99	0,98
Régions développées	0,99	1,00	1,00
Pays les moins avancés	0,80	0,83	0,93
Pays en développement sans littoral	0,83	0,82	0,92
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,94

^a Taux bruts de scolarisation.

(b) Enseignement secondaire^a

	1991	2000	2009
Monde	0,84	0,91	0,97
Régions en développement	0,78	0,88	0,96
Afrique du Nord	0,79	0,93	0,98
Afrique subsaharienne	0,76	0,82	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Amérique latine	1,07	1,07	1,08
Caraïbes	1,12	1,08	1,04
Asie de l'Est	0,77	0,93	1,06
Asie de l'Est (hors Chine)	0,97	0,98	0,98
Asie du Sud	0,61	0,75	0,89

	1991	2000	2009
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,85	0,92
Asie du Sud-Est	0,90	0,95	1,03
Asie occidentale	0,68	0,74	0,86
Océanie	0,83	0,89	0,88
Caucase et Asie centrale	—	0,98	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,60	0,77	0,82
Pays en développement sans littoral	0,87	0,83	0,85
Petits États insulaires en développement	1,07	1,04	1,01

^a Taux bruts de scolarisation.

(c) **Enseignement supérieur^a**

	1991	2000	2009
Monde	0,91	0,98	1,08
Régions en développement	0,71	0,82	0,97
Afrique du Nord	0,59	0,74	0,98
Afrique subsaharienne	0,53	0,67	0,63
Amérique latine et Caraïbes	0,98	1,17	1,26
Amérique latine	0,95	1,16	1,23
Caraïbes	1,35	1,38	1,61
Asie de l'Est	0,53	0,67	1,03
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,63	0,77
Asie du Sud	0,50	0,65	0,74
Asie du Sud (hors Inde)	0,36	0,67	0,87
Asie du Sud-Est	0,96	0,96	1,09
Asie occidentale	0,64	0,78	0,87
Océanie	0,56	0,81	0,86
Caucase et Asie centrale	—	0,91	1,07
Régions développées	1,10	1,20	1,30
Pays les moins avancés	0,38	0,59	0,58
Pays en développement sans littoral	0,82	0,81	0,87
Petits États insulaires en développement	1,24	1,31	1,50

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2009
Monde	35,0	37,5	38,4	39,6
Régions en développement	28,8	31,7	32,6	33,8
Afrique du Nord	19,0	18,8	18,6	18,8
Afrique subsaharienne	23,5	28,1	30,2	32,6
Amérique latine et Caraïbes	36,4	40,4	41,5	43,0
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,9	41,7
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,3	44,0	44,8

	1990	2000	2005	2009
Asie du Sud	13,3	17,1	18,1	19,4
Asie du Sud (hors Inde)	14,6	18,4	18,0	19,0
Asie du Sud-Est	34,6	36,9	36,8	37,6
Asie occidentale	14,9	16,8	17,5	18,7
Océanie	33,3	35,5	35,2	36,2
Caucase et Asie centrale	43,8	44,2	45,3	45,2
Régions développées	44,3	46,2	47,1	48,3

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2011 ^b
Monde	12,8	13,7	15,9	19,3
Régions en développement	11,6	12,3	14,2	18,0
Afrique du Nord	2,6	3,3	8,5	11,7
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	14,2	19,6
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	19,0	23,0
Amérique latine	8,6	13,2	16,4	20,0
Caraïbes	22,1	20,6	26,0	31,3
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,8	8,8	18,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,9	9,0	20,1
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	15,5	17,6
Asie occidentale	4,5	4,2	3,9	9,4
Océanie	1,2	3,6	3,0	2,3
Caucase et Asie centrale	—	7,0	9,9	16,1
Régions développées	16,1	16,3	19,8	22,5
Pays les moins avancés	8,7	9,9	13,0	19,9
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	13,4	22,9
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	17,9	21,2

^a Chambre unique ou chambre basse seulement.

^b Au 31 janvier 2011.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2009
Monde	89	77	60
Régions en développement	99	84	66
Afrique du Nord	80	46	26
Afrique subsaharienne	180	160	129
Amérique latine et Caraïbes	52	33	23
Amérique latine	50	32	21
Caraïbes	76	58	48
Asie de l'Est	45	36	19
Asie de l'Est (hors Chine)	28	29	17
Asie du Sud	122	95	69
Asie du Sud (hors Inde)	131	101	78
Asie du Sud-Est	73	48	36
Asie occidentale	68	45	32
Océanie	76	65	59
Caucase et Asie centrale	78	62	37
Régions développées	15	10	7
Pays les moins avancés	178	146	121

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2009
Monde	62	54	44
Régions en développement	68	59	48
Afrique du Nord	61	38	24
Afrique subsaharienne	109	98	82
Amérique latine et Caraïbes	41	28	20
Amérique latine	41	26	18
Caraïbes	54	43	38
Asie de l'Est	36	29	18
Asie de l'Est (hors Chine)	18	22	14
Asie du Sud	87	70	55
Asie du Sud (hors Inde)	95	76	61
Asie du Sud-Est	50	36	29
Asie occidentale	53	36	27
Océanie	56	49	46

	1990	2000	2009
Caucase et Asie centrale	64	52	34
Régions développées	12	8	6
Pays les moins avancés	112	93	79

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde	72	71	82
Régions en développement	71	69	80
Afrique du Nord	85	93	94
Afrique subsaharienne	56	55	68
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	84	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	87	95
Asie du Sud	57	56	75
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	85
Asie du Sud-Est	70	81	88
Asie occidentale	77	84	82
Océanie	70	66	58
Caucase et Asie centrale	—	93	92
Régions développées	81	92	94
Pays les moins avancés	54	60	77

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2000	2008
Monde	400	340	260
Régions en développement	440	370	290
Afrique du Nord	230	120	92
Afrique subsaharienne	870	790	640
Amérique latine et Caraïbes	140	110	85
Amérique latine	130	99	80
Caraïbes	320	230	170
Asie de l'Est	110	63	41
Asie de l'Est (hors Chine)	110	110	110
Asie du Sud	590	420	280
Asie du Sud (hors Inde)	640	490	370
Asie du Sud-Est	380	230	160
Asie occidentale	140	98	70
Océanie	290	260	230
Caucase et Asie centrale	70	69	54
Régions développées	26	17	17
Pays les moins avancés	900	750	590

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2009
Monde	59	68
Régions en développement	55	65
Afrique du Nord	45	81
Afrique subsaharienne	42	46
Amérique latine et Caraïbes ^a	70	88
Amérique latine ^a	70	90
Caraïbes ^a	67	69
Asie de l'Est	94	99
Asie de l'Est (hors Chine)	97	99
Asie du Sud	32	50
Asie du Sud (hors Inde)	27	42
Asie du Sud-Est	49	72

	1990	2009
Asie occidentale	62	78
Océanie	54	56
Caucase et Asie centrale	93	97
Régions développées	99	99

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B **Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015**

Indicateur 5.3

Taux de contraception^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Monde	55,4	61,5	62,9
Régions en développement	52,3	59,6	61,3
Afrique du Nord	44,0	58,8	60,5
Afrique subsaharienne	13,4	20,1	21,7
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,2	72,9
Amérique latine	62,7	72,1	73,8
Caraïbes	53,7	59,9	61,8
Asie de l'Est	77,7	85,7	84,2
Asie de l'Est (hors Chine)	73,9	76,6	76,2
Asie du Sud	39,9	46,7	53,9
Asie du Sud (hors Inde)	30,2	46,2	48,0
Asie du Sud-Est	47,9	57,0	62,3
Asie occidentale	44,4	50,6	55,2
Océanie	29,4	32,2	36,7
Caucase et Asie centrale	54,3	59,7	55,6
Régions développées	68,8	71,1	72,2
Pays les moins avancés	17,7	28,1	31,4
Pays en développement sans littoral	24,5	30,7	33,7
Petits États insulaires en développement	49,7	53,9	55,4

^a Femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^a

	1990	2000	2008
Monde	59,8	51,5	50,5
Régions en développement	64,8	56,0	54,4
Afrique du Nord	43,0	33,3	29,9
Afrique subsaharienne	124,1	122,9	122,0
Amérique latine et Caraïbes	91,1	87,6	80,7

	1990	2000	2008
Amérique latine	91,9	88,4	81,6
Caraïbes	80,9	77,1	68,5
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	3,1	2,5
Asie du Sud	89,3	59,4	52,6
Asie du Sud (hors Inde)	121,0	77,4	69,0
Asie du Sud-Est	53,5	40,3	44,1
Asie occidentale	63,8	52,7	52,3
Océanie	82,8	63,3	61,2
Caucase et Asie centrale	44,7	28,2	29,3
Régions développées	33,9	25,5	24,0
Pays les moins avancés	133,4	121,2	121,9
Pays en développement sans littoral	105,8	106,6	107,1
Petits États insulaires en développement	77,1	71,7	63,9

^a Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

(a) Au moins une visite^a

(En pourcentage)

	1990	2009
Monde	64	81
Régions en développement	64	81
Afrique du Nord	51	79
Afrique subsaharienne	68	78
Amérique latine et Caraïbes	78	95
Amérique latine	77	95
Caraïbes	89	93
Asie de l'Est	70	91
Asie du Sud	51	70
Asie du Sud (hors Inde)	22	58
Asie du Sud-Est	72	92
Asie occidentale	62	84
Océanie	77	79
Caucase et Asie centrale	90	96

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

(b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	1990	2009
Monde	35	51
Régions en développement	35	51

	1990	2009
Afrique du Nord	20	57
Afrique subsaharienne	44	43
Amérique latine et Caraïbes	69	84
Amérique latine	70	85
Caraïbes	59	72
Asie du Sud	23	44
Asie du Sud (hors Inde)	10	26
Asie du Sud-Est	46	69
Asie occidentale	32	54

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Monde	13,8	11,5	11,1
Régions en développement	14,3	11,7	11,3
Afrique du Nord	19,4	11,2	9,6
Afrique subsaharienne	26,2	24,1	24,8
Amérique latine et Caraïbes	15,8	10,3	9,9
Amérique latine	15,6	9,7	9,3
Caraïbes	19,5	20,4	20,2
Asie de l'Est	3,3	2,4	2,3
Asie du Sud	20,3	17,2	14,7
Asie du Sud (hors Inde)	23,6	23,3	20,6
Asie du Sud-Est	15,5	10,9	10,9
Asie occidentale	15,7	13,7	12,3
Caucase et Asie centrale	14,4	12,4	12,5
Pays les moins avancés	25,4	23,9	24,0
Pays en développement sans littoral	24,3	24,1	23,8

^a Parmi les femmes, mariées ou vivant maritalement, en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A

**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression
du VIH/sida**

Indicateur 6.1

(a) Taux de prévalence du VIH^a

	1990	2009
Monde	0,08	0,06
Régions en développement	0,09	0,08
Afrique du Nord	0,01	0,01
Afrique subsaharienne	0,57	0,40
Amérique latine et Caraïbes	0,04	0,04
Amérique latine	0,04	0,03
Caraïbes	0,09	0,08
Asie de l'Est	0,01	0,01
Asie du Sud	0,04	0,02
Asie du Sud-Est (Océanie compris)	0,04	0,04
Asie occidentale	<0,01	<0,01
Caucase et Asie centrale	0,01	0,03
Régions développées	0,05	0,03

^a Lorsque les indicateurs de la Déclaration du Millénaire ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été choisie comme indicateur supplétif du taux d'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour les 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence du VIH chez les 15 à 49 ans.

(b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

(En pourcentage)

	1990		2001		2009	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Monde	0,3	44	0,8	51	0,8	52
Régions en développement	0,3	49	0,9	53	0,9	54
Afrique du Nord	<0,1	29	<0,1	30	0,1	30
Afrique subsaharienne	2,1	56	5,5	59	4,7	60
Amérique latine et Caraïbes	0,3	28	0,5	35	0,5	37
Amérique latine	0,6	48	1,1	54	1	53
Caraïbes	0,3	25	0,4	32	0,4	35
Asie de l'Est	<0,1	25	<0,1	28	0,1	29
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	29	<0,1	30	<0,1	31

	1990		2001		2009	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,3	37
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	27	0,1	30	0,1	30
Asie du Sud-Est (Océanie compris)	0,2	16	0,4	34	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	30	<0,1	30	<0,1	30
Océanie	<0,1	54	0,4	57	0,8	57
Caucase et Asie centrale	<0,1	32	<0,1	37	0,1	37
Régions développées	0,2	18	0,3	31	0,4	35
Pays les moins avancés	1,4	55	2,2	58	2	58
Pays en développement sans littoral	2,4	57	3,9	58	3	58
Petits États insulaires en développement	0,4	48	0,8	52	0,8	51

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2005-2010)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Afrique subsaharienne	34	34	27	48
Caraïbes	3	37	2	56
Asie du Sud	1	22	2	38
Océanie	3	34	4	48

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2005-2010)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Monde^c	91	21	—	—
Régions en développement ^c	82	20	—	—
Afrique du Nord	2	7	1	18
Afrique subsaharienne	37	26	28	33
Caraïbes	5	43	2	37
Asie du Sud	5	17	2	36
Asie du Sud (hors Inde)	4	10	—	—
Asie du Sud-Est	6	24	—	—
Caucase et Asie centrale	8	20	—	—

^a Pourcentage de jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

^c Hors Chine.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2005-2010)^b

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Régions en développement	44	0.81
Afrique subsaharienne	33	0.92
Caraïbes	2	0.82
Asie du Sud	2	0.73

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Cible 6.B
D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^{a,b}

(En pourcentage)

	2004	2006	2008	2009
Monde^b	6	15	28	36
Régions en développement	6	16	29	37
Afrique du Nord	10	21	29	25
Afrique subsaharienne	3	14	28	37
Amérique latine et Caraïbes	34	41	48	50
Amérique latine	39	44	49	51
Caraïbes	5	14	30	38
Asie de l'Est	6	16	19	23
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1	<1	<1
Asie du Sud	2	7	18	24
Asie du Sud (hors Inde)	1	2	4	6
Asie du Sud-Est et Océanie	12	24	39	46
Asie occidentale	44	38	52	57
Caucase et Asie centrale	2	12	22	26
Pays les moins avancés	4	14	30	39
Pays en développement sans littoral	5	17	35	47
Petits États insulaires en développement	5	15	31	40

^a Accès à un traitement antirétroviral des personnes ayant un taux de T-CD4 inférieur à 350.

^b Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C
D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

(a) Incidence^a

Monde	69
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	248
Amérique latine et Caraïbes	7
Amérique latine	6
Caraïbes	14
Asie de l'Est	0
Asie de l'Est (hors Chine)	15

Asie du Sud	20
Asie du Sud (hors Inde)	12
Asie du Sud-Est	32
Asie occidentale	20
Océanie	225
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	173
Pays en développement sans littoral	148
Petits États insulaires en développement	98

^a Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2009) dans les pays où le paludisme est endémique.

(b) Décès^a

	<i>Tous âges confondus</i>	<i>Enfants âgés de moins de 5 ans</i>
Monde	24	182
Afrique du Nord	0	0
Afrique subsaharienne	96	519
Amérique latine et Caraïbes	1	3
Amérique latine	<0.5	1
Caraïbes	4	11
Asie de l'Est	<0.5	<0.5
Asie de l'Est (hors Chine)	0	0
Asie du Sud	2	8
Asie du Sud (hors Inde)	1	5
Asie du Sud-Est	6	18
Asie occidentale	6	15
Océanie	55	163
Caucase et Asie centrale	<0.5	<0.5
Pays les moins avancés	70	384
Pays en développement sans littoral	67	351
Petits États insulaires en développement	30	146

^a Nombre de décès pour 100 000 habitants (2009) dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2010)

(a) Total

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (24 pays)	31 ^a
---------------------------------	-----------------

^a D'après les données concernant un sous-ensemble de 26 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 31 % en 2010. Ces calculs comprennent les données disponibles au 31 avril 2011.

(b) Par sexe

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Afrique subsaharienne (21 pays)	27	27

(c) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (23 pays)	28	33

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2010)

(a) Total

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (34 pays)	36
---------------------------------	----

(b) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Asie du Sud (3 pays)	41	36

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie

(a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2009</i>
Monde	128 (114:144)	136 (129:144)	137 (131:145)
Régions en développement	155 (135:174)	163 (153:172)	164 (155:173)
Afrique du Nord	58 (47:69)	48 (43:52)	42 (39:46)
Afrique subsaharienne	176 (159:194)	316 (300:333)	345 (326:363)
Amérique latine et Caraïbes	88 (73:103)	61 (56:66)	44 (41:48)
Amérique latine	87 (71:103)	59 (54:64)	42 (39:45)
Caraïbes	95 (67:122)	91 (78:104)	79 (67:90)
Asie de l'Est	136 (105:167)	109 (90:128)	100 (88:112)
Asie du Sud	172 (117:227)	172 (148:197)	173 (149:196)
Asie du Sud-Est	238 (191:284)	226 (205:247)	217 (197:237)
Asie occidentale	59 (48:70)	49 (44:54)	33 (30:36)
Océanie	202 (131:273)	194 (161:226)	190 (162:219)
Caucase et Asie centrale	116 (92:141)	135 (123:146)	134 (123:146)
Régions développées	39 (33:46)	36 (33:39)	27 (25:29)

	1990	2000	2009
Pays les moins avancés	212 (183:240)	272 (258:287)	275 (261:289)
Pays en développement sans littoral	167 (148:187)	270 (254:287)	270 (253:287)
Petits États insulaires en développement	108 (86:129)	104 (94:114)	104 (95:113)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

(b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2009
Monde	253 (200:318)	231 (194:275)	201 (169:239)
Régions en développement	310 (233:387)	280 (229:331)	241 (198:284)
Afrique du Nord	98 (56:139)	65 (40:89)	54 (34:74)
Afrique subsaharienne	287 (231:344)	456 (377:534)	479 (397:560)
Amérique latine et Caraïbes	148 (99:198)	90 (67:114)	58 (43:72)
Amérique latine	146 (93:199)	86 (62:111)	54 (38:69)
Caraïbes	176 (90:263)	139 (81:198)	111 (61:162)
Asie de l'Est	284 (122:446)	218 (101:334)	141 (63:220)
Asie du Sud	359 (167:551)	294 (177:410)	267 (154:380)
Asie du Sud-Est	524 (369:679)	465 (349:580)	344 (259:429)
Asie occidentale	94 (57:131)	74 (50:98)	51 (35:67)
Océanie	416 (163:669)	250 (103:396)	258 (107:408)
Caucase et Asie centrale	224 (139:308)	207 (144:269)	208 (147:269)
Régions développées	66 (42:89)	49 (33:64)	34 (23:45)
Pays les moins avancés	397 (291:502)	460 (378:543)	431 (358:503)
Pays en développement sans littoral	252 (202:302)	372 (300:445)	385 (305:464)
Petits États insulaires en développement	202 (131:272)	152 (107:198)	146 (104:187)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

(c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2009
Monde	30 (25:36)	26 (24:29)	20 (17:22)
Régions en développement	37 (30:44)	32 (29:35)	23 (21:26)
Afrique du Nord	6.6 (3,3:9,9)	3 (2,1:4)	2.4 (1,7:3,2)
Afrique subsaharienne	32 (27:38)	54 (50:59)	53 (48:58)
Amérique latine et Caraïbes	13 (8,8:17)	6 (5,3:6,8)	3.3 (2,7:4)
Amérique latine	21 (12:29)	15 (11:19)	11 (7,3:14)
Caraïbes	12 (7,9:16)	5.3 (4,6:6,1)	2.8 (2,1:3,4)
Asie de l'Est	37 (26:48)	28 (21:34)	12 (7,2:16)
Asie du Sud	47 (28:66)	33 (25:41)	26 (18:34)
Asie du Sud-Est	52 (39:66)	51 (45:58)	31 (25:37)
Asie occidentale	8.2 (4,8:12)	6.2 (4,6:7,7)	4.7 (3,6:5,8)

	1990		2000		2009	
Océanie	53	(28:77)	17	(7,8:25)	20	(10:29)
Caucase et Asie centrale	23	(16:30)	22	(20:23)	20	(17:23)
Régions développées	7.5	(4,7:10)	4.8	(4,5:5.1)	3.7	(2,8:4.6)
Pays les moins avancés	49	(40:59)	57	(52:62)	48	(44:53)
Pays en développement sans littoral	25	(21:30)	41	(37:46)	42	(37:47)
Petits États insulaires en développement	24	(17:31)	15	(12:18)	13	(10:16)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	1990		2000		2009	
Monde	55	(49:62)	45	(43:48)	62	(59:65)
Régions en développement	55	(49:63)	43	(41:46)	61	(58:64)
Afrique du Nord	63	(53:78)	90	(82:98)	89	(82:98)
Afrique subsaharienne	45	(41:50)	38	(36:40)	48	(46:51)
Amérique latine et Caraïbes	53	(45:64)	69	(64:75)	73	(68:79)
Amérique latine	56	(47:69)	72	(66:78)	81	(75:88)
Caraïbes	11	(8,8:16)	51	(45:60)	17	(15:20)
Asie de l'Est	27	(22:35)	35	(30:43)	76	(68:87)
Asie du Sud	85	(65:130)	50	(44:58)	64	(56:74)
Asie du Sud-Est	50	(42:62)	34	(31:38)	63	(57:69)
Asie occidentale	70	(59:87)	64	(58:70)	68	(62:75)
Océanie	31	(23:48)	76	(65:91)	74	(64:87)
Caucase et Asie centrale	42	(34:53)	68	(63:75)	65	(59:71)
Régions développées	58	(50:70)	81	(74:89)	84	(78:92)
Pays les moins avancés	32	(28:37)	35	(33:37)	48	(46:51)
Pays en développement sans littoral	54	(49:61)	47	(44:50)	49	(46:52)
Petits États insulaires en développement	22	(19:28)	58	(53:65)	45	(42:50)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

(b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2008
Monde	69	86
Régions en développement	69	87
Afrique du Nord	88	87

Yearbook Express 2011

	2000	2008
Afrique subsaharienne	71	80
Amérique latine et Caraïbes	76	77
Amérique latine	77	77
Caraïbes	72	76
Asie de l'Est	92	94
Asie du Sud	42	88
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	77	84
Océanie	76	70
Caucase et Asie centrale	79	74
Régions développées	66	59
Pays les moins avancés	77	85
Pays en développement sans littoral	75	81
Petits États insulaires en développement	73	75

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)

(a) **Total^a**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	21 839	23 839	27 895	30 121
Régions en développement	6 760	9 925	13 533	15 955
Afrique du Nord	232	333	400	453
Afrique subsaharienne	462	554	648	688
Amérique latine et Caraïbes	1 019	1 334	1 464	1 652
Amérique latine	934	1 235	1 359	1 516
Caraïbes	84	99	105	136

	1990	2000	2005	2007
Asie de l'Est	2 988	3 964	6 388	7 670
Asie de l'Est (hors Chine)	527	559	598	638
Asie du Sud	1 009	1 675	2 061	2 509
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	650	766
Asie du Sud-Est	426	785	1 055	1 173
Asie occidentale	617	943	1 126	1 325
Océanie	6	7	11	9
Caucase et Asie centrale	485 ^b	329	380	477
Régions développées	14 953	13 696	14 100	13 907
Pays les moins avancés	74	110	164	191
Pays en développement sans littoral	50	399	451	557
Petits États insulaires en développement	139	158	172	183
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	14 968	14 430	14 902	14 652

(b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2008
Monde	4,1	3,9	4,2	4,4
Régions en développement	1,7	2,0	2,6	2,9
Afrique du Nord	1,9	2,3	2,6	2,8
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,9	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,3	2,6	2,7	2,9
Amérique latine	2,3	2,6	2,6	2,8
Caraïbes	2,7	2,9	2,9	3,6
Asie de l'Est	2,5	2,9	4,6	5,4
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,1	7,4	7,8
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,5
Asie du Sud (hors Inde)	0,9	1,2	1,4	1,6
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	2,0
Asie occidentale	4,8	5,6	6,0	6,6
Océanie	1,0	1,0	1,3	0,9
Caucase et Asie centrale	7,1 ^b	4,6	5,1	6,3
Régions développées	12,3	11,4	11,5	11,2
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,3	1,2	1,2	1,4
Petits États insulaires en développement	3,2	3,1	3,1	3,2
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	12,7	11,7	11,8	11,5

(c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2008
Monde	0,60	0,50	0,49	0,46
Régions en développement	0,64	0,59	0,61	0,58

	1990	2000	2005	2008
Afrique du Nord	0,43	0,50	0,49	0,47
Afrique subsaharienne	0,55	0,53	0,48	0,43
Amérique latine et Caraïbes	0,32	0,31	0,30	0,29
Amérique latine	0,32	0,30	0,29	0,28
Caraïbes	0,60	0,58	0,53	0,62
Asie de l'Est	1,46	0,87	0,94	0,83
Asie de l'Est (hors Chine)	0,44	0,44	0,38	0,36
Asie du Sud	0,59	0,61	0,54	0,54
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,51	0,52
Asie du Sud-Est	0,42	0,47	0,49	0,46
Asie occidentale	0,52	0,59	0,57	0,57
Océanie	0,29	0,25	0,38	0,20
Caucase et Asie centrale	2,31 ^b	1,80	1,30	1,22
Régions développées	0,59	0,45	0,41	0,38
Pays les moins avancés	0,18	0,19	0,20	0,19
Pays en développement sans littoral	0,20	0,93	0,73	0,71
Petits États insulaires en développement	0,59	0,41	0,37	0,32
Pays visés à l'annexe I ^{c,d,e}	0,59	0,46	0,43	0,39

^a Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles. Il englobe la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^b Données de 1992.

^c Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

^d Les rapports nationaux présentés à la Convention-Cadre des Nations Unies conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions pour le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^e À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes de potentiel de destruction de la couche d'ozone)

	1990 ^a	2000	2009
Régions en développement	236 892	207 991	41 983
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 307
Afrique subsaharienne	23 449	9 574	1 787
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 104	5 359
Amérique latine	73 871	29 435	5 200
Caraïbes	2 177	1 669	159
Asie de l'Est	103 217	105 762	24 734
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 363
Asie du Sud	3 338	28 161	1 904
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	927
Asie du Sud-Est	21 108	16 831	2 940

	1990 ^a	2000	2009
Asie occidentale	3 481	8 299	3 939
Océanie	47	129	13
Caucase et Asie centrale	2 738	928	188
Régions développées	828 590	25 364	2 007
Pays les moins avancés	1 457	4 791	1 055
Pays en développement sans littoral	3 354	2 395	484
Petits États insulaires en développement	7 162	2 147	434

^a Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les données manquantes de certains pays ont été estimées en fonction de celles de l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Sous-exploités	9,0	4,1	2,7
Modérément exploités	22,3	21,3	11,8
Pleinement exploités	50,0	47,2	52,7
Sur-exploités	8,5	17,7	28,4
Epuisés	7,4	8,6	3,3
En cours de reconstitution	2,7	1,1	1,0

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a (vers 2005)

(En pourcentage)

Régions en développement	9,6
Afrique du Nord	91,9
Afrique subsaharienne	3,3
Amérique latine et Caraïbes	2,0
Asie de l'Est	15,2
Asie de l'Est (hors Chine)	1,9
Asie du Sud	19,7
Asie du Sud (hors Inde)	19,7
Asie du Sud-Est	57,8
Asie occidentale	53,4
Océanie	7,7
Caucase et Asie centrale	165,5
Régions développées	0,04
Pays les moins avancés	56,0
Pays en développement sans littoral	10,1
Petits États insulaires en développement	4,5

^a Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des

ressources renouvelables en eau.

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

(a) Zones terrestres et zones marines^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde^c	8,1	10,6	12,0
Régions en développement	7,9	10,6	12,2
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,7	11,0	11,5
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,7	19,3
Amérique latine	9,3	15,1	19,9
Caraïbes	3,3	3,8	4,6
Asie de l'Est	11,5	14,3	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,4	11,6
Asie du Sud	5,0	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	5,4	6,2	6,8
Asie du Sud-Est	4,6	7,1	7,8
Asie occidentale	3,5	14,2	14,3
Océanie	0,5	1,1	3,2
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,3	10,4	11,6
Pays les moins avancés	8,9	9,5	9,8
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	1,5	2,7	4,2

^a Rapport entre zones protégées (terrestres et marines) et superficie totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et des régions en développement

(b) Zones terrestres^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde^c	8,8	11,3	12,7
Régions en développement	8,8	11,7	13,3
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,8

	1990	2000	2010
Amérique latine et Caraïbes	9,7	15,3	20,3
Amérique latine	9,7	15,4	20,4
Caraïbes	9,2	9,9	11,2
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,2
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,8	6,7	7,3
Asie du Sud-Est	8,7	13,1	13,8
Asie occidentale	3,8	15,3	15,4
Océanie	2,0	3,0	4,9
Caucase et Asie centrale	2,7	3,0	3,0
Régions développées	8,7	10,7	11,6
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2
Pays en développement sans littoral	8,9	10,9	11,3
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	7,6

^a Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie terrestre totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et des régions en développement.

(c) Zones marines^{a,b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde^c	3,1	5,2	7,2
Régions en développement	1,0	2,9	4,0
Afrique du Nord	3,1	3,6	4,6
Afrique subsaharienne	1,4	3,1	4,0
Amérique latine et Caraïbes	2,7	8,9	10,8
Amérique latine	3,3	11,8	14,3
Caraïbes	1,1	1,5	2,2
Asie de l'Est	0,8	1,4	1,6
Asie de l'Est (hors Chine)	2,1	2,1	2,3
Asie du Sud	0,9	1,1	1,2
Asie du Sud (hors Inde)	0,5	0,6	0,8
Asie du Sud-Est	0,6	1,3	2,1
Asie occidentale	0,7	2,0	2,2
Océanie	0,2	0,6	2,8
Caucase et Asie centrale	0,2	0,4	0,4
Régions développées	5,9	8,5	11,5
Pays les moins avancés	0,9	1,9	3,4

	1990	2000	2010
Pays en développement sans littoral ^d	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,2	2,8

^a Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et des régions en développement.

^d A l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1986	1990	2000	2008
Monde	85,3	85,0	84,3	83,7
Régions en développement	84,9	84,7	84,0	83,4
Afrique du Nord	94,3	94,1	93,9	93,6
Afrique subsaharienne	87,6	87,6	87,3	87,1
Amérique latine et Caraïbes	84,1	83,8	83,1	82,6
Asie de l'Est	89,9	89,7	89,0	88,4
Asie du Sud	84,9	84,8	84,4	84,1
Asie du Sud-Est	87,9	87,6	86,6	86,0
Asie occidentale	93,5	93,3	92,7	92,2
Océanie	91,2	91,0	90,4	90,0
Caucase et Asie centrale	95,7	95,5	94,9	94,4
Régions développées	90,9	90,6	90,1	89,6

^a D'après l'Indice de la liste rouge qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulière, de 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) à zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990		2008	
	Zones Total urbaines	Zones rurales	Zones Total urbaines	Zones rurales

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	77	95	64	87	96	78
Régions en développement	72	93	60	84	94	76
Afrique du Nord	86	94	78	92	95	87
Afrique subsaharienne	49	83	36	60	83	47
Amérique latine et Caraïbes	85	95	63	93	97	80
Asie de l'Est	69	97	56	89	98	82
Asie de l'Est (hors Chine)	96	97	93	98	100	91
Asie du Sud	75	91	69	87	95	83
Asie du Sud (hors Inde)	82	95	77	85	93	80
Asie du Sud-Est	72	92	63	86	92	81
Asie occidentale	85	96	70	90	96	78
Océanie	51	92	38	50	92	37
Caucase et Asie centrale	88	96	80	88	97	80
Régions développées	98	100	96	99	100	97

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	77	36	61	76	45
Régions en développement	42	65	29	53	68	40
Afrique du Nord	72	91	55	89	94	83
Afrique subsaharienne	28	43	21	31	44	24
Amérique latine et Caraïbes	69	81	39	80	86	55
Asie de l'Est	43	53	39	56	61	53
Asie de l'Est (hors Chine)	100	100	100	97	99	92
Asie du Sud	25	56	13	36	57	26
Asie du Sud (hors Inde)	42	74	30	50	65	42
Asie du Sud-Est	46	69	36	69	79	60
Asie occidentale	79	96	53	85	94	67
Océanie	55	85	46	53	81	45
Caucase et Asie centrale	91	96	86	95	96	95
Régions développées	97	99	93	97	99	92

Cible 7.D
Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citoyens vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Régions en développement	46,1	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

Objectif 8 **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Cible 8.A **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Est assortie d'un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, tant au niveau national qu'international.

Cible 8.B **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés**

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C **Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

Cible 8.D **Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme**

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2006	2007	2008	2009	2010 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	104,8	104,2	122,0	119,8	128,7
Pays les moins avancés	15,1	16,7	29,7	32,3	37,8	37,4	

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

(b) **Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD et de l'OCDE**

(En pourcentage)

	1990	2002	2006	2007	2008	2009	2010 ^a
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,30	0,27	0,30	0,31	0,32
Pays les moins avancés	0,09	0,07	0,08	0,08	0,09	0,10	

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD et de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1999	2001	2003	2005	2007	2009
Pourcentage	10,1	1,0	15,7	15,9	19,9	21,0
En milliards de dollars des États-Unis	3,1	3,5	5,8	8,2	12,4	16,7

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD et de l'OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	6,6	91,1	91,4	88,3	83,9	86,6	84,4
En milliards de dollars des États-Unis	1,3	30,1	49,0	62,2	60,3	80,5	71,1

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	10,3	8,1	7,0	6,2	5,6	5,3	4,6
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,1	15,0	16,6	18,9	22,6	25,0

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009
En pourcentage	2,6	2,2	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	2,7	3,2	3,7	4,2

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2009
(a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement ^a	53	63	76	82	82
y compris ceux préférentiels ^b	16	14	17	16	16
Afrique du Nord	52	57	97	97	97
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	97
Amérique latine et Caraïbes	66	75	93	94	94
Asie de l'Est	35	52	62	67	67
Asie du Sud	47	48	58	72	69
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	79
Asie occidentale	34	39	66	96	97
Océanie	85	83	89	91	93
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	98
Pays les moins avancés	68	75	83	89	89
y compris ceux préférentiels ^b	29	42	28	27	29
(b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement ^a	54	65	76	78	78
y compris ceux préférentiels ^b	19	16	20	19	19
Afrique du Nord	20	26	95	95	94
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	95
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	93
Asie de l'Est	35	52	62	67	67
Asie du Sud	41	46	58	63	62
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	79
Asie occidentale	35	44	87	93	93
Océanie	82	79	87	89	92
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	90
Pays les moins avancés	78	70	80	80	80
Dont régime préférentiel ^b	35	35	49	52	53

^a Dont les pays les moins avancés.^b La marge préférentielle réelle est calculée en excluant de l'admission en franchise de droit tous les produits bénéficiant déjà d'une franchise de droits au titre de régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2009
--	------	------	------	------

(a) À l'exclusion des armes

	1996	2000	2005	2009
Pays en développement	10,5	9,2	8,8	7,8
Afrique du Nord	6,7	7,4	7,2	6,4
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	4,5
Amérique latine et Caraïbes	12,1	10,3	9,8	8,0
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,8	10,7
Asie du Sud	5,4	5,4	4,5	5,5
Asie du Sud-Est	11,4	10,2	9,2	9,0
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,3
Océanie	11,5	9,5	8,8	8,4
Caucase et Asie centrale	4,8	3,9	3,4	4,1
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	1,2
(b) Textiles				
Pays en développement	7,3	6,5	5,2	5,1
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,9
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,9
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,3
Asie de l'Est	7,3	6,7	5,8	5,8
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,8
Asie du Sud-Est	9,2	8,4	6,0	5,6
Asie occidentale	9,2	8,2	4,6	4,5
Océanie	5,9	5,3	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,7
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
(c) Vêtements				
Pays en développement	11,4	10,8	8,3	8,1
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,9
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	1,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,3
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	11,1
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,6
Asie du Sud-Est	14,2	13,6	10,5	9,4
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,3
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,8
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,4

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008	2009 ^a
En pourcentage	1,86	1,12	1,04	0,95	0,87	0,86	0,93
En milliards de dollars des États-Unis	327	340	369	358	362	379	384

^a Données préliminaires

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2008	2009
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	18,7	15,1
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	14,8	12,9
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,7	34,4	28,9

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde)

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Viabilité du niveau d'endettement

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement

(Montant cumulé)

	2000 ^a	2011 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	32
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	4
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	4
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	40

^a Uniquement les pays pauvres très endettés en 2011. Les données de 2000 correspondent à la situation du pays à la fin de chaque année.

^b A compter de mars 2011.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2011
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	90

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2009; état des engagements en mars 2010.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

	1990	2000	2008	2009
Régions en développement	18,7	12,5	3,4	3,6
Afrique du Nord	39,8	15,3	6,1	6,9
Afrique subsaharienne	11,4	9,4	2,0	3,1
Amérique latine et Caraïbes	20,6	21,8	6,8	7,2
Amérique Latine	20,7	22,2	6,7	7,1
Caraïbes	16,8	8,0	11,4	14,6
Asie de l'Est	10,5	5,1	0,6	0,6
Asie du Sud	17,6	13,7	5,2	3,5
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	11,5	7,7	9,8
Asie du Sud-Est	16,7	6,5	3,0	4,0
Asie occidentale	26,4	16,2	9,2	9,0
Océanie	14,0	5,9	2,8	1,9
Caucase et Asie centrale	0,62 ^b	8,4	0,6	1,0
Pays les moins avancés	16,8	11,4	2,9	5,6
Pays en développement sans littoral	14,4	8,6	1,3	1,9
Petits États insulaires en développement	13,7	8,7	7,6	9,5

^a Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

^b Données pour 1993.

Cible 8.E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1990	2000	2009
Monde	9,8	15,9	17,5
Régions en développement	2,3	7,9	12,2
Afrique du Nord	2,8	7,1	11,3
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	18,2
Amérique latine	6,2	15,0	18,8
Caraïbes	7,0	11,2	10,7
Asie de l'Est	2,4	13,8	24,8
Asie de l'Est (hors Chine)	24,8	42,8	43,9
Asie du Sud	0,7	3,2	4,3
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	3,4	7,1
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	12,4
Asie occidentale	8,6	16,5	15,3
Océanie	3,3	5,2	5,4
Caucase et Asie centrale	7,9	8,8	12,5
Régions développées	37,0	49,2	41,5
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,4	2,8	3,9
Petits États insulaires en développement	7,9	12,9	12,2

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2009
Monde	1,6	12,1	68,4
Régions en développement	0,4	5,4	58,2
Afrique du Nord	<0,1	2,7	79,7
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	37,3
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,3	89,4
Caraïbes	1,2	7,4	54,2
Amérique latine	0,8	12,6	92,1
Asie de l'Est	0,5	9,9	57,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	49,9	86,8
Asie du Sud	<0,1	0,4	44,7
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	46,7
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	79,5
Asie occidentale	0,6	12,7	87,0

	1995	2000	2009
Océanie	0,2	2,4	25,2
Caucase et Asie centrale	<0,1	13	74,9
Régions développées	6,4	39,8	114,3
Pays les moins avancés	<0,1 ^a	0,3	26,2
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	34,7
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	57,5

^a Données de 1996.

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant Internet

	1995	2000	2009
Monde	0,8	6,6	26,5
Régions en développement	0,1	2,1	18,0
Afrique du Nord	<0,1	0,7	25,2
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	8,9
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	32,9
Amérique latine	0,1	4,0	33,7
Caraïbes	0,1	2,9	22,3
Asie de l'Est	0,1	3,8	31,0
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,7	57,9
Asie du Sud	<0,1	0,5	5,6
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1 ^a	0,3	6,6
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	15,2
Asie occidentale	0,1	3,2	27,0
Océanie	0,1	1,8	6,4
Caucase et Asie centrale	<0,1	0,5	18,8
Régions développées	3,2	25,1	64,9
Pays les moins avancés	<0,1 ^b	0,1	2,7
Pays en développement sans littoral	<0,1 ^a	0,3	7,1
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	22,3

^a Données de 1996.

^b Données de 1998.

Source : Groupe d'institutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2011 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique Données.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (y compris la Communauté des États indépendants et les pays d'Europe), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, Israël, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

La rubrique « Caucase et Asie centrale » regroupe l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 33-86)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 33 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 33 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 43; Protection, 49 ; Missions politiques spéciales, 50. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 52 : Terrorisme international, 52. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 57 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 58 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 61 ; Opérations menées en 2011, 62 ; Registre des opérations menées en 2011, 63 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 65.

Le maintien de la paix, la consolidation de la paix, le redressement de l'économie dans les pays sortant d'un conflit et les stratégies antiterroristes figuraient parmi les principaux défis auxquels les Nations Unies ont été confrontées en 2011. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a publié des déclarations concernant la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, l'interdépendance entre la sécurité et le développement, les menaces contre la paix dues aux actes terroristes, l'impact des changements climatiques sur la maintien de la paix et la sécurité, et la prévention des conflits.

En fin d'année, on comptait 15 opérations de maintien de la paix, composées de 119 348 membres du personnel civil et en uniforme, y compris des Volontaires des Nations Unies. Le 8 juillet, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a remplacé la Mission des Nations Unies au Soudan (MISNU) qui terminait son mandat le 9 juillet. Le Conseil, préoccupé par la situation dans la zone d'Abyei et conscient de la menace qu'elle présentait à l'encontre de la paix et de la sécurité internationales, a établi la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour une période initiale de six mois à partir du 27 juin.

Egalement en fin d'année, les Nations Unies ont effectué 13 missions politiques ou de consolidation de la paix, composées de 4 284 membres du personnel. La Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) terminait son mandat le 15 janvier.

Les actes de terrorisme international ont entraîné la mort de centaines de civils innocents et blessé beaucoup d'autres, notamment en Afghanistan, au Bélarus, au Burundi, en Irak, en Israël, au Liban, au Maroc, au Nigéria, en Norvège, au Pakistan, en Fédération de Russie, en Somalie, au Soudan du sud et en République arabe syrienne. Au Nigéria, l'attentat du 26 août contre la Maison des Nations Unies à Abuja a causé nombre de morts et de blessés. L'attentat suicide du 19 août dans la région du Khyber au Pakistan aurait provoqué la mort de plus de 40 personnes et blessé plus d'une centaine d'autres. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont condamné l'ensemble de ces attentats.

Au cours de l'année, les Nations Unies ont poursuivi leurs actions de prévention et de lutte contre toute forme de terrorisme. En novembre, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a été créé au siège des Nations Unies à New-York en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par le biais de l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale a renouvelé son engagement dans le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En décembre, elle a condamné toute forme d'actions, de méthodes et de pratiques terroristes, et a réitéré son appel aux Etats Membres de s'abstenir de financer, d'encourager, de former ou de soutenir toutes activités inhérentes au terrorisme.

L'Assemblée a également adopté des textes relatifs au renforcement du rôle de médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et la résolution des conflits, les questions transversales, le renforcement des capacités des Nations Unies pour gérer et soutenir les opérations de maintien de la paix, les mesures révisées pour déterminer le remboursement aux États membres de l'équipement appartenant aux contingents, la fermeture des missions de maintien de la paix, l'examen complet des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.

Concernant le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les dépenses ont diminué de 0,6 %, passant de 7,616.1 millions à 7,573.7 millions de dollars pour l'exercice 2010/2011. Les contributions non acquittées ont augmenté de 6,5 %, passant de 907.1 millions de dollars, fin 2009/2010, à 965.8 millions de dollars fin 2010/2011.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 87–296)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 90. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS 97 : Afrique Centrale et Région des Grands Lacs, 97 ; République Démocratique du Congo, 102 ; Burundi, 117 ; République centrafricaine, 121 ; République centrafricaine et Tchad, 128 ; Ouganda, 132 ; Rwanda, 132. AFRIQUE DE L'OUEST, 133 : Questions régionales, 133 ; Côte d'Ivoire, 140 ; Libéria, 162 ; Sierra Leone, 174 ; Guinée-Bissau, 180 ; Cameroun–Nigéria, 186 ; Guinée, 188. CORNE DE L'AFRIQUE, 189 : Soudan et Soudan du Sud, 189 ; Tchad–Soudan, 232 ; Somalie, 233 ; Érythrée, 261 ; Érythrée–Éthiopie 265. AFRIQUE DU NORD, 266 : Jamahiriya arabe lybienne, 266 ; Sahara occidental, 289. AUTRES QUESTIONS, 296: Égypte et Tunisie, 296 ; Maurice–Royaume Uni, 296.

En 2011, les Nations Unies ont maintenu leurs engagements à promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Afrique par le biais d'efforts concertés pour le maintien et le renforcement de la paix et la prévention des conflits. L'Organisation a soutenu les efforts de paix déployés par l'Afrique à travers sept opérations de maintien de la paix et huit missions politiques et de renforcement de la paix. L'année fut témoin de la naissance d'un nouveau pays, le Soudan du Sud, devenu le 193^{ème} État membre des Nations Unies. Les bouleversements politiques ont deflé sur l'Afrique du nord, y compris la Tunisie, l'Égypte et la Lybie.

Les Nations Unies ont continué d'identifier les causes de conflits en Afrique et d'y promouvoir une paix et un développement durables. Le Conseil de sécurité a entrepris une mission en Éthiopie, au Kenya et au Soudan afin de renforcer la coopération avec l'Union africaine (UA) et d'encourager les efforts de paix et de durabilité. La coopération avec l'UA a fait l'objet d'une réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Nouvellement créé, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine s'est efforcé d'améliorer la coordination, la compréhension mutuelle et les avantages comparatifs en matière d'efforts communs pour la paix. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique s'est employé à renforcer le soutien international pour le développement et la sécurité du continent, à travers notamment le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique qui fêtait ses dix ans en Octobre.

Au niveau sous-régional, les Nations Unies ont travaillé avec les pays d'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs afin de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) à Libreville (Gabon) fut inauguré le 2 mars. Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est réuni à deux reprises en 2011 et a adopté la Déclaration de Sao Tomé sur une position commune de l'Afrique centrale relative au Traité sur le commerce des armes ainsi qu'une Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale.

En République démocratique du Congo (RDC), la phase pré-électorale s'est intensifiée en vue des élections législatives présidentielles et nationales devant avoir lieu en Novembre. La période de campagne fut marquée par les tensions et les violences, y compris, en février, des attaques contre la résidence présidentielle à Kinshasa et un camp militaire, se soldant par la mort de huit membres des forces armées et de 17 assaillants. Les élections se sont néanmoins déroulées comme prévu le 28 novembre, et Joseph Kabila fut élu Président le 16 décembre. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a continué de s'acquitter de son mandat, y compris le développement et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour faire face aux besoins de protection durant la période électorale et d'apporter son soutien à la Commission électorale nationale

indépendante ; ses efforts ont pourtant été ralentis par une pénurie d'hélicoptères militaires. La situation en matière de sécurité dans les deux Kivus s'est détériorée au cours de l'année et le processus d'intégration de membres de groupes armés au sein des forces armées s'en est trouvé affaibli, limitant ainsi les progrès de mise en œuvre des Accords du 23 mars 2009. Le 4 avril, un avion mandaté par MONUSCO s'est écrasé lors d'un atterrissage à Kinshasa, n'épargnant qu'un survivant parmi les 33 passagers et membres d'équipage.

Au Burundi, le paysage politique a été dominé par la suite des élections de 2010. L'Alliance des démocrates pour le changement (ADC-Ikibiri) a persévéré dans ses critiques envers la politique du gouvernement ; des actes de violence et des attaques ont été perpétrés contre des civils et des forces de l'ordre, notamment l'attaque du 18 septembre à Gatumba qui fit 39 morts. Cependant, le pays a accompli certains progrès en termes de consolidation de la paix, y compris la mise en place d'institutions indépendantes en faveur des droits de l'homme et de la médiation. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), qui a remplacé le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi le 1^{er} janvier, a apporté son aide à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, créée en janvier, et a fourni un appui logistique au Bureau du médiateur dont les activités ont démarré en février.

En République centrafricaine, des élections législatives et présidentielles ont eu lieu en janvier et en mars. Le Président sortant François Bozizé a été réélu. Il a prêté serment le 15 mars pour son dernier mandat présidentiel. Les résultats des élections législatives ont confirmé la nomination du Premier ministre Faustin Archange Touadera. Le gouvernement a lancé un programme d'activités conformes à ses engagements en vue de compléter le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'ici fin 2011. Le 8 juillet, le Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a adopté une stratégie axée sur la réintégration d'anciens combattants. C'est avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) que le pays a poursuivi la mise en œuvre des recommandations de la concertation politique non exclusive de décembre 2008.

L'Afrique de l'ouest a démontré de nouveaux signes de progrès vers une plus grande stabilité et le renforcement de la paix, et ce dû aux processus de transition en Guinée et au Niger touchant à leur fin. La situation politique générale a cependant été marquée par plusieurs défis relatifs aux élections présidentielles, parlementaires et locales, au Bénin, au Cap vert, au Niger et au Nigéria. La hausse d'actes de piraterie dans le Golfe de Guinée ainsi que les conséquences du trafic de drogue et du crime transnational organisé ont engendré un regain d'insécurité. En cours d'année, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) s'est penché sur l'exercice de bonnes pratiques et de missions spéciales en matière de prévention des conflits, améliorant ainsi les capacités de la sous-région à faire face aux menaces envers la paix et la sécurité, la promotion de la bonne gouvernance, l'État de droit et les droits de l'homme.

La Côte d'Ivoire a dû faire face à des obstacles majeurs en matière de sécurité, d'aide humanitaire et de politique après la crise qui avait éclaté suite aux élections présidentielles libres en novembre 2010. Alors que la communauté internationale avait confirmé Alassane Dramane Ouattara dans son poste de président légitimement élu, l'ancien président Laurent Gbagbo a mobilisé les jeunes et les forces armées contre des opposants présumés, y compris les Nations Unies. Le 30 mars, le Conseil de sécurité a réitéré son appel à M. Gbagbo de démissionner et a exhorté que soit mis fin à la violence contre la population civile. Après que les partisans de Gbagbo aient lancé des tirs à l'arme lourde à Abidjan et tué de nombreux civils, le Conseil a réaffirmé la mission de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNOCI) de protéger les civils. Des progrès ont été faits suite à la capture de M. Gbagbo le 11 avril. Le 6 mai, M. Ouattara prêtait serment, un jour après la ratification des résultats des élections par le Conseil constitutionnel qui revenait sur sa décision de décembre 2010 proclamant

Mr Gbagbo président. Une Commission dialogue, vérité et réconciliation fut inaugurée le 28 septembre. Des élections législatives ont eu lieu le 11 décembre avec le soutien logistique, technique et de sécurité d'UNOCI afin de garantir le bon déroulement des élections. Le parti du rassemblement des républicains du Président Ouattara a obtenu la majorité des sièges.

Au Libéria, la situation politique a été dominée par les élections présidentielles et législatives du 11 octobre. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) y a apporté son soutien en coordonnant l'aide internationale et en fournissant un soutien logistique. Aucun candidat présidentiel unique n'a remporté la majorité absolue, ce qui entraîna un second tour de scrutin entre le président sortant Ellen Johnson Sirleaf du parti de l'Unité (Union Party) et Winston Tubman du Congrès pour le changement démocratique (CDC). Le CDC a annoncé un boycott du second tour, alors qu'un rassemblement de l'opposition la veille des élections tourna à la violence et fit un mort. Le second tour des élections a eut lieu le 8 novembre avec un taux de participation de 37,4%. Le président Johnson Sirleaf l'a emporté avec plus de 90% des voix. Le scrutin a été jugé transparent, juste et crédible par les observateurs internationaux et locaux.

En Sierra Léone, les principaux partis politiques ont intensifié leurs préparatifs en vue des élections présidentielles, législatives et locales avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). La relation entre le parti au pouvoir All People's Congress (APC) et le parti de l'opposition Sierra Leone People's Party (SLPP) continue d'être marquée par une méfiance mutuelle. Les tensions politiques se sont intensifiées au cours des six derniers mois avec les deux partis se faisant tous les deux complices de la violence. Le Tribunal spécial pour la Sierra Léone a poursuivi les procès des principaux responsables de violations à l'encontre du droit humanitaire international et des lois nationales commises dans le pays depuis 1996. La Cour est en phase d'achèvement avec le procès de l'ancien président libérien Charles Taylor comme seul cas devant les tribunaux.

Les dirigeants politiques en Guinée Bissau se sont efforcés d'améliorer l'environnement politique et de sécurité, ainsi que les relations du pays avec les partenaires régionaux et internationaux. Dans un premier temps, le processus de dialogue national avait déjà progressé en vue d'une conférence nationale prévue plus tard dans l'année. Mais la situation politique s'est dégradée au cours des six derniers mois lorsqu'un regroupement des partis de l'opposition a organisé des manifestations contre les dirigeants locaux. Le 22 novembre, le Président Malam Bacai Sanhá a été évacué du pays pour des raisons de santé, ce qui a retardé les préparatifs de la conférence nationale. Le 26 décembre, une attaque armée a été perpétrée contre l'arsenal de l'État major. Le gouvernement a nié toute tentative de coup d'état. Cependant, le 30 décembre, le premier ministre Carlos Gomes Júnior a déclaré qu'il y avait eu complot contre lui et le Chef d'État major de la défense. 24 officiers militaires et un civil ont été détenus. Par conséquent, la conférence nationale a été reportée à une date ultérieure.

Le Cameroun et le Nigéria ont continué de coopérer à la mise en œuvre du décret 2002 rendu par la Cour internationale de Justice relatif à leurs frontières terrestres et maritimes, par le biais de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. La Commission a continué de faciliter le processus et, en fin d'année, sur les 2000km estimés de frontières terrestres entre les deux pays, plus de 1700km ont été démarqués.

Le 26 août, un attentat suicide terroriste perpétré contre la maison des Nations Unies dans la capitale nigériane d'Abuja a fait 23 morts, y compris 13 membres du personnel des Nations Unies, et plus d'une centaine de blessés.

La situation politique en Guinée-Bissau est restée tendue après la tentative d'assassinat contre le président Alpha Condé le 19 juillet. Il n'existait également aucun consensus sur les modalités relatives à l'organisation d'élections législatives. Le 15 septembre, le président de la Commission électorale indépendante a annoncé que des élections auront lieu le 29 décembre. La coalition d'opposition principale a rejeté la date et a fait appel à ses membres pour participer à une manifestation le 27

septembre. L'évènement entraîna la mort de trois personnes, de nombreux blessés et plusieurs arrestations. C'est en février, et à la demande du gouvernement, que la Commission de consolidation de la paix a inscrit la Guinée à son ordre du jour, ainsi que la mise en place d'une configuration spécifique au pays.

La réussite du référendum d'autodétermination du Soudan du Sud fut capitale. Le 9 janvier, six ans jour pour jour après l'entrée en vigueur de l'Accord général de paix (CPA), le scrutin pour le référendum commença. Les résultats officiels furent annoncés le 7 février (avec plus de 98% des voix en faveur de la séparation) et confirmés par le Parti du Congrès national, actuellement au pouvoir au Soudan. Le 9 juillet, à l'expiration de la période intérimaire en vertu du CPA, le Soudan du Sud fut officiellement reconnu état indépendant. Il adhéra aux Nations Unies le 14 juillet. Cependant, le pays a dû faire face à des défis considérables lors de la transition de décennies de guerre vers une paix durable, tels que le développement d'institutions chargées de gouvernance et considérer les crises multiples relatives à la sécurité et d'ordre humanitaire et économique. Au second semestre, les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud se sont détériorées, en particulier dans la zone frontalière d'Abyei, riche en ressources, où les deux gouvernements maintenaient la présence de leurs forces armées. Le 27 juin, le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) ayant pour mission de contrôler la frontière nord-sud et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. La Mission des Nations Unies au Soudan (MISNUS) a cessé ses activités le 11 juillet. Pour y succéder, et en soutien au pays nouvellement créé, le Conseil de sécurité a mis en place la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MISNUSS).

Dans la région du Darfour, au Soudan, les affrontements entre le gouvernement et les groupes armés sont demeurés une source d'insécurité. Le 14 juillet, la signature d'un Accord entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice en vue de l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour a donné suite à la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour qui s'est tenu à Doha (Qatar) du 27 au 31 mai. Pendant ce temps, le processus politique basé au Darfour et dirigé par l'Union africaine et les Nations Unies s'est efforcé de prendre en compte les voix de tous les Darfouriens, en complément des négociations de la conférence de Doha. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a continué de protéger la population civile et à promouvoir un processus politique inclusif.

La situation de sécurité à l'est du Tchad a été positivement influencée par l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan. La force frontalière commune Tchad-Soudan déployée en 2010 a vu ses effectifs augmenter jusqu'à 5000 personnes et sa mission prolongée jusqu'en septembre. Suite au retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en décembre 2010, le Détachement intégré de sécurité au Tchad a assumé la responsabilité de la sécurité et des opérations humanitaires à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et des sites de personnes déplacées, alors que la Force frontalière commune contrôlait la zone frontalière. Le gouvernement a accompli des progrès en assumant la responsabilité en matière de sécurité et de protection de la population civile suite au retrait de MINURCAT.

En Somalie, le gouvernement fédéral de transition et ses alliés, avec le soutien de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ont lancé le 19 février une importante offensive dans la ville de Mogadiscio et dans le sud du pays qui leur a permis de gagner du terrain face au groupe militant islamique Al-Shabaab. Ce dernier continuait néanmoins de recevoir des armes et des munitions via les ports somaliens du sud du pays ainsi que des ressources financières issues d'extorsions, d'exportations et de fiscalité illégales. Sur le front politique, le président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et le président du gouvernement fédéral de transition Sharif Hassan Sheikh Adan, ont mis fin à l'impasse politique entre les pouvoirs exécutifs et législatifs avec la signature de l'Accord de

Kampala le 9 juin. L'Accord a retardé les élections d'un an et a dressé une feuille de route pour l'achèvement de la transition en Somalie en août 2012. Ces directives ont été adoptées le 6 septembre à Mogadiscio lors d'une réunion consultative sur l'achèvement de la transition en Somalie et facilitée par le Bureau politiques des Nations Unies pour la Somalie. Sur le plan humanitaire, la situation a empiré en cours d'année dû à la période de sécheresse qui a laissé plus de deux millions de somaliens dépendants de l'aide humanitaire et a entraîné des flux plus importants de réfugiés vers les pays voisins.

En décembre, le Conseil de sécurité a maintenu les mesures de restriction à l'encontre de l'Érythrée dans les domaines de la « taxe de la diaspora », du secteur minier érythréen et des services financiers. Le Conseil exhorta l'Érythrée de résoudre ses différends frontaliers avec ses voisins et de cesser tout effort pour déstabiliser d'autres pays.

En 2011, alors que l'Organisation marquait le vingtième anniversaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et le maintien du cessez-le-feu entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Frente Polisario), la situation dans le Sahara occidental n'avait pas évolué et les négociations en vue d'un accord de paix se sont poursuivies. Aucun progrès n'a été enregistré quant aux questions fondamentales concernant le nouveau statut du Sahara occidental et les moyens par lesquels l'autodétermination de la population du Territoire devait être démontrée. Frente Polisario a soutenu que le statut final du Territoire doit être décidé lors d'un référendum sur l'autodétermination considérant l'option indépendantiste. Le Maroc était en faveur de l'autonomie régionale.

En 2011, une crise interne en Jamahiriya arabe libyenne a dégénéré en guerre civile. Le 15 février, le gouvernement a rencontré un mouvement pacifiste organisé par les familles qui demandaient la libération d'un avocat représentant leurs revendications relatives au massacre de la prison d'Abu Salim en 1996, une répression meurtrière. Par la suite, des civils à travers la Lybie ont prît les armes contre le gouvernement. Le 26 février, le Conseil de sécurité a porté la situation lybienne devant la Cour pénale internationale, imposant un embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs du Colonel Muammar Qadhafi et des membres de son entourage. Il a ensuite établi un comité chargé de contrôler la mise en œuvre desdites sanctions. Le 1^{er} mars, l'Assemblée générale a suspendu l'adhésion de la Lybie au Conseil des droits de l'homme. Le 17 mars, le Conseil de sécurité a exigé la mise en place d'un cessez-le-feu et la cessation totale des violences contre la population civile. Il a autorisé les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et a interdit les vols à l'intérieur de l'espace aérien lybien. Le 19 mars, les forces armées américaines et européennes ont entrepris des frappes aériennes dans l'objectif d'établir une zone d'exclusion aérienne et de protéger les civils. Après des mois de combats intenses entre les partisans du Colonel Qadhafi et les forces de l'opposition, ces dernières ont pris d'assaut la ville de Syrte le 20 octobre et le Colonel Qadhafi a été tué. Le 23 octobre, le Conseil national de transition (l'initiative politique du mouvement opposé à Qadhafi formée le 27 février) a déclaré la Lybie libérée et a prît le contrôle du pays, représentant ainsi la Lybie à la fois aux Nations Unies et lors d'autres contextes internationaux.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 297–309)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 297 : Guatemala, 297 ; Honduras, 298 ; Nicaragua–Costa Rica, 298. HAÏTI, 298 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 299 ; MINUSTAH, 305. AUTRES QUESTIONS, 308 : Cuba–États-Unis, 308.

Au cours de l'année, les Nations Unies ont continué d'œuvrer pour la paix durable, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit dans les Amériques.

En Haïti, la situation humanitaire est demeurée fragile suite au terrible tremblement de terre de 2010, avec 800 000 personnes vivant encore dans les camps. En outre, le manque d'infrastructures adéquates d'eau, d'assainissement et de soins médicaux ont facilité l'étendue de l'épidémie de choléra. Cependant, les élections présidentielles du 20 mars ont été organisées avec succès et Michel Joseph Martelly a été élu président avec la majorité des voix au second tour. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a coordonné le soutien international au processus électoral, y compris la mise en place de 1500 bureaux d'inscription au service des électeurs déplacés, l'inspection de l'ensemble des 1483 centres de vote et la recherche de sites en remplacement de ceux endommagés ou détruits. En août, le Secrétaire général a recommandé le retrait partiel de MINUSTAH d'ici mi-2012, entraînant ainsi la décision du Conseil de sécurité de réduire la force des effectifs au niveau de la période précédant le séisme. Le Conseil a prolongé la mission de MINUSTAH jusqu'en octobre 2012.

Au Guatemala, la Commission internationale contre l'impunité a poursuivi la mise en oeuvre de sa mission. En novembre, le Secrétaire général a présenté devant l'Assemblée générale une mise à jour des activités de la Commission et du rôle des Nations Unies quant à la mise en place de sa mission.

Concernant les différends frontaliers entre le Costa Rica et le Nicaragua, la Cour internationale de justice (CIJ), en mars, a demandé aux parties de s'abstenir d'envoyer ou de maintenir tout personnel sur le territoire contesté, qu'il soit de police civile ou de sécurité. En décembre, le Nicaragua a engagé une procédure contre le Costa Rica devant la CIJ, citant les violations à sa souveraineté et les dommages environnementaux importants sur son territoire causés par la construction (par le Costa Rica) d'une route le long des berges du fleuve San Juan.

En octobre, l'Assemblée générale a réitéré son appel aux États de ne promulguer ni lois ni mesures semblables à l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 310–376)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 310 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 311 ; MANUA, 331 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 331; Enfants et conflits armés, 335 ; Sanctions, 336. IRAQ, 351: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 352 ; MANUI, 356 ; Mécanisme successeur du Fonds de développement, 356 ; Obligations en matière de non-prolifération et de désarmement, 357 ; Enfants et conflits armés, 358 ; Programme « Pétrole contre nourriture », 358. IRAQ–KOWEÏT, 360 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 360 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 361. TIMOR-LESTE, 362 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 362 ; MINUTO, 366 ; MINUT, 366. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 368 : Non-prolifération, 368 ; Autres questions, 369. IRAN, 369 : Non-prolifération, 369. NEPAL, 372: Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 372. YEMEN, 373 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 373. AUTRES QUESTIONS, 375 : IndE–Pakistan, 375 ; Pakistan, 375; Sri Lanka, 375 ; Thaïlande–Cambodge, 375; Émirats Arabes Unis–Iran, 376.

En 2011, les Nations Unies ont continué de relever les défis en matière de politique et de sécurité en Asie et dans le Pacifique afin de mener à bien leur entreprise visant à rétablir la paix et la stabilité et à promouvoir le développement économique et social dans cette région.

En Afghanistan, la transition progressive de la responsabilité en matière de sécurité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale dirigée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, aux Forces nationales de sécurité afghanes a commencé en juillet. Le Conseil de sécurité a salué le départ du processus de transition de la responsabilité vers le gouvernement afghan à travers le pays d'ici fin 2014 et a prolongé la présence de la FIAS jusqu'en octobre 2012. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué d'encourager le dialogue politique, de coordonner les activités internationales d'aide humanitaire et de développement et d'assister le gouvernement dans la mise en place des institutions. En mars. Le Conseil a prolongé d'un an la mission de MANUA. Bien que l'assassinat de l'ancien président afghan Burhanuddin Rabbani le 20 septembre 2011 a eu des conséquences préjudiciables en matière de politique et de sécurité, le processus a pu être achevé plus tard dans l'année lors de la Conférence sur l'Afghanistan d'Istanbul en novembre et de la Conférence de Bonn en décembre. D'autre part, le Conseil a divisé le régime des sanctions d'Al-Qaida et des Taliban afin de renforcer l'efficacité des sanctions à l'encontre d'Al-Qaida et de ses affiliés.

L'Iraq a continué de faire des progrès dans la consolidation de sa jeune démocratie, dans le renforcement de l'État de droit, dans le développement de ses institutions et en faisant face aux défis économiques et sociaux. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a continué d'établir des liens avec certaines personnalités et partis politiques en vue de faire progresser les négociations sur les questions en suspens relatives au processus de formation du gouvernement et de faciliter le dialogue politique sur les territoires disputés en Iraq. Le Conseil a prolongé la mission de MANUI jusqu'en juillet 2012. En fin d'année, malgré la tension grandissante entre les principaux blocs politiques dans le pays, le retrait des forces armées américaines a marqué une autre étape importante dans l'évolution de l'Iraq. Le 27 décembre, l'ensemble des principaux blocs politiques ont consenti à se réunir au cours d'une conférence nationale.

La situation générale au Timor-Leste est demeurée calme. De nouveaux progrès ont été réalisés vers le renforcement de la paix, la stabilité et le développement. Les partis politiques ont intensifié leurs activités en vue des élections présidentielles et législatives de 2012. En février 2011, le Conseil a prolongé d'une année la durée du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MITNUT) et lui a demandé d'apporter son soutien aux préparatifs des élections. Le 27 mars, la Police nationale de Timor-Leste a repris le contrôle de toutes les opérations de police à travers le pays.

Le Comité du Conseil de sécurité établi pour superviser la mise en œuvre des mesures de sanction contre la République démocratique populaire de Corée a poursuivi ses travaux. En juin, le Conseil a prolongé la mission du Groupe d'experts ayant effectué certaines tâches sous la direction du Comité jusqu'en juin 2012.

Les Nations Unies ont poursuivi l'examen du programme nucléaire en Iran et des sanctions imposées par le Conseil à ce sujet. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué que l'Iran n'a ni mis en œuvre le Protocole additionnel au titre de son accord de garanties ou les résolutions pertinentes émanant du Conseil, ni permit à l'Agence de confirmer que tout le dispositif nucléaire en Iran était utilisé à des fins pacifiques. En juin, le Conseil a prolongé d'une année la mission du Groupe d'experts établi pour assister le Comité des sanctions.

Le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) s'est terminé le 15 janvier. La veille, dans une déclaration présidentielle, le Conseil a réaffirmé son soutien au processus de paix et a exhorté le gouvernement intérimaire népalais et l'ensemble des partis politiques de maintenir leurs engagements pris lors de l'Accord général de paix 2006.

Au cours de l'année, Le Conseil s'est dit préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité et d'aide humanitaire au Yémen. Il a salué les efforts de médiation du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Conseiller spécial, et ceux du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le 21 octobre, le Conseil a adopté une résolution demandant à l'ensemble des partis de rejeter l'usage de la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques et les a exhorté à signer et à mettre en œuvre l'initiative de la CCG pour un processus de transition politique yéménite ouvert et méthodique.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 377–401)

Europe et Méditerranée

BOSNIE-HERZEGOVINE, 377 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 378. KOSOVO, 384 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 384; EULEX, 386 ; MINUK, 387. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 389. GEORGIE, 389 : MONUG, 391. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 392. CHYPRE, 392 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 393 ; UNFICYP, 394. AUTRES QUESTIONS, 400 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 400 ; Organisation pour la démocratie et le développement économique, 401.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit, dans la région Europe et Méditerranée, a progressé en 2011. Alors que les efforts réalisés en vue de rétablir leurs institutions et leur infrastructure économique se sont poursuivis, plusieurs questions demeuraient en suspens.

Guidée par l'Union européenne (UE), la communauté internationale a continué d'aider la Bosnie-Herzégovine à progresser sur la voie de sa pleine intégration à l'Europe. Toutefois, ces progrès ont stagné face à des questions politiques contestées qui ont ralenti les efforts du pays dans le développement de ses institutions. A la fin de l'année, un retour à une coopération politique a permis certains progrès, tels que l'Accord entre six partis pour la formation du gouvernement, l'exécution du budget annuel du pays et l'amélioration des relations entre les principaux partis politiques.

La situation dans le nord du Kosovo est demeurée instable et les tensions se sont accentuées après que la Cour internationale de Justice (CIJ) ait rendu un avis consultatif sur la déclaration d'indépendance du Kosovo en 2010. Les élections présidentielles qui se sont tenues en février ont prêté à la controverse, entraînant une révision constitutionnelle et une réforme du système électoral au Kosovo. La vague de violence qui a éclaté en juillet entre les autorités du Kosovo et les serbes dans le nord du pays s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Bien que les Nations Unies aient continué d'appuyer le processus de négociation visant à trouver une solution au différend qui oppose la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, sur la question du nom de cette dernière, ce problème n'était toujours pas résolu à la fin de l'année.

Le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie continuait de souffrir de la guerre en Ossétie du Sud d'août 2008 et de ses conséquences, ainsi que des relations entre la Géorgie et la Russie. Les débats internationaux, tenus sous la coprésidence de l'UE, des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et visant à résoudre les problèmes touchant la sécurité, la stabilité et l'aide humanitaire en Géorgie, se sont poursuivis tout au long de l'année. Le 29 juin, l'Assemblée a adopté une résolution sur le statut des personnes déplacées internes et des réfugiés appartenant à l'Abkhazie, la Géorgie et la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud en Géorgie, dans laquelle elle encourageait tous les participants aux débats internationaux à veiller au respect des droits de l'homme et à instaurer des conditions de sécurité propices au retour volontaire sans entrave, dans la sécurité et la dignité de tous les déplacés et réfugiés dans leurs foyers.

Le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, concernant le Haut-Karabakh, région occupée de la République d'Azerbaïdjan, n'a enregistré aucun progrès.

Les bons offices du Secrétaire général ont permis aux Nations Unies de poursuivre leur entreprise visant à régler le problème chypriote. Les négociations de paix, parrainées par les Nations Unies, se sont poursuivies en 2011 et ont accru l'attention portée par la communauté internationale vers un règlement durable du problème chypriote. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué de coopérer avec les deux communautés afin de faciliter la réalisation de

projets bénéficiant aux Chypriotes grecs et turcs dans la zone tampon et de favoriser le rétablissement de conditions normales et d'une aide humanitaire sur l'île.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 402–477)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 403 : Actions diplomatiques, 403 ; Territoire palestinien occupé, 403. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 434 : Aspects généraux, 434 ; Assistance aux Palestiniens, 438. LIBAN, 455 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 455 ; Mise en œuvre de la résolution 1559 (2004), 456 ; Mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et activités de la FINUL, 458 ; Tribunal spécial pour le Liban, 466. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 468 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 468 ; Le Golan syrien, 471. ONUST, 477.

En 2011, les Nations Unies ont déployé des efforts pour relancer les pourparlers entre Israéliens et Palestiniens en vue de parvenir à un règlement définitif en vertu duquel les deux nations, Israël et la Palestine, co-existeraient en paix. Cependant, les efforts de paix sont restés dans l'impasse et ce, pour plusieurs raisons, notamment le blocus continu de la bande de Gaza par Israël, à la fois sur terre et sur mer ; les tirs aveugles de mortier et de roquette dirigés contre Israël par le Hamas, le parti dirigeant de Gaza, suivis par des représailles israéliennes sous forme d'attaques aériennes sur le Territoire palestinien occupé ; la reprise de l'établissement de colonies et des violences commises par les colons ; la confiscation de terres et la destruction de biens palestiniens par les Israéliens en Cisjordanie. Les Nations Unies ont estimé les fonctions de l'autorité palestinienne dans plusieurs domaines comme étant satisfaisantes pour un gouvernement palestinien viable. Le Fatah et le Hamas, les deux principaux partis politiques en Palestine, ont signé un accord d'unité pour collaborer à la réalisation d'un état palestinien unifié, mais ne sont finalement parvenu à aucun accord sur plusieurs concessions.

Le 23 septembre, la Palestine a présenté une demande d'adhésion aux Nations Unies qui n'ont pas donné suite à sa requête. Par contre, en octobre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accordé l'adhésion complète à la Palestine. Par conséquent, les Etats-Unis et Israël y ont limité différents secteurs en matière d'aide.

Le Quatuor (mécanisme de coordination des efforts de la communauté internationale pour la paix composé de la Fédération de Russie, des États-Unis, de l'Union européenne et des Nations Unies) s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année. Le 23 septembre, il a proposé un échéancier pour relancer les pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens comprenant un programme de travail commun, une méthode de procédure, des propositions détaillées en matière de territoire et de sécurité et une conférence destinée aux donateurs en vue de faire appel à un soutien durable aux actions des Palestiniens vers un renforcement de l'état.

Le 18 octobre, le Hamas a libéré le caporal israélien Gilad Shalit, détenu à Gaza et sans contact extérieur depuis 2006, en échange de 477 prisonniers palestiniens dont la plupart avaient été incarcérés pour avoir pris part à des attaques contre des Israéliens. Le Secrétaire Général a qualifié la libération de Gilad Shalit et des prisonniers palestiniens de percée humanitaire.

Le Conseil de sécurité a tenu 19 réunions tout au long de l'année sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne. La commission d'enquête sur les événements du 31 mai 2010 concernant la flottille a soumis un rapport final au Conseil dans lequel elle conteste les véritables objectifs des organisateurs de la flottille et reconnaît la menace pour la sécurité d'Israël des groupes militants à Gaza. Cependant, la décision des Forces de défense israéliennes de monter à bord des navires loin de la zone de blocus fut jugée excessive, au même titre que le mauvais traitement des passagers avant qu'ils ne soient déportés.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a fait face à de nouveaux défis dus aux déplacements de personnes suite aux troubles politiques et sociaux ayant eu lieu dans certaines parties du Moyen-Orient et d'Afrique du nord. L'Office a répondu aux besoins des réfugiés à travers la région, y compris les réfugiés syriens au Liban, qui ont fui la répression par le gouvernement de soulèvements populaires. Des restrictions budgétaires ne lui ont pourtant pas permis de faire face à la demande grandissante dont ses services ont fait l'objet.

Au Liban, l'absence d'autorité politique dans les mois qui ont suivi l'effondrement du Gouvernement d'unité nationale a conduit à une paralysie institutionnelle et à la détérioration des conditions de sécurité. En juin, le premier ministre désigné a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement qui déboucha sur un vote de confiance en juillet. Le Tribunal spécial, créé pour mener l'enquête sur l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri en 2005 et poursuivre les responsables, a inculpé quatre personnes soupçonnées d'avoir pris part à l'attaque et s'est prononcé en faveur d'un procès par contumace. En août, la mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été reconduite pour un an. En 2011, la FINUL a résisté à trois attentats terroristes directs.

Les manifestations anti-gouvernementales en République arabe syrienne qui ont débuté en mars ont augmenté régulièrement, tant dans la portée que dans l'étendue géographique. Les groupes dissidents ont exigé la chute du régime, faisant ainsi écho aux slogans entendus à travers la région. La réaction des autorités syriennes s'est traduite par un amalgame de mesures, de réformes et d'une répression de plus en plus violente condamnée par le Secrétaire général. En août, dans une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a également condamné les violations aux droits de l'homme et l'utilisation de la force par les autorités syriennes à l'encontre de civils. Il a demandé que soit mis fin à la violence et a exhorté l'ensemble des parties à faire preuve de retenue et d'éviter les représailles. Le Secrétaire général a également exhorté le président Bashar Al-Assad de mettre fin aux opérations militaires contre la population syrienne et d'entreprendre des réformes significatives. Cependant, les forces de sécurité syriennes ont continué de s'opposer aux manifestants. Au total, plus de 3000 morts ont été dénombrés dans les deux camps.

Le mandat de la Force des Nations Unies pour l'observation du désengagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan a également été prolongé à deux reprises au cours de l'année. L'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve a continué d'assister la FINUL et la FNUOD en leur fournissant des observateurs militaires non armés afin de surveiller les conventions d'armistice, les cessez-le-feu et les tâches connexes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 478–550)

Désarmement

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 478. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 483. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 485 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 493 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 498; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 499. NON-PROLIFERATION, 500 : Traité sur la non-prolifération, 500 ; Missiles, 505 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 506 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 511 ; Garanties de l'AIEA, 513 ; Déchets radioactifs, 516 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 517. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 520 : Armes bactériologiques (biologiques), 521 ; Armes chimiques, 522. ARMES CONVENTIONNELLES, 524 : Vers un traité sur le commerce des armes, 524 ; Armes légères, 524 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 529 ; Armes à sous-munitions, 532 ; Mines antipersonnel, 532 ; Désarmement concret, 533 ; Transparence, 533. AUTRES QUESTIONS, 538 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 538 ; Respect des normes environnementales, 539 ; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 540. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 540. DESARMEMENT REGIONAL, 541: Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 545.

En 2011, les Nations Unies ont continué de collaborer avec les États Membres pour promouvoir un processus de désarmement global et efficace, et des normes de non-prolifération. Au cours de l'année, les pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se sont efforcés de mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2010. Au cours de leur deuxième Conférence sur les mesures de confiance pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires ont manifesté leur volonté de collaborer en faveur du désarmement nucléaire et des autres efforts préconisés dans le programme d'actions de la Conférence d'examen 2010 du TNP. Les préparatifs pour une Conférence prévue en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et leurs dispositifs de lancement se sont poursuivis.

Ces développements ont été dominés par l'absence de véritables progrès lors de la Conférence sur le désarmement et la Commission du désarmement. En janvier, le Secrétaire général a fait des propositions quant à sortir de l'impasse sur l'adoption du programme de travail de la Conférence. En juillet, l'Assemblée générale s'est réunie lors d'une séance plénière informelle en vue de revitaliser les activités de la Conférence et de faire avancer les négociations multilatérales. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a considéré la possibilité d'établir un groupe de personnalités de haut niveau pour aborder le problème. La Commission du désarmement n'a pas été en mesure d'atteindre un consensus sur les questions clés figurant à l'ordre du jour : désarmement nucléaire et non-prolifération, adoption d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et définition de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

En septembre, les délégués présents à la septième Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) se sont joints au Secrétaire général pour exhorter les neuf pays nécessitant une ratification pour l'entrée en vigueur du Traité d'agir le plus rapidement possible. Aucun progrès n'a été accompli quant à des négociations pacifiques relatives à la dénucléarisation de la péninsule coréenne lors des Pourparlers à six et la situation du programme nucléaire en Iran est demeurée préoccupante. C'est sur la base des informations

disponibles que l'Agence internationale de l'énergie atomique a évalué la probabilité que le bâtiment détruit sur le site de Dair Alzour en République arabe syrienne était un réacteur nucléaire, et qu'il aurait dû être déclaré à l'Agence.

La question d'un traité interdisant la production de matières fissiles a été débattue lors de la Conférence sur le désarmement et ce, dans l'objectif de créer un climat de confiance vis-à-vis d'un tel traité, de susciter une nouvelle dynamique vers des négociations connexes et d'instaurer une certaine confiance entre ses états membres et ses observateurs.

En décembre, lors de la Convention sur les armes biologiques, la septième Conférence d'examen des États parties a fait part de ses engagements aux objectifs de la Convention et de sa ferme volonté de les mettre en œuvre. La sixième session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction a constitué un Réseau international de soutien aux victimes d'armes chimiques. Il a également été convenu d'un cadre de travail à mettre en œuvre par les États parties. Entre-temps, la quatrième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes a examiné les propositions d'amendements à la Convention et des protocoles qui y sont annexés ou additionnels. Les préparatifs pour l'organisation en 2012 d'une conférence sur un traité relatif au commerce des armes se sont poursuivis.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 551–599)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 551 : Appui aux démocraties, 551. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 552 : Océan Indien, 552. DECOLONISATION, 553 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 553 ; Puerto Rico, 560 ; Territoires en cours d'examen, 560 ; Autres questions, 572. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 577 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 577 ; Sous-comité scientifique et technique, 578 ; Sous-comité juridique, 581 ; Coordination du système des Nations Unies, 582. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 586. SECURITE DE L'INFORMATION, 589. INFORMATION, 590 : Information publique des Nations Unies, 590.

En 2011, les Nations Unies ont continué d'examiner les questions de politique et de sécurité relatives aux actions qu'elles mènent en faveur de la démocratisation dans le monde, à la promotion de la décolonisation et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en plus d'organiser des activités d'information publique.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, concernant notamment le droit à l'autodétermination des 16 territoires non autonomes restants. Il a organisé un séminaire régional pour les Caraïbes (Kingstown, Saint-Vincent et les Grenadines, du 31 mai au 2 juin) afin d'examiner les réalisations antérieures et les contributions escomptées de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011–2020).

Dans une résolution du mois d'avril, l'Assemblée générale a attiré l'attention sur le 50^{ème} anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui a tenu une réunion commémorative pour marquer l'évènement. En 1999, dans le cadre de l'examen de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Comité a approuvé un document sur l'exploitation des données aérospatiales de source spatiale pour le développement durable et a convenu que ledit document constituerait sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2102.

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Plateforme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), notamment à travers l'apport d'un soutien consultatif technique à 23 pays et du soutien aux activités d'intervention d'urgence dans sept situations d'urgence. En mars, suite au séisme sur la côte est du Japon, la coordination d'UN-SPIDER dans la collecte d'information d'origine spatiale avant et après la catastrophe s'est avérée une source d'information significative dans le cadre des secours en cas de catastrophe nationale.

En mai, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-huitième réunion à Vienne lors de laquelle il a commémoré le 25^{ème} anniversaire de l'accident de Tchernobyl et a considéré, en matière de niveau et d'effet de radiation, les effets de l'explosion de la centrale nucléaire de Fukushima Daichi suite au tremblement de terre à l'est du Japon. Par la suite, le Secrétaire général a soumis, en août, un rapport sur les conclusions d'une recherche menée sur l'ensemble du système des Nations Unies sur les conséquences de l'accident et a convoqué, en septembre, une réunion de haut niveau pour débattre du renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Concernant les développements en matière d'information et de télécommunication dans le contexte de sécurité internationale, l'Assemblée, en décembre, en a appelé aux États Membres pour promouvoir l'évaluation de menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et pour mettre en place des stratégies permettant de lutter contre ces menaces, tout en préservant impérativement la libre circulation de l'information.

Lors de sa session en avril et en mai, le Comité de l'information a continué d'examiner les politiques et les activités des Nations Unies en matière d'information et la gestion et le fonctionnement du Département de l'information des Nations Unies (DI). Le Comité a examiné les rapports du Secrétaire général sur les activités du DI en vue de promouvoir le travail des Nations Unies auprès du public international par le biais de services de communication stratégique, d'information et de diffusion.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 603–649)

Promotion des droits de l'homme

MECANISMES des Nations Unies, 603: Conseil des droits de l'homme, 603 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 614 ; Autres aspects, 616. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 617 : Convention contre la discrimination raciale, 619 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 620 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 620 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 621 ; Convention contre la torture, 621 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 622 ; Convention sur les travailleurs migrants, 633 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 633 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 634 ; Convention sur le génocide, 636 ; Aspects généraux, 636. AUTRES ACTIVITES, 638 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 638 ; Éducation aux droits de l'homme, 645 ; Journée mondiale de la trisomie 21, 648 ; Journée internationale pour le droit à la vérité, 649 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 649 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 649.

En 2011, les efforts des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme ont progressé sur plusieurs plans. L'examen du travail et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme a été conclu, le texte d'une présentation de communications du Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant a été finalisé et les États parties se sont réunis pour la première fois lors de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Le Conseil a examiné les dossiers de 49 États membres en matière de droits de l'homme par le biais de la procédure d'examen périodique universel conçue pour examiner tous les quatre ans les records de chaque pays. A la fin de l'année, les 193 États membres ont été examinés avec un taux de participation de 100%, complétant ainsi le premier cycle et apportant un cadre de travail auquel chaque état s'est engagé publiquement et conformément aux recommandations visant à améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain.

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, qui a fourni ses services d'expert au Conseil, a tenu ses cinquième et sixième sessions et a présenté neuf recommandations. De son côté, la procédure de requête du Conseil, composée du Groupe de travail des communications et du Groupe de travail des situations, a examiné les cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans le monde entier et attestées par des éléments dignes de foi.

Au cours de l'année, le Conseil a tenu trois sessions régulières (seizième, dix-septième et dix-huitième), ainsi que quatre sessions extraordinaires (quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième) destinées à analyser la situation en matière des droits de l'homme en Jamahiriya arabe libyenne et en République arabe syrienne. Dans un geste sans précédent, le Conseil a condamné les violations flagrantes et systématiques en Lybie. En février, il a demandé la suspension de l'adhésion du pays au Conseil, que l'Assemblée générale a approuvé en mars. Les droits d'adhésion de la Lybie ont été rétablis en novembre après que le gouvernement intérimaire – le Conseil national de transition – se soit engagé à remplir ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme. La promotion des droits de l'homme a également été rendue possible grâce au travail des organes de traités, constitués de comités d'experts contrôlant le respect des traités juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme par les États parties.

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a fourni son soutien au travail du Conseil et de ses mécanismes, incluant les organes de traité et les procédures spéciales. Le Bureau a renforcé sa solidarité à l'égard des pays et sa présence sur le terrain au niveau national et régional.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant une procédure de communications et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Elle a ainsi réaffirmé le caractère universel, indivisible, interconnecté, interdépendant, complémentaire et synergique de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le 21 mars a été désigné comme la Journée mondiale de la trisomie 21. L'Année internationale des personnes d'ascendance africaine 2011 a également été observée.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre II (p. 650–752)

Protection des droits de l'Homme

PROCEDURES SPECIALES, 650. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 651 : Racisme et discrimination raciale, 651 ; Défenseurs des droits de l'homme, 663 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 665 ; Protection des migrants, 666 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 671 ; Liberté de religion ou de conviction, 674 ; Droit à l'autodétermination, 680 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 685 ; Autres questions, 691. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 704 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 704 ; Droit au développement, 704 ; Forum social, 720 ; Extrême pauvreté, 720 ; Droit à l'alimentation, 721 ; Droit à un logement convenable, 726 ; Droit à la santé, 727 ; Droit à la culture, 730 ; Droit à l'éducation, 733 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 734 ; Problèmes liés à l'esclavage, 735 ; Groupes vulnérables, 737.

En 2011, les Nations Unies ont continué de protéger les droits de l'homme à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes. Ses principaux organes – l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité et le Conseil économique et social – ont continué de s'investir dans la protection de ces droits. Le Conseil des droits de l'homme a rempli sa mission d'organe intergouvernemental central des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales à l'échelle mondiale. Le Conseil a examiné les violations, s'est efforcé de les prévenir, a fourni des orientations générales, s'est assuré du respect des droits de l'homme dans le monde entier et a collaboré avec les États pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont joué un rôle essentiel dans la protection des droits de l'homme. Elles sont constituées d'experts indépendants qui ont pour mandat d'enquêter, de rendre compte et de conseiller sur la situation des droits de l'homme dans un domaine thématique ou sur un pays spécifique. Fin 2011, on comptait 45 procédures spéciales (35 mandats thématiques et 10 mandats par pays ou territoire) et 66 titulaires de mandat.

Au cours de l'année, les procédures spéciales ont soumis 136 rapports au Conseil des droits de l'homme, dont 62 rapports sur les visites de pays, et 26 rapports à l'Assemblée générale. Ils ont adressé 605 communications à 124 États ; 75 % d'entre elles ont été adressées conjointement par plus d'un mandat. Ces communications concernaient au moins 1 298 cas individuels, dont 15 % de femmes. Les gouvernements ont répondu à 45 % des communications adressées en 2011 et 19 % de ces communications ont fait l'objet d'un suivi par les titulaires de mandat. Les procédures spéciales ont publié 270 communiqués de presse et déclarations publiques sur des situations jugées préoccupantes, dont 30 déclarations publiées conjointement par deux titulaires ou plus.

Les procédures spéciales ont effectué 82 visites de pays dans 60 États et territoires. 90 pays avaient adressé une invitation permanente aux procédures spéciales au 31 décembre.

En 2011, le Conseil a créé trois mandats thématiques : l'expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ; le rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ; et le groupe de travail sur les sociétés transnationales et autres entreprises.

Les droits de l'homme ont également été protégés grâce à l'action menée par le réseau des défenseurs des droits de l'homme dans les différents pays, dans le cadre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont restés un domaine de travail essentiel. En décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur les droits de l'homme et la diversité culturelle, et a fait appel aux États, aux organisations internationales et aux entités des Nations Unies pour reconnaître et promouvoir le respect pour la diversité culturelle dans l'objectif de faire progresser la paix, le développement et pour que les droits de l'homme soient reconnus dans le monde entier.

Le 22 septembre, l'Assemblée générale a convoqué une réunion de haut niveau sur le thème «Victimes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : reconnaissance, justice et développement » pour commémorer le dixième anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Durban.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre III (p.753–785)

Situation des pays en matière de droits de l'Homme

ASPECTS GENERAUX, 753. AFRIQUE, 754 : Burundi, 754 ; Côte d'Ivoire, 754 ; République démocratique du Congo, 757 ; Guinée, 757 ; Libye, 758 ; Somalie, 759 ; Soudan, 760 ; Soudan du sud, 761 ; Tunisie, 761. AMERIQUES, 761 : Bolivie, 761 ; Colombie, 762 ; Guatémala, 762 ; Haïti, 762. ASIE, 763 : Afghanistan, 763 ; Cambodge, 763 ; République populaire démocratique de Corée, 764 ; Iran, 768 ; Kirghizistan, 771 ; Myanmar, 772 ; Népal, 776 ; Yémen, 777. EUROPE ET MEDITERRANEE, 778 : Bélarus, 778 ; Chypre, 778. MOYEN-ORIENT, 779 : République arabe syrienne, 779 ; Territoires occupés par Israël, 782.

En 2011, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général, les Rapporteurs spéciaux et les experts indépendants ont examiné la situation des États membres en matière de droits de l'homme.

En Afrique, la situation en matière de droits de l'homme s'est dégradée en Côte d'Ivoire alors que l'impasse politique entre le président actuel Alassane Ouattara et l'ancien président Laurent Gbagbo et leurs partisans ont été maintenues. Près de 300 personnes ont été tuées depuis le début de la crise et des cas d'enlèvements et de détention illégale n'ont pas cessé d'être reportés. La situation en matière de sécurité s'est améliorée suite à l'élection du président Ouattara ; cependant, des défis considérables en matière de droits de l'homme subsistaient. La situation est demeurée inchangée en République démocratique du Congo et en Somalie, mais elle reste très précaire dans la région du Darfour, au Soudan. En Lybie, des violations systématiques des droits de l'homme ont été commises suite aux manifestations en février dans plusieurs villes du pays. En janvier, le Conseil des droits de l'homme a approuvé la création d'une Commission nationale des droits de l'homme au Burundi et, en mai, la création d'une institution pour les droits de l'homme. En Tunisie, une vague de protestations ont entraîné le départ du président Zine El-Abidine Ben Ali et le gouvernement de transition a demandé qu'un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme soit établi dans le pays.

En République populaire démocratique de Corée, la situation en matière des droits de l'homme et humanitaire s'est détériorée malgré le changement de leadership national. En Iran, l'année fut marquée par des mesures de répression contre les défenseurs des droits de l'homme, les activistes des droits des femmes, les journalistes et les opposants au gouvernement, et également par une hausse de l'application de la peine de mort. En septembre, la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar a été créée dans l'objectif de promouvoir et de sauvegarder les droits fondamentaux des citoyens.

Au Belarus, la situation en matière des droits de l'homme s'est rapidement détériorée après les élections de 2010. 600 manifestants pacifiques contestant le processus électoral ont été arrêtés et détenus.

La situation dans les territoires occupés par Israël a empiré malgré l'ouverture des frontières avec l'Égypte qui a soulagé quelque peu les citoyens de Gaza. En Syrie, les autorités ont fait usage de violence fatale et ont empêché l'accès à tout traitement médical suite aux manifestations pacifiques. Des affaires de meurtre, de disparitions, de tortures, de déprivation de liberté et de persécution par les forces armées et de sécurité syriennes, ainsi qu'un soulèvement des acteurs armés non-étatiques, ont entraîné de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les autorités ont cherché délibérément à punir la population en interdisant l'accès aux services de base, résultant ainsi à une situation humanitaire de plus en plus désastreuse.

Le Conseil des droits de l'homme a tenu quatre sessions extraordinaires sur des situations des droits de l'homme particulières : sa quinzième session extraordinaire (25 février) concernant la situation des droits de l'homme en Lybie, et sa seizième (29 avril), dix-septième (22 au 23 août) et dix-huitième (2 décembre) concernant la situation en Syrie.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 789–837)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 789 : Développement et coopération économique internationale, 790 ; Bonheur et bien-être, 796 ; Autonomie et développement des personnes, 796 ; Sécurité humaine, 797 ; Développement durable, 797 ; Élimination de la pauvreté, 805 ; Science et technique au service du développement, 810. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 821 : Comité des politiques de développement, 821 ; Administration publique, 823. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 825 : Pays les moins avancés, 826 ; Petits États insulaires en développement, 832 ; Pays en développement sans littoral, 834.

En 2011, le redressement économique mondial s'est poursuivi avec une forte croissance dans les pays en voie de développement et une performance économique plus faible dans les pays en développement. Cependant, le progrès économique ne s'étant pas traduit par des opportunités sur le marché de l'emploi, le chômage et la pauvreté sont demeurés des défis majeurs. Une croissance durable et inclusive pour une globalisation juste et plus équitable et l'avancement du programme de développement au-delà de 2015, ont été des principaux domaines d'intervention des Nations Unies en matière de politique de développement et de coopération économique internationale. Concernant les autres priorités, notamment la sécurité alimentaire et le réchauffement climatique, les Nations Unies ont examiné autant les réponses politiques que le potentiel scientifique et technologique afin de faire face aux défis mondiaux. De nouveaux concepts en matière de développement ont également été examinés, y compris le bonheur, le bien-être, l'autonomie et le développement des personnes.

Le développement durable demeure une priorité au sein du système des Nations Unies. Les préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 se sont poursuivis. La Commission sur le développement durable a évalué les progrès du suivi du Sommet mondial pour le développement durable 2002 et la mise en œuvre de l'Agenda 21 (programme d'action sur le développement durable adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992). En mai, au cours de son débat de haut niveau, la Commission a traité de modules thématiques dans le cadre du cycle de mise en œuvre 2010-2011 : le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière et un plan-cadre décennal de programmes de modes de consommation et de production durables. Dans l'ensemble, il a été convenu que des décisions concrètes et pratiques relatives à ces thèmes étaient essentielles pour atteindre les objectifs en matière de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le système des Nations Unies a poursuivi ses efforts vers l'éradication de la pauvreté et la réalisation des OMD. L'Assemblée générale a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ; le Conseil économique et social, par le biais de l'adoption de son programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels 2012-2014, a réaffirmé son engagement à la réalisation des OMD.

Au cours de son débat de haut-niveau en juillet, le Conseil a débattu sur le thème des « tendances et défis globaux et nationaux, et leur impact sur l'éducation » et a tenu un dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur les mesures à prendre en matière de développement de l'économie mondiale.

Lors de sa session de mai, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a également débattu de l'évaluation de l'impact

des technologies de l'information et de la communication pour le développement et les technologies pour faire face aux défis dans des domaines tels que l'agriculture ou l'eau.

En mars, le Comité des politiques de développement a examiné trois thèmes au cours de sa session : l'éducation pour tous, les questions relatives aux pays les moins avancés (PMA), la migration et le développement. Lors de sa session d'avril, le Comité d'experts de l'administration publique a examiné la gouvernance, notamment en ce qui concerne les pays sortant d'une situation de conflit ou de catastrophe, y compris la protection sociale pour les populations vulnérables.

Le système des Nations Unies a continué de se concentrer sur les problèmes de développement de groupes de pays en situation particulière. Lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul au mois de mai, les intervenants ont adopté la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. La Déclaration a réitéré son partenariat global et sa solidarité avec les PMA et a défini le Programme d'action comme son objectif prioritaire visant à surmonter les enjeux structurels auxquels font face les PMA et ce, afin d'éradiquer la pauvreté, de réaliser les objectifs pour le développement convenus au niveau international et de permettre d'évoluer hors de la catégorie des PMA.

L'Assemblée générale a examiné le soutien du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits états insulaires en développement 1994, le suivi de la Stratégie de Maurice 2005 et le Programme d'action d'Almaty 2003 pour venir en aide aux pays en développement sans littoral.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 838–860)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 838. COOPERATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 843 : Conseil exécutif du PNUD/FNUAP/UNOPS, 843 ; Activités opérationnelles du PNUD, 844 ; Dispositions spécifiques de programmation, 847 ; Questions financières et administratives, 849. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, 853 : Compte pour le développement, 853; Activités des Nations Unies, 853 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 854 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 856 ; Volontaires des Nations Unies, 857 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 859 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 860.

En 2011, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'échéance est fixée à 2015, ont continué de fournir un cadre de travail général aux activités de développement du système des Nations Unies. Plusieurs organisations ont fourni une aide au développement aux pays en voie de développement et aux pays en transition. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – principal organisme des Nations Unies pour l'assistance technique à travers son double rôle d'agence leader et de coordonnateur du système de développement des Nations Unies – a compté parmi ses domaines d'intervention : la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, la gouvernance démocratique, la prévention des crises, l'environnement et le développement durable. Cette année, le Programme a vu ses revenus baisser de 5,54 milliards de dollars par rapport aux 5,95 milliards de dollars en 2010. Il a également connu une baisse de ses dépenses totales s'établissant à 5,57 milliards de dollars par rapport aux 5,99 milliards de dollars en 2010.

Une aide au développement a également été fournie à travers les organismes suivants : le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui a financé des projets de coopération technique évalués à quelques 65,9 milliards de dollars en 2011 ; le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, avec des ressources allouées aux projets atteignant 1,19 milliard de dollars ; le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, pour la mise en place de projets évalués à 1,06 milliard de dollars pour le compte de ses partenaires ; et le Fonds d'équipement des Nations Unies qui a dépensé quelques 60 millions de dollars en faveur des pays les moins avancés.

Les contributions pour les activités opérationnelles de développement de l'ensemble du système des Nations Unies ont été évaluées à 22,8 milliards de dollars, environ le même montant qu'en 2010 en termes nominaux mais 6,9% de moins en termes réels. Le total de ces contributions était égal à environ 15% du montant officiel de l'aide au développement, sans compter l'allègement de la dette. Quelques 67% des fonds ont été investis dans des activités de développement à long terme, contre 33% dans celles orientées vers l'aide humanitaire.

Plus de 70% des dépenses totales des activités opérationnelles de développement ont été consacrées aux programmes d'activités au niveau national, et dont 47%, évaluées à 8,5 milliards de dollars, se trouvaient en Afrique. Le reliquat concernait les programmes d'activités au niveau global et régional, ainsi que les programmes de soutien et de gestion. Environ la moitié des dépenses relatives au développement au niveau national – à l'exception des ressources locales – ont été investies dans des pays à faible revenu.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), administré par le PNUD et fort de ses 7303 bénévoles, a mené 7708 missions dans 132 pays. Avec le soutien des ressources ordinaires du PNUD, ces opérations ont été évaluées à 236 millions de dollars. En décembre, l'Assemblée générale a commémoré le dixième anniversaire de la première Année internationale des volontaires.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 861–901)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 861 : Coordination, 861; Fonds central pour les interventions d'urgence, 865 ; Assistance en cas de catastrophe, 869 ; Déminage, 879 ; Action humanitaire, 881. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 891 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 891 ; Autres activités d'assistance économique, 899.

En 2011, on a dénombré 302 catastrophes naturelles ayant entraîné la mort de 29 780 personnes et une perte économique sans précédent de 366 milliards de dollars. Les Nations Unies, par le biais du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont continué de mobiliser et de coordonner l'aide humanitaire. En cours d'année, des appels globaux interinstitutions et des appels éclair pour l'Afghanistan, l'Afrique de l'Ouest, Djibouti, le Guatemala, Haïti, la Jamahiriya arabe libyenne, le Kenya, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Pakistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Salvador, la Somalie, le Soudan, le Soudan du sud, Sri Lanka, le Tchad, le Territoire palestinien occupé, le Yémen et le Zimbabwe, ont été lancés dans l'objectif de rassembler 8,9 milliards de dollars américains pour venir en aide à quelques 56 millions de personnes. Environ 5,6 milliards de dollars ont été mis à disposition, couvrant ainsi 63% des besoins.

Les contributions attribuées à OCHA dans le cadre de l'aide aux catastrophes naturelles ont totalisé 1,5 milliard de dollars pour faire face à 35 catastrophes répertoriées dans le monde entier. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a permis d'apporter une aide rapide aux populations touchées par des catastrophes soudaines et dans des situations d'urgence insuffisamment financées. Près de 465 millions de dollars ont été attribués à 473 projets dans 45 pays.

En cours d'année, le Conseil économique et social a étudié des moyens de renforcer la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies, y compris le soutien au Soudan du sud. L'Assemblée générale a adopté des résolutions visant à améliorer l'efficacité et la coordination des ressources militaires et de la protection civile pour faire face aux catastrophes naturelles ; l'aide humanitaire d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction de Belize, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, de Panama et du Salvador ; l'assistance à la lutte antimines ; le renforcement de l'aide humanitaire, des secours d'urgence et de la réhabilitation de la Corne de l'Afrique ; la réhabilitation et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan ; et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre IV (p. 902–936)
Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 902 : Système commercial multilatéral, 902 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 905 ; Produits de base, 910 ; Mesures économiques coercitives, 913. SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT, 914 : Etat de la dette des pays en voie de développement, 917 ; Financement du développement, 921 ; Autres questions, 930. TRANSPORT, 932 : Transport Maritime, 932 ; Transport des marchandises dangereuses, 933.

En 2011, le travail du système des Nations Unies sur le commerce international, le financement et les transports a porté principalement sur les efforts multilatéraux pour stimuler et poursuivre la reprise globale de la crise financière et économique mondiale survenue en 2008, et de considérer de nouvelles mesures qui permettront d'éviter à l'avenir de telles crises ; et ce malgré le fait que le rôle du commerce international comme moteur de développement soit toujours sous la menace de l'usage accru de mesures protectionnistes en réaction aux incertitudes économiques qui subsistent encore.

En cours d'année, le commerce international n'a pas été en mesure de restaurer les conditions de croissance de la décennie précédente qui furent particulièrement propices au progrès économique et social des pays en voie de développement. L'expansion du commerce international n'a ralenti que de 5,5% en 2011. Dans la plupart des économies développées, notamment l'euro-zone, les volumes des échanges commerciaux n'ont pas recouvré leur niveau d'avant la crise. Face à la faible demande extérieure des pays développés et à des incertitudes mondiales accrues, la croissance à l'exportation dans les pays en voie de développement et les économies en transition ont enregistré également un ralentissement de 7% et 6% respectivement. Les prix des matières premières sont demeurés élevés et volatiles.

En mars, lors d'une réunion spéciale de haut niveau, le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont abordé les questions de cohérence, de coordination et de coopération quant au financement du développement.

Lors de sa session annuelle de septembre, le Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la CNUCED, a pris des mesures à l'égard de la promotion du développement industriel en Afrique, des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, et d'une évaluation du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

En décembre, l'Assemblée générale a tenu son cinquième Dialogue de haut-niveau sur le financement du développement sur le statut de l'application et des fonctions à venir pour le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les efforts entrepris par les États Membres de l'OMC pour conclure le Cycle de négociations commerciales de Doha s'étant soldés par un échec, la huitième Conférence ministérielle de l'OMC a reconnu l'impossibilité de conclure simultanément l'ensemble des éléments du cycle de Doha dans un avenir proche, et la nécessité d'explorer des approches différentes de négociation tout en respectant les principes de transparence et d'ouverture.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 937–962)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 937. AFRIQUE 938 : Tendances économiques, 938 ; Activités, 938 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 944. ASIE ET PACIFIQUE, 944 : Tendances économiques, 944 ; Activités, 945 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 950. EUROPE, 951 : Tendances économiques, 951 ; Activités, 951 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 954. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 954 : Tendances économiques, 954 ; Activités, 954. ASIE OCCIDENTALE, 958 : Tendances économiques, 958 ; Activités, 958.

En 2011, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une coopération technique, par le biais notamment de services consultatifs, de promouvoir des programmes et des projets et de dispenser des formations afin de renforcer les capacités nationales. Trois d'entre elles ont tenu des sessions régulières en cours d'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Europe (CEE). La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ne se sont pas réunies en 2011. Les Secrétaires exécutifs des commissions ont continué de se rencontrer régulièrement afin d'échanger des points de vue et de coordonner leurs activités et leurs positions sur les questions majeures relatives au développement.

La CEA s'est réunie en mars sur le thème « Gouverner le développement en Afrique » et a adopté une déclaration ministérielle sur un vaste éventail de questions. En mai, la CESAP a tenu sa soixante-septième session sur le thème « Au-delà des crises : perspectives à long terme sur la protection sociale et le développement en Asie et le Pacifique ». En mars, lors de sa soixante-quatrième session, la CEE a discuté de l'intégration économique et du rôle de l'intégration et de la coopération régionale pour la promotion d'un développement durable.

Les commissions régionales ont traité également des effets économiques et sociaux de la crise économique mondiale survenue en 2008. C'est dans le contexte de leurs missions que les commissions ont pris des mesures pour atténuer les effets de la crise dans leurs régions et soutenir le redressement et la stabilisation économiques.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 963–969)

Energie, ressources naturelles et cartographie

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 963 : Énergie, 963 ; Ressources naturelles, 966. CARTOGRAPHIE, 967.

Parmi les divers organismes des Nations Unies se consacrant à la conservation, au développement et à l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles en 2010, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), parallèlement à son travail sur la non-prolifération des armes nucléaires, a continué d'aborder les questions internationales relatives à la technologie nucléaire, y compris la sécurité énergétique, la santé humaine et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires. En réponse à l'accident de Fukushima Daiichi (une catastrophe nucléaire survenue le 11 mars et provoquée par un tsunami lui-même causé par un tremblement de terre sur la côte est du Japon), AIEA a organisé, en juin, une conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire. En septembre, la cinquante-cinquième session de la Conférence générale a approuvé le Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA. En cours d'année, la déclaration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé animale que tous les pays soient indemnes de peste bovine a fait figure d'évènement marquant dans le domaine de la sécurité alimentaire. L'AIEA a apporté son soutien depuis plus de 25 ans aux Etats membres dans leurs efforts pour contrôler et éradiquer la maladie.

Par le biais de la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et de la Semaine mondiale de l'eau, du 21 au 27 août, ONU-Eau a mis l'accent sur les difficultés d'approvisionnement d'eau en zone urbaine, en termes de qualité et d'assainissement.

En juillet, le Conseil économique et social a créé un Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en vue de fournir un forum pour la coordination et le dialogue en matière d'amélioration de la coopération dans le domaine de l'information géospatiale au niveau global. Le Comité a tenu sa première réunion en octobre.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/206 invitant les États Membres, ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies et autres parties concernées, à sensibiliser le monde sur l'importance de nouvelles sources d'énergie renouvelable et de technologies peu polluantes, ainsi que de favoriser l'accès à des services d'énergie modernes, fiables, abordables et durables.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 970–1001)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 970 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 970 ; Fonds pour l'environnement mondial, 976 ; Conventions et mécanismes internationaux, 977 ; Sujets relatifs à l'environnement, 984 ; Autres questions, 991. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 994 : ONU-Habitat, 994 ; Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains 1996 (Habitat II), 998.

En 2011, les Nations Unies et la communauté internationale ont collaboré pour protéger l'environnement naturel et améliorer les conditions de vie des personnes dans les zones urbaines par le biais d'instruments juridiques contraignants et d'activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

En février, les consultations ministérielles de la vingt-sixième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont traité de la contribution du PNUE au processus de mise en place de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012, laquelle a mis l'accent sur les deux domaines étroitement liés de l'économie verte et de la gestion internationale de l'environnement. Le Conseil/Forum a adopté 17 décisions relatives aux défis mondiaux en matière d'environnement. En outre, la première session de la séance plénière en vue de déterminer les modalités et les arrangements institutionnels pour une plateforme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est tenue à Nairobi en octobre.

La neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts s'est réunie en février pour débattre du thème des forêts au service de la population. Le Forum a adopté une déclaration ministérielle à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts 2011.

Le 20 septembre, l'Assemblée générale a tenu une réunion de haut-niveau sur le thème « Lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ». En octobre, la dixième session de la Conférence des parties lors de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a adopté des décisions conçues dans le but de faire de la Convention une autorité mondiale en matière de connaissance scientifique et technique relative à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.

En octobre, la dixième réunion de la Conférence des Parties lors de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a adopté la Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets, laquelle a réaffirmé que la Convention était bien l'instrument légal mondial primaire pour mener une gestion écologique rationnelle à l'environnement des déchets dangereux et autres déchets et leur élimination.

En novembre et décembre, lors de sa dix-septième session, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a approuvé une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto et qui débutera en janvier 2013 ; elle a également affirmé les engagements en matière d'atténuation en vertu de la Convention reconnue par 89 pays, en contribuant à la régulation des émissions globales de 80% d'ici 2020. Elle a également convenu de la façon et de la période auxquelles les pays développés et en voie de développement auraient à rendre compte de leurs efforts en matière d'atténuation ; et a identifié une voie vers le cadre de travail juridique à venir, relatif à l'environnement et qui s'appliquerait à tous.

La décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020 a été lancée en fin d'année. En décembre, considérant que des millions d'habitants dans le monde dépendent de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes, l'Assemblée générale a adopté une résolution relative à la protection des récifs coralliens pour des moyens de subsistance et un développement durables.

ONU-Habitat a maintenu son soutien à la mise en œuvre du Programme 1996 pour l'habitat et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. En avril, la vingt-troisième séance du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté 18 résolutions sur des questions relatives au logement et au développement urbain. Par le biais d'une résolution de décembre, l'Assemblée a décidé de réunir en 2016 une troisième Conférence des Nations Unies pour le logement et le développement urbain durable (Habitat III) dans l'objectif de redynamiser l'engagement mondial en faveur d'une urbanisation durable.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1002–1012)

Population

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1002. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1004. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1005. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1011.

En 2011, la population mondiale dépassait le seuil des 7 milliards d'habitants dont l'espérance de vie atteignait 70 ans dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique. Le monde était à la fois plus vieux, avec 893 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, et plus jeune, avec 1,8 milliard de personnes âgées de 10 à 24 ans représentant la plus grande cohorte de jeunes de son histoire. Près de 2000 communautés ont déclaré avoir abandonné les mutilations et les ablations génitales féminines en cours d'année. Il y avait également un besoin considérable, et jusqu'alors insatisfait, de contraception dans au moins 46 pays.

Les activités du système des Nations Unies en matière de population ont continué de suivre le Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (CIPD) et les principales mesures de sa mise en œuvre adoptées lors de la 21^{ème} séance extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. La Commission sur la population et le développement – l'organisme chargé de la surveillance, de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action – a étudié le thème spécial « Fertilité, procréation et développement ». La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a continué d'analyser et de présenter des rapports sur les tendances démographiques et des politiques à travers le monde.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté son soutien aux pays qui mettaient en œuvre le programme d'action de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'appuyant sur les données démographiques dont ils disposaient pour élaborer des politiques et des programmes cohérents. En 2011, l'assistance fournie par le FNUAP à 156 pays, régions et territoires a porté en priorité sur les domaines suivants : la santé maternelle et néonatale, l'accroissement de la disponibilité des services de planification familiale, le renforcement des services de prévention du VIH/Sida, la promotion de l'égalité des sexes et droits à la reproduction, et l'accroissement de l'accès aux services pour les jeunes. Alors que la population mondiale atteignait les 7 milliards de personnes, le FNUAP a lancé la campagne *Actions 7 Milliards* pour promouvoir le dialogue sur ce que signifie vivre dans un monde si peuplé et pour encourager les actions en faveur de problèmes qui nous concernent tous.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1013–1056)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE, 1013 : Développement social, 1013 ; Vieillesse de la population, 1024 ; Personnes handicapées, 1029 ; Jeunes, 1032 ; Famille, 1039. DEVELOPPEMENT CULTUREL, 1042 : Culture de la paix, 1042 ; Sport au service du développement et de la paix, 1047 ; Culture et développement, 1049. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1051 : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1053 ; Éducation, 1056.

En 2011, les Nations Unies ont continué de promouvoir le développement social, culturel et humain, et de mettre en œuvre leur programme d'actions relatives à la situation des groupes sociaux, y compris les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées et la famille.

En février, la Commission du développement social a choisi comme thème prioritaire « Eradication de la pauvreté ». En juillet, le Conseil économique et social, considérant la reprise de la crise économique et financière mondiale, a demandé aux Fonds, aux programmes et aux institutions spécialisées des Nations Unies d'appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail dans leur politiques et leurs programmes. Toujours dans le domaine de la politique sociale et des questions culturelles, l'Assemblée générale a examiné la mise en œuvre du document issu du Sommet mondial pour le développement social 1995 et des nouvelles initiatives adoptées lors de la vingt-quatrième séance extraordinaire de l'Assemblée en 2000.

Les organes des Nations Unies ont continué de contrôler la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, les règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées 1993 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2006. En juillet, le Conseil économique et social a adopté une résolution pour assurer l'égalité des chances par, pour et avec les personnes handicapées et pour intégrer les questions de handicap dans les programmes de développement. En décembre, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion de haut-niveau en 2013 sur le thème « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte du handicap pour 2015 et au-delà ».

En cours d'année, les États Membres, les organisations de la société civile et les agences des Nations Unies ont continué d'apporter leur soutien à l'Année internationale pour la Jeunesse. Lors de la réunion de haut-niveau de l'Assemblée sur la Jeunesse, le Secrétaire général a demandé à la communauté internationale d'élargir les horizons des jeunes femmes et hommes dans le monde du travail et de répondre à leur demande de respect de leur dignité et de l'accès à un emploi décent.

Dans le domaine du développement culturel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en sa qualité d'institution spécialisée de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable 2005-2014, a apporté son soutien aux États Membres dans l'intégration des principes de développement durable dans les politiques et les programmes d'éducation inclusive. En mai, lors d'un forum de haut-niveau, le Directeur général de l'UNESCO a lancé un partenariat international en faveur de l'éducation des jeunes filles et des femmes. L'Alliance des civilisations a renouvelé l'appel à ses membres pour développer une bonne gouvernance de diversité culturelle par le biais de programmes nationaux, et a tenu son quatrième forum annuel à Doha (Qatar) en décembre. L'Assemblée générale a adopté des résolutions sur le suivi de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix : la promotion d'un dialogue entre religions et cultures, la compréhension et la coopération pour la paix ; l'édification d'un monde pacifique et meilleur à travers le sport et l'idéal olympique ; et la culture et le développement.

Dans le domaine du développement des ressources humaines, l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social s'est tenu autour du thème « La mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau mondial et relatifs à l'éducation ». Dans sa déclaration ministérielle sur le sujet, le Conseil en a appelé à adopter une approche holistique et axée sur les personnes du développement des systèmes d'éducation, et à privilégier l'éducation dans les stratégies nationales de développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1057–1100)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1057 : Principaux sujets de préoccupation, 1061. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1090 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1090 ; Commission de la condition de la femme, 1092 ; ONU-Femmes, 1093.

En 2011, les efforts des Nations Unies pour l'amélioration du statut de la femme dans le monde entier se sont poursuivis en vertu de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes 1995 et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 (Beijing+5) qui a examiné les progrès de leur mise en œuvre.

Le 1^{er} janvier, l'Entité des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) créée par la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, est entrée en fonction. Elle regroupe les missions et les avois du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Bureau de la Conseillère spéciale auprès du Secrétaire général pour les problématiques hommes-femmes et la promotion de la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et a pour objectif de conseiller et de soutenir techniquement les États Membres en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Avec des dispositions transitoires achevées d'ici fin 2010, les principaux éléments de fonctionnement de la nouvelle entité étaient opérationnels. Le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a adopté le règlement financier et les règles de gestion financière en avril ; le plan stratégique 2011-2013 (qui conçoit la vision, la mission et les priorités de l'Entité) en juin ; et le budget institutionnel biennal 2012-2013 en décembre.

Lors de sa cinquante-cinquième session, la Commission sur le statut de la femme a tenu une série de tables rondes et de débats d'experts sur le thème prioritaire « Accès et participation des femmes et des jeunes filles dans l'éducation, la formation, la science et la technologie, y compris la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent ». Elle en a transmis un résumé au Conseil économique et social ainsi que les conclusions adoptées en la matière, et ce en vue de l'examen ministériel annuel du Conseil. La Commission a porté à l'attention du Conseil les résolutions adoptées concernant l'intégration de l'égalité des sexes et la promotion de l'émancipation des femmes dans les politiques et les stratégies relatives au réchauffement climatique, et concernant les femmes et les filles face au VIH/sida. La Commission a également recommandé au Conseil l'adoption d'un projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, et que le Conseil a adopté en juillet.

L'Assemblée générale a adopté une série de résolutions sur des questions essentielles touchant la vie des femmes, parmi lesquelles : le suivi de la quatrième conférence mondiale sur la femmes et la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire ; les femmes et le développement ; les femmes dans les zones rurales ; la violence à l'égard des travailleuses migrantes ; les femmes et la participation politique ; et les filles.

En octobre, dans une déclaration concernant les femmes, la paix et la sécurité, le Président du Conseil de sécurité a souligné l'importance de la pleine participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, y compris dans la négociation et la mise en œuvre des accords de paix. Il a encouragé les États Membres et les organisations internationales et régionales à prendre les mesures

nécessaires pour accroître la participation des femmes dans les efforts de médiation et dans des rôles représentatifs au sein des organisations régionales et internationales.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1101–1111)

Enfants, jeunes et personnes âgées

SUIVI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2002 CONSACREE AUX ENFANTS, 1101. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT, 1102. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1103.

En 2011, les catastrophes liées au climat, les urgences d'ordre humanitaire, les conflits et les turbulences économiques n'ont pas été sans conséquences pour les enfants, en particulier les plus pauvres. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a collaboré avec ses partenaires pour soulager les pires souffrances et aider les communautés à rétablir et à renforcer leur résilience.

Plus généralement, l'UNICEF a approfondi la mise en œuvre de son programme d'équité, donnant priorité aux droits des enfants les plus marginalisés et les plus nécessiteux. En collaboration avec 151 pays, régions et territoires, l'UNICEF a ciblé son action sur cinq domaines principaux : survie et développement du jeune enfant ; éducation de base et égalité des sexes ; VIH/Sida et les enfants ; protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus ; analyse de politiques et partenariats pour les droits de l'enfant. En 2011, les dépenses relatives au Programme d'aide de l'UNICEF ont atteint 3 472 millions de dollars.

Le réseau mondial des bureaux extérieurs de l'UNICEF s'est efforcé d'atteindre les communautés les plus pauvres et les plus isolées par le biais d'interventions vitales et d'approvisionnements. Au niveau national, l'UNICEF a soutenu les efforts des gouvernements pour accroître la vaccination de routine, améliorer la qualité de l'éducation, encourager l'inscription scolaire et élargir l'accès aux services de santé vitaux, y compris des mesures préventives de transmission du VIH de la mère à l'enfant.

En décembre, l'Assemblée générale a pris des mesures pour renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies concernant la protection de l'enfant.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1112–1133)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1112 : Politique du programme, 1112 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1117 ; Activités régionales, 1121 ; Elaboration de la politique générale et coopération, 1130 ; Questions financières et administratives, 1131.

En 2011, Le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) s'élevait à 35,4 millions, y compris 10,4 millions de réfugiés dont 7,2 millions en situation d'exile prolongée. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays suite à un conflit était estimé à 26,4 millions dont 15,5 millions ont bénéficié de la protection et de l'aide de l'UNHCR. Le nombre d'apatrides identifiables s'élevait à 3,5 millions. Le nombre de réfugiés ayant eu la possibilité de rentrer volontairement dans leur pays était estimé à 532 000.

En cours d'année, l'UNHCR a commémoré le sixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le cinquantenaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (les deux instruments fondamentaux en matière de protection internationale) comptant 149 états parties à l'un ou aux deux traités en fin d'année. En décembre, la commémoration a débouché sur un évènement ministériel à Genève où se sont rassemblés 155 États Membres. Plus d'une centaine de pays y ont pris ou renouvelé leurs engagements en faveur des personnes ayant besoin d'une protection internationale, y compris par le biais d'un communiqué ministériel. Le même mois, l'Assemblée générale a encouragé les États non-parties aux conventions d'y considérer leur adhésion ; elle a souligné l'importance du principe de non-refoulement (qui interdit l'expulsion ou l'interdiction d'entrée à un réfugié) et a reconnu qu'un certain nombre d'États non-parties à ces deux conventions ont fait preuve de générosité quant à l'accueil de réfugiés.

L'année fut marquée par une rapide succession de crises humanitaires de grande échelle qui se sont déroulées dans un contexte politique et social agité. Les conflits en Côte d'Ivoire, en Lybie, en Somalie et au Soudan ont forcé plus de 800 000 personnes (le plus grand nombre depuis plus de dix ans) à trouvé refuge dans les pays voisins. Le Moyen-Orient est toujours dans une situation très perturbée avec plus de 127 000 personnes de République arabe syrienne réfugiées dans les pays voisins, principalement en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie, et plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En outre, on estime à 3,5 millions le nombre de personnes qui ont été récemment déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit un cinquième de plus qu'en 2010. L'UNHCR a estimé que quelques 43,7 millions de personnes dans le monde entier ont été déplacées à l'intérieur ou au-delà des frontières de leur pays à force de violence et de persécution. Pour faire face à ces défis sans précédent, le Bureau a déployé 780 membres du personnel d'urgence à travers le monde. Les conditions et l'environnement de travail de l'UNHCR ont rarement été sans danger. Six membres du personnel ont été tués en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Soudan du sud et en Syrie.

Alors que de nouveaux conflits ont éclaté, il s'est avéré impossible de mettre fin aux conflits actuels, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Iraq. Le conflit qui dure depuis déjà plus de vingt ans en Somalie n'a fait qu'empirer ; la situation y est telle qu'avec la pire sécheresse que le pays a connu depuis des décennies, près de 300 000 personnes ont été contraintes de se réfugier dans les pays voisins du Kenya, d'Ethiopie, de Djibouti et du Yémen, totalisant ainsi à quelques 950 000 le nombre de réfugiés somaliens dans la région en fin d'année.

Les autres questions clés à l'ordre du jour de l'UNHCR portaient sur la migration mixte, qui s'est intensifiée durant l'année ; l'inquiétude croissante des États quant à leur sécurité nationale et qui représente toujours une menace à leur protection ; et la détention des demandeurs d'asile pour laquelle le Bureau s'efforce d'identifier des solutions alternatives.

En avril, l'UNHCR a lancé l'Initiative de solidarité mondiale pour la réinstallation, qui en appelle aux États d'envisager de contribuer à la réinstallation de réfugiés non-Lybiens en provenance de Lybie qui ont été accueillis aux frontières de l'Égypte et de la Tunisie, ainsi que les réfugiés à long-terme vivant dans les centres urbains en Égypte.

En décembre, l'Assemblée générale a porté le nombre des membres du Comité exécutive de l'UNHCR de 85 à 87 états.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1134–1169)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1134 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1134 ; Maladies non transmissibles, 1145 ; Tabac, 1152 ; Paludisme, 1153 ; Santé publique mondiale, 1157 ; Santé publique mondiale, 1159. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1160 : Aide alimentaire, 1160 ; Sécurité alimentaire, 1162. NUTRITION, 1169.

En 2011, cela faisait trente ans depuis que la pandémie du VIH/Sida a été reconnue. En juin, lors de sa réunion de haut niveau sur le VIH/Sida, l'Assemblée générale a examiné les progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/Sida 2006. Elle a adopté une nouvelle déclaration politique d'intensification des efforts pour éradiquer la maladie. En cours d'année, l'Assemblée a également convoqué une réunion de haut-niveau sur les maladies non-transmissibles au cours de laquelle les États Membres ont abordé les questions relatives à la prévention et au contrôle des maladies non-transmissibles, mettant ainsi l'accent sur les défis en matière de développement et sur l'impact socio-économique, notamment dans les pays en voie de développement.

En avril, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé le Rapport de situation sur les maladies non-transmissibles 2010 – sa première publication sur l'épidémie mondiale des maladies cardiovasculaires, du cancer, du diabète et des maladies respiratoires chroniques.

Le même mois, l'Assemblée générale a adopté une résolution visant à renforcer les acquis et à accélérer les efforts pour contrôler et éradiquer le paludisme dans les pays en voie de développement, notamment l'Afrique. Elle en a appelé aux États Membres pour intensifier leurs efforts afin d'atteindre les objectifs convenus au niveau international pour une mortalité due au paludisme quasi-inexistante d'ici 2015. En décembre, l'Assemblée a adopté des résolutions sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, et sur la volatilité excessive des prix de la nourriture et des marchés financiers et de matières premières qui y sont liés. En cours d'année, 99,1 millions de personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire dans 75 pays grâce au Programme alimentaire mondial qui commémorait, cette année, son cinquantième anniversaire.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIV (p. 1170–1214)

Système international de contrôle des drogues

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, 1170. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES, 1174 : Commission des stupéfiants, 1174 ; Coopération contre le problème mondial de la drogue, 1176 ; Conventions, 1183. PREVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE, 1188 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1188 ; Suivi du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, 1189 ; Programme de prévention du crime, 1190 ; Criminalité transnationale organisée, 1198

En 2011, la Commission des stupéfiants, l'Organe international des contrôles des stupéfiants (OICS), la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJ) et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), ont permis aux Nations Unies de continuer à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption, la drogue et le terrorisme international. L'ONUDD a développé un nombre de nouveaux programmes thématiques et régionaux, tels que ceux relatifs à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite, y compris le trafic de drogue, pour la période 2011-2013, complétés par une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants. Le Bureau a apporté aux principaux organismes directeurs des Nations Unies une assistance technique, des conseils juridiques et de recherche en matière de contrôle de la drogue et de prévention du crime. Il a assisté les États Membres à développer une législation nationale et à mettre en œuvre les conventions sur les drogues placées sous contrôle international et la prévention du crime. Une équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, établie par le Secrétaire général et co-présidée par l'ONUDD et le Département des affaires politiques, a commencé de travailler au renforcement de la coordination du système des Nations Unies et à la lutte contre le trafic illicite et le crime organisé.

En 2011, l'ONUDD estimait qu'entre 167 et 315 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans, soit entre 3,6 et 6,9% de la population adulte, ont fait usage de substance illicite au cours de l'année précédente. Le nombre de décès liés à la drogue en 2011 était estimé à 211 000.

En mars, la Commission des stupéfiants (CND) - principal organe directeur des Nations Unies pour le contrôle des drogues - a tenu sa cinquante-quatrième session au cours de laquelle elle a recommandé l'adoption, par le Conseil économique et social, d'une résolution et de trois décisions. Elle a également adopté 15 résolutions sur des sujets portant notamment sur la conduite sous l'emprise de la drogue, les stratégies de réhabilitation et de réintégration pour répondre aux troubles causés par l'usage de la drogue, et la disponibilité suffisante de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques.

En examinant la question de cohésion sociale, de désorganisation sociale et de drogues illicites, l'OICS a constaté que les pays du monde entier se trouvaient confrontés au défi posé par les communautés marginalisées, elles-mêmes vulnérables aux problèmes relatifs à la drogue. La Commission a continué de superviser la mise en œuvre de ces conventions, d'analyser la situation en matière de drogue au niveau mondial et d'attirer l'attention des gouvernements sur les faiblesses dans le contrôle national et dans le respect du traité ; elle a formulé des recommandations visant à améliorer les pratiques observées au niveau national et international.

En avril, la CPCJ - principal organe directeur des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale - a tenu sa vingtième session au cours de laquelle elle a recommandé l'adoption, par l'Assemblée générale, de quatre résolutions et de deux décisions. La Commission a également

adopté sept résolutions et une décision sur des sujets portant notamment sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, la criminalité transnationale organisée, les médicaments frauduleux et la cybercriminalité.

Les États Membres ont exprimées des vues divergentes sur la proposition en 2009 de la Bolivie de supprimer une disposition de la Convention unique sur les stupéfiants 1961, telle que modifiée par le Protocole 1972, et relative à l'abolition de la mastication de la feuille de coca, une pratique ancestrale chez les peuples autochtones Andins. Le 19 juin, la Bolivie a fait part au Secrétaire général de sa décision de dénoncer la Convention.

En décembre, l'Assemblée générale a constaté que le problème global de la drogue constituait toujours une menace à la santé publique, à la sûreté et au bien-être de l'humanité, et qu'il compromettait la stabilité socioéconomique et politique et le développement durable. L'Assemblée a fait appel aux États pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des actions et à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration politique 2009 et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XV (p. 1215–1224)
Statistiques

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1215 : Statistiques démographiques et sociales, 1215 ; Statistiques économiques, 1217 ; Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement, 1220 ; Autres activités, 1221.

En 2011, ce sont principalement la Commission de statistiques et la Division de statistiques du Département des affaires économiques et sociales qui ont permis aux Nations Unies de poursuivre leurs activités relatives aux divers aspects des statistiques. En février, la Commission a adopté des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques – les premières recommandations fournissant une base cohérente à la production de statistiques énergétiques dans le contexte de l'ensemble des statistiques économiques – ainsi que les principaux éléments de la mise en œuvre du programme proposé. La Commission a également approuvé les recommandations de son Bureau sur les statistiques du développement humain ; mais elle a déclaré être préoccupée par les sources et les méthodes employées dans le *Rapport sur le développement humain* et a souligné la nécessité d'un organisme officiel au sein du système des Nations Unies pour coordonner les activités relatives aux statistiques. Elle a approuvé le mécanisme de travail du Groupe interinstitutions et d'experts des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et a demandé à la Division de statistiques d'établir un groupe d'experts pour aider à résoudre les questions spécifiques relatives aux données et de formuler une proposition de commémoration officielle d'une Journée mondiale de la statistique. Elle a demandé que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe élargisse son champ de travail en opérant comme un mécanisme de coordination du programme mondial sur les statistiques ventilées par sexe.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1227–1241)
International Court of Justice

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1227 : Procédures contentieuses, 1228 ; Procédures consultatives, 1240. AUTRES QUESTIONS, 1240 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1240 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1241.

En 2011, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu quatre arrêts et 10 ordonnances ; 16 affaires contentieuses et une procédure consultative étaient pendantes. S'adressant à l'Assemblée générale le 26 octobre, le juge Hisashi Owada, Président de la CIJ, a fait savoir qu'entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011 le champ des affaires confiées à la Cour a mis en cause des états représentant toutes les régions du monde et a soulevé un ensemble de questions juridiques. Il a ajouté qu'un recours accru au droit international doit soutenir tout développement à venir sur la scène mondiale et que la CIJ, en tant que dépositaire du droit international, était fière de jouer un rôle essentiel dans un monde de plus en plus globalisé.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1242–1265)

Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1242 : Chambres, 1242 ; Bureau du Procureur, 1246 ; Le Greffe, 1247 ; Financement, 1248. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1249 : Chambres, 1250 ; Bureau du Procureur, 1255 ; Le Greffe, 1255 ; Financement, 1256. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1258 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1258. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1261 : Chambres, 1261 ; Bureau du Procureur, 1263 ; Le Greffe, 1264 ; Coopération internationale, 1264.

En 2011, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a poursuivi ses travaux conformément à sa stratégie de fin de mandat. En cours d'année, le TPIY a rendu trois jugements. D'importants progrès ont été réalisés cette année avec l'arrestation, suivie de leur transfert à La Hague, des fugitifs Ratko Mladić et Goran Hadžić.

Le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves de droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a poursuivi ses travaux conformément à sa stratégie de fin de mandat. En 2011, il a rendu six jugements en première instance et six arrêts en appel. Un fugitif a été arrêté mais neuf sont toujours en fuite. Ce fut la première affaire que le TPIR envoyait devant la cour de justice rwandaise.

La Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi ses délibérations concernant les situations préoccupantes de sept pays. Le 26 février, le Conseil de Sécurité a saisi le procureur de la CPI sur la situation de la Jamahiriya arabe libyenne depuis le 15 février 2011. En juin, des mandats d'arrêts ont été émis contre le dirigeant libyen Muammar Qadhafi, son fils Saif al-Islam Qadhafi, porte-parole du gouvernement lybien, et Abdullah Al-Senussi, directeur des services de renseignements militaires, pour crimes contre l'humanité. En octobre, un mandat d'arrêt a été rendu contre Laurent Gbagbo, ancien président de Côte d'Ivoire, pour crimes contre l'humanité. Mr Gbagbo a été remis à la Cour le 30 novembre. En fin d'année, onze mandats d'arrêt étaient encore en suspens.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre III (p. 1266–1307)
Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1266 : Commission du droit international, 1266 ; Relations politiques internationales et droit international, 1282 ; Terrorisme international, 1284 ; Relations diplomatiques, 1289 ; Traités et accords, 1290. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1290 : Commission pour le droit commercial international, 1291. AUTRES QUESTIONS, 1298 : État de droit aux niveaux national et international, 1298 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1300 ; Relations avec le pays hôte, 1305.

En 2011, la Commission du droit international (CDI) a poursuivi l'examen de questions relatives au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté un ensemble de 18 projets d'articles relatifs aux conséquences des conflits armés sur les traités, un ensemble de 67 projets d'articles sur la responsabilité des organisations internationales, et le Guide de la pratique sur les réserves aux traités. Des groupes d'étude sur les traités dans le temps et sur les clauses de la nation la plus favorisée ont été constitués, de même qu'un groupe de travail sur le programme de travail à long terme. La CDI a également créé des groupes de travail sur les réserves aux traités et les méthodes de travail. En décembre, l'Assemblée générale a pris acte de l'ensemble des articles sur la responsabilité des organisations internationales et ceux relatifs aux conséquences des conflits armés sur les traités et les a recommandé à l'attention des gouvernements.

Le Comité ad-hoc, créé par l'Assemblée générale dans la résolution 51/210, a poursuivi l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international – une question abordée également par la Sixième Commission (Commission juridique) de l'Assemblée. En juin, le Secrétaire général a rendu compte des mesures prises par les États, les entités du système des Nations Unies et les organisations internationales afin de mettre en œuvre la Déclaration de l'Assemblée générale (1994) sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné la totalité des actes, des méthodes et des pratiques terroristes en les qualifiant criminelles et injustifiables, et a exhorté les États membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a adopté la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (version révisée de la loi type de la CNUDCI (1994) sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services), ainsi que la « Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : le point de vue du juge », un texte conçu pour informer et guider les juges sur les questions d'insolvabilité transfrontalière. La Commission a poursuivi ses travaux sur la passation de marché, l'arbitrage et la conciliation, le règlement des litiges en ligne, le droit de l'insolvabilité et la sûreté. Elle a examiné d'éventuels travaux futurs concernant le commerce électronique et la microfinance. La Commission a adopté la création d'un Centre régional CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique en République de Corée.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a continué d'examiner, entre autres, des propositions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le but de renforcer l'Organisation, et la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.

Le Comité des relations avec le pays hôte a abordé les questions soulevées par les missions permanentes auprès des Nations Unies, y compris celles relatives aux activités de soutien aux membres de la communauté des Nations Unies, aux délais de délivrance des visas, à la sécurité des missions et des membres du personnel et au transport et stationnement.

Durant l'année, les Nations Unies ont fourni une aide en matière d'état de droit à plus de 150 États Membres, notamment dans le domaine du développement, des conflits et du renforcement de la paix.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1308–1348)

Droit de la mer

CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER, 1308. INSTITUTIONS CREEES PAR LA CONVENTION, 1323 : Autorité internationale des fonds marins, 1323 ; Tribunal international du droit de la mer, 1324 ; Commission des limites du plateau continental, 1325. AUTRES EVOLUTIONS RELATIVES A LA CONVENTION, 1325 : Évaluation mondiale de l'état du milieu marin, 1327 ; Ressources biologiques marines, 1328 ; Processus consultatif informel ouvert à tous, 1328 ; Piraterie, 1328 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1328.

En 2011, les Nations Unies ont continué de promouvoir l'adoption universelle de la Convention 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses deux Accords, l'un relatif à l'application de la Partie XI de la Convention, et l'autre à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des sessions au cours de l'année.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1351–1374)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1351 : Programme de réformes, 1351. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1353 : Admission d'un nouvel État membre, 1353 ; Assemblée générale, 1354 ; Conseil de sécurité, 1358 ; Conseil économique et social, 1359. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1360 : Mécanismes institutionnels, 1360 ; Autres questions, 1362. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1362 : Coopération avec les organisations, 1362 ; Autres coopérations, 1369 ; Participation au travail des Nations Unies, 1369.

En 2011, l'Assemblée générale a poursuivi ses efforts pour renforcer la cohérence de l'action des organismes à l'échelle du système des Nations Unies en rationalisant les arrangements institutionnels pour consolider la gouvernance des activités opérationnelles pour le développement. A cet effet, en février, le Secrétaire général a nommé neuf experts auprès du Groupe d'encadrement de l'évaluation en vue de faire le point de manière indépendante sur les enseignements tirés des projets pilotes «Unis dans l'action».

Le Groupe de travail ad-hoc sur la revitalisation de l'Assemblée générale s'est concentré sur les méthodes de travail de l'Assemblée, sur son rôle et sur sa relation avec les autres principaux organes des Nations Unies, sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée sur la revitalisation, sur la sélection et la nomination du Secrétaire général, et sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. L'Assemblée a repris sa soixante-cinquième session en janvier et a ouvert la soixante-sixième à la date du 13 septembre. Elle a tenu quatre réunions de haut niveau sur : la jeunesse, le VIH/Sida, la prévention et le contrôle des maladies non-transmissibles, la lutte contre la désertification, la dégradation de terrain et la sécheresse dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. L'Assemblée a tenu une rencontre commémorative pour le dixième anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Durban adoptée lors de la Conférence mondiale 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. L'Assemblée a accordé le statut d'observateur à un certain nombre d'organisations internationales et régionales leur permettant de participer à ses travaux.

Le Conseil de sécurité a tenu 225 réunions officielles consacrées aux conflits régionaux, aux opérations de maintien de la paix et à d'autres questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Outre ses sessions d'organisation et de fond, le Conseil économique et social a tenu une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies pour la coordination, tandis que l'Assemblée a examiné un certain nombre de rapports du Secrétaire général sur les activités de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales.

En juillet, le Soudan du sud, un état nouvellement créé, est devenu membre de l'Organisation, portant ainsi le nombre d'adhérents à 193.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1375–1405)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1375. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1375 : Budget pour 2010–2011, 1375 ; Budget pour 2012–2013, 1382. CONTRIBUTIONS, 1399 : Évaluations, 1399. COMPTABILITE ET AUDIT, 1401 : Pratiques de gestion financière, 1402 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1403. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1404 : Performance des programmes, 1405.

En 2011, et compte-tenu du climat économique mondial, la situation financière des Nations Unies a été positive. A la fin de l'année, les contributions globales avaient diminué pour s'établir à 11,7 milliards de dollars, comparé à 12,5 milliards de dollars en 2010. Le total des contributions non acquittées était plus élevé pour atteindre 454 millions de dollars pour le budget ordinaire et 2,6 milliards de dollars pour les opérations de maintien de la paix, contre 351 millions de dollars et 2,5 milliard de dollars, respectivement, en 2010. Les soldes étaient plus bas avec un montant total de 94 millions de dollars pour le budget ordinaire, tandis que le total de la dette envers les États Membres a diminué pour s'établir à 529 millions de dollars. Le nombre d'États Membres s'acquittant en totalité et dans les délais de leurs contributions au budget ordinaire est passé à 143.

En decembre, l'Assemblée générale a approuvé les crédits budgétaires définitifs pour l'exercice biennal 2010-2011, portant le montant de 5 367 234 700 approuvés en 2010 à 5 416 433 700 dollars et l'augmentation des prévisions de recettes de 8 308 000 dollars à 601 279 800 dollars. Elle a également approuvé les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2012-2013 totalisant 5 152 299 600 dollars.

Le Comité des contributions a continué d'examiner la méthodologie employée pour établir le barème des quotes-parts pour les contributions budgétaires des États membres au budget et d'encourager le paiement des arriérés au moyen d'échéanciers de paiements pluriannuels. L'Assemblée générale a continué d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, y compris ses pratiques de gestion financière. En cours d'année, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée des rapports sur le statut de la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public, du travail du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et de l'administration des fonds d'affectation.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1406–1457)

Questions administratives et relatives au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1406 : Réforme et contrôle de la gestion, 1406 ; Gestion des conférences, 1411 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1419 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1421. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1427 : Nomination du Secrétaire Général, 1427 ; Conditions d'emploi, 1428 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1435 ; Autres questions relatives au personnel, 1439 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1447 ; Questions relatives aux voyages, 1448 ; Administration de la justice, 1448.

En 2011, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires ont continué d'examiner les questions relatives à la réforme de gestion et de contrôle, y compris les activités du Bureau du contrôle interne, du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et du Corps commun d'inspection (CCI), et a approuvé les recommandations desdits organes quant à l'amélioration des contrôles internes et des mécanismes de responsabilité et d'efficacité organisationnelle. L'Assemblée a poursuivi l'examen des recommandations du Comité des conférences concernant la gestion des réunions et l'utilisation des services et des installations de conférence ; l'impact du plan-cadre d'équipement (CMP) sur les services et les installations de conférence ; et les questions relatives à la traduction et à l'interprétariat. L'Assemblée a demandé au Secrétaire général de proposer un examen des services de conférence en vue d'identifier de nouvelles idées, des synergies potentielles et autres mesures d'économie relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) identifiées dans le rapport qu'il a publié en juin, à savoir l'amélioration de la gestion des entreprises TIC et la création d'une infrastructure plus résistante pour ces entreprises. Malgré les délais de mise en œuvre, le projet du progiciel de gestion intégré *Umoja* est entré dans sa deuxième phase de prestation de fonctionnalité restante.

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du CMP concernant les travaux de rénovation des bâtiments du secrétariat des Nations Unies, et les programmes de relocation ont bien avancé. Le Secrétaire général a également soumis les résultats d'une étude sur les progrès de préparation du plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations à Genève, dont la détérioration avait atteint un point crucial. Une option de rénovation en plusieurs phases à moyen terme sur une période de huit ans a été recommandée.

C'est sur les recommandations du Conseil de sécurité que l'Assemblée a réélu Mr Ban Ki-moon Secrétaire général des Nations Unies pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2016.

La Commission de la fonction publique internationale a examiné les conditions de service du personnel du régime commun des Nations Unies. L'Assemblée a adopté ses recommandations concernant différents aspects, notamment la gestion de la performance, la méthode de calcul des indemnités pour frais d'étude, le barème des traitements de base minima et une nouvelle réglementation du congé de détente du personnel posté dans des lieux d'affectation famille non autorisée. En matière de sûreté et de sécurité, le personnel des Nations Unies continue d'être l'objet de violentes attaques, bien que le Secrétaire général ait annoncé une diminution du nombre de personnel affecté l'année précédente. Concernant la gestion de la sécurité des Nations Unies, de nouvelles mesures en matière d'évacuation, de relocation et de méthodes de travail alterné ont été développées, ainsi qu'une nouvelle politique en matière de contrôles de sécurité.

Concernant la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général a fait suivre à l'Assemblée plusieurs rapports du Corps commun d'inspection sur le personnel d'interinstitutions et l'équilibre entre vie professionnelle et privée ; sur la sélection et la nomination de cadres supérieurs pour le secrétariat ; et sur l'adoption de mesures de sécurité et de santé au travail inhérentes au service médical des Nations Unies. Les questions d'éthique abordées concernent notamment le conflit d'intérêt du personnel dans l'exercice de leurs fonctions et les sanctions disciplinaires prises par les Nations Unies envers le personnel ayant enfreint les règles d'éthique.

L'Organisation a continué d'appliquer le nouveau système d'administration de la justice. Des appels ont été lancés pour l'entrée en vigueur du code de conduite destiné aux juges des tribunaux du contentieux administratif et d'appel des Nations Unies, ainsi que pour le mécanisme de résolution des plaintes contre les juges.